Au tour du Canada

John McCallum
et Chris Green

avec commentaires de Mario Polèse,
Pierre Fortin, François Vaillancourt,
Pierre-Paul Proulx et René Simard

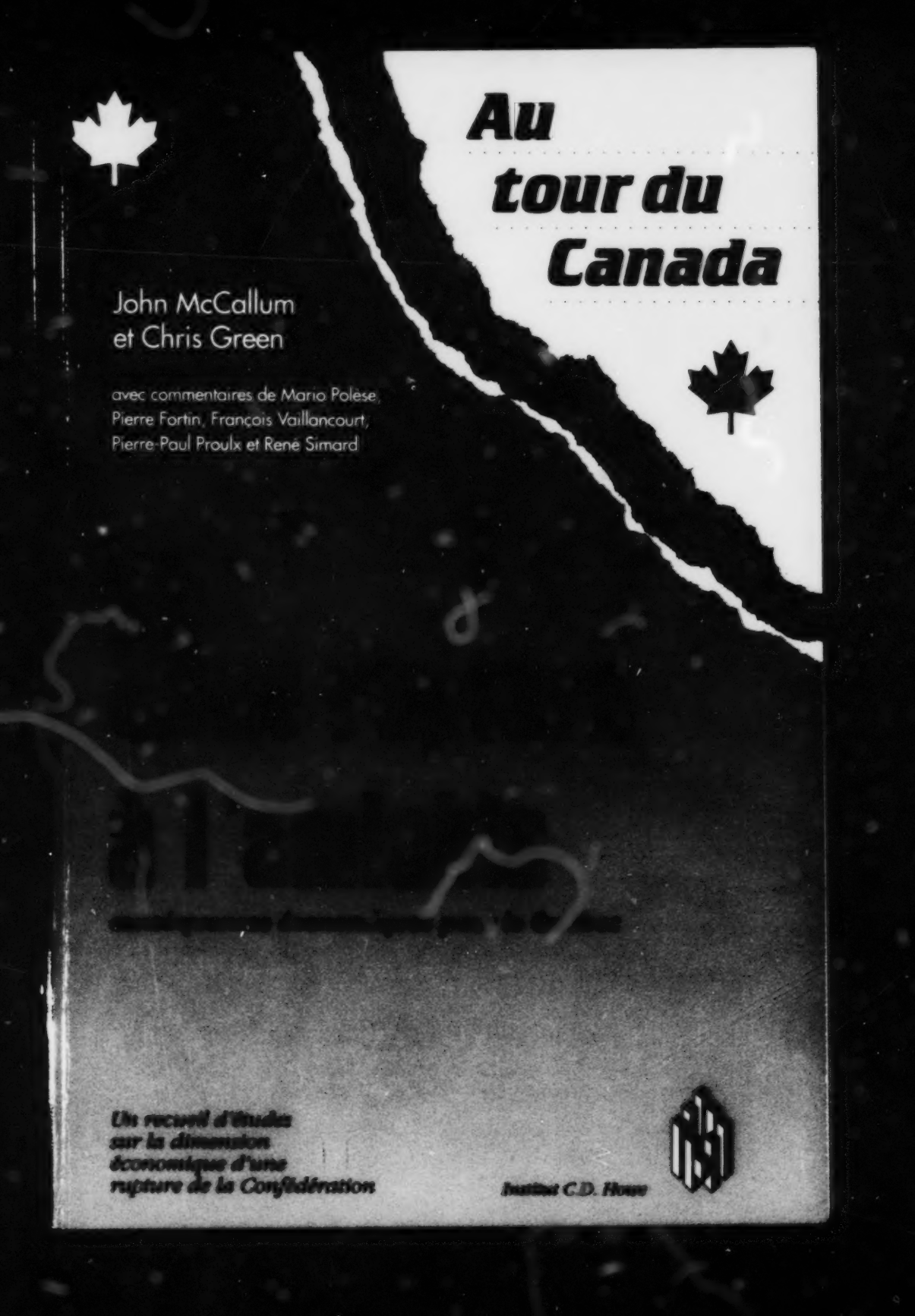

Un recueil d'études sur la dimension économique d'une rupture de la Confédération

Institut C.D. Howe

Institut C.D. Howe

L'Institut C.D. Howe est un organisme de recherche et d'information indépendant et sans but lucratif. Il vise à identifier les questions de politiques économiques et sociales actuelles et futures qui préoccupent les Canadiens; à analyser les options quant aux plans d'actions du secteur public et privé; à proposer, au moment opportun, des options de politiques spécifiques qui, selon l'Institut, seront dans l'intérêt national; et à transmettre, d'une manière lucide et non-partisane, les conclusions de ses recherches à un auditoire national et international. Tout en s'intéressant principalement aux questions nationales et internationales, l'Institut reconnaît que chacune des régions du Canada peut avoir un point de vue particulier concernant les questions de politiques, et des conceptions différentes quant aux priorités nationales appropriées.

L'Institut a été fondé en 1973 suite à la fusion de la Private Planning Association of Canada (PPAC) et la C.D. Howe Memorial Foundation. La PPAC, créée en 1958 par des dirigeants du monde des affaires et du milieu syndical, entreprit des activités de recherche et d'information concernant les questions de politiques économiques. La Foundation fut créée en 1961 à la mémoire du très honorable Clarence Decatur Howe, qui a servi le Canada en assumant de nombreuses fonctions de haut niveau, de 1935 à 1957, notamment à titre de Ministre de l'Industrie et du Commerce. La Foundation devint une entité distincte en 1981.

L'Institut invite le monde des affaires, le milieu syndical, les associations, les professions libérales, et les personnes intéressées à participer et à encourager ses activités. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le coordinateur de l'Institut, qui s'occupe de l'adhésion des membres.

Adam H. Zimmerman est le président du conseil d'administration; Thomas E. Kierans est président et directeur-général.

Institut C.D. Howe
125, rue Adelaide est
Toronto, Ontario, M5C 1L7
(tél.: 416-865-1904; fax: 416-865-1866)

92-06704/

Une rupture à l'amiable:

conséquences économiques pour le Québec

John McCallum et Chris Green

avec commentaires de Mario Polèse, Pierre Fortin, François Vaillancourt, Pierre-Paul Proulx et René Simard

Au tour du Canada:
un recueil d'études sur la dimension économique d'une rupture de la Confédération — no. 5

John McCallum, éditeur du recueil

Institut C.D. Howe

Les publications de l'Institut C.D Howe sont disponibles chez:

Renouf Publishing Company Limited, 1294 Chemin Algoma,
Ottawa, Ontario, K1B 3W8; téléphone (613) 741-4333; fax (613) 741-5439

et aux magasins Renouf suivants:

61, rue Sparks, Ottawa (613) 238-8985
211, rue Yonge, Toronto (416) 363-3171

Pour les commandes d'ouvrages à tirage standard, veuillez contacter:

McGraw-Hill Ryerson Limited, 300, rue Water,
Whitby, Ontario L1N 9B6; téléphone (416) 430-5050

Les publications de l'Institut sont également disponibles
sur microfilm chez:

Micromedia Limited, 20, rue Victoria, Toronto, Ontario M5C 2N8

Ce livre est imprimé sur du papier recyclé et sans acide.

Données de catalogage avant publication (Canada)

McCallum, John, 1950–
Une rupture à l'amiable

(Au tour du Canada ; no. 5)
Publié aussi en anglais sous le titre: Parting as
friends : the economic consequences for Quebec.
ISBN 0-88806-290-7

1. Québec (Province) – Conditions économiques – 1960– .
2. Québec (Province) – Politique économique – 1971– .
3. Québec (Province) – Histoire – Autonomie et mouvements indépendantistes.
I. Green, Christopher, 1937– . II. Institut C.D. Howe. III. Titre. IV. Collection.

HC117.Q7M3314 1991 330.9714'04 C91-095794-0

© Institut C.D. Howe, Toronto.
La reproduction des textes est permise à condition d'en mentionner la source.
Imprimé au Canada — novembre 1991.

Table des matières

Avant-propos v

L'étude en bref vii

Préface xv

Une rupture à l'amiable:
conséquences économiques pour le Québec,
par *John McCallum et Chris Green*

Chapitre 1:
Introduction 1

Chapitre 2:
La probabilité d'une séparation
du Québec: le fond et le processus 4
La stratégie du Québec 5
Problèmes de négociation
et la faculté de tenir promesse 7

Chapitre 3:
La séparation du Québec et le degré d'animosité 9
Animosité et légitimité 10
Territoire, dette, et monnaie 11

Chapitre 4:
Cadre d'analyse: les chocs
et les mécanismes de transmission 14

Chapitre 5:
Le contexte historique de Montréal 18
L'essor de Montréal 18
Le declin relatif de Montréal 19
La menace de la séparation de 1976–80:
données sur le coût infligé à Montréal 21
La menace de la séparation de 1976–80:
interprétation des données 24

Chapitre 6:
Une rupture à l'amiable: les premiers effets 28
Domaines vulnérables 30
L'effet de la séparation sur le budget du Québec 36
La marge de manoeuvre du Québec 47
Un plan d'austérité 50

Chapitre 7:
Une rupture à l'amiable: effets subséquents 55
La langue, la mondialisation,
et les "centres d'excellence" 57

Chapitre 8:
Éléments compensatoires: gains économiques
découlant de la souveraineté du Québec 62
Déficits gouvernementaux 64
Chevauchement des compétences 67

Chapitre 9:
Conclusion 70

Annexe A:
Les prévisions budgétaires pour le Québec 73

Annexe B:
Le comportement soumis à un sentier
d'ajustement dans la géographie économique 80

Une rupture à l'amiable: éléments d'analyse pour un contre-scénario, par *Mario Polèse* 87

Une réflexion critique, par *Pierre Fortin* 95

Une réflexion critique, par *François Vaillancourt* 100

Une réflexion critique, par *Pierre-Paul Proulx* 105

Une réflexion critique, par *René Simard* 116

Ont collaboré 119

Membres de l'Institut C.D. Howe 121

Avant-propos

Le Canada semble prêt à s'engager dans une nouvelle configuration politique historique. Il est primordial que ce processus soit entamé avec une connaissance lucide et largement répandue de l'origine de la prospérité économique des Canadiens.

C'est avec cet objectif en tête que l'Institut C.D. Howe présente ce recueil de monographies intitulé *Au tour du Canada*. Le recueil regroupe le travail de plusieurs analystes économiques et politiques canadiens bien en vue. Les monographies sont organisées en deux groupes. Le premier groupe, intitulé "La dimension économique du renouveau constitutionnel", repose sur l'hypothèse du fédéralisme renouvelé, et il est organisé autour de thèmes économiques. Il considère les buts économiques que les Canadiens se sont fixés, aussi bien que les moyens de les atteindre et l'influence de différentes structures constitutionnelles.

Le second groupe d'études, intitulé "Rupture", considère les conséquences économiques de l'indépendance du Québec, aussi bien pour le Québec que pour le reste du Canada. Les études de "Rupture" ont la particularité d'être intrégrées avec les travaux déjà effectués par la Commission Bélanger-Campeau au Québec. Chacune des études de ce groupe comportera, lorsque indiqué, un résumé de l'analyse pertinente de la Commission Bélanger-Campeau, des contributions d'experts à travers le Canada, ainsi que des critiques et répliques plus brèves. Nous sommes d'avis que ce format aidera à percer les "diverses solitudes" canadiennes et créera un ralliement pancanadien des opinions.

Au tour du Canada n'a pas pour but de donner l'alarme ou d'effrayer — le processus de définition politique collective dans ce pays ne dépendra pas uniquement de dollars et de sous. Et, comme ces monographies vont révéler, la science économique fournit rarement des arguments incontestables quant à la supériorité d'un en-

semble possible de règles par rapport à un autre. Même si elle le pouvait, il serait imprudent de présumer que l'analyse économique à elle seule pourrait changer l'opinion de ceux qui sont déjà ralliés à une vision particulière de l'avenir politique.

Toutefois, il est également évident que les Canadiens cherchent présentement à mieux comprendre les liens entre l'économie, la Constitution, et la vie politique et juridique. Une réforme considérable de la Constitution influencera, dans certains cas pour le mieux, l'économie; un déchirement de la Constitution dans un climat d'aigreur va presque certainement nuire à l'économie. Ainsi, le but de ce recueil est d'aider les Canadiens à réfléchir de façon constructive aux bénéfices et aux coûts de différents projets constitutionnels.

La question sous-tendant ce recueil est le bien-être actuel et futur des Canadiens. Pour assurer du mieux possible ce bien-être à court terme, le Canada a besoin de négociations calmes et franches où des efforts seront faits pour comprendre et intégrer les aspirations de tous les participants. Ce recueil de monographies est dédié à cet effort.

John McCallum, chef du département d'économie de l'Université McGill et l'éditeur du recueil, en a organisé le contenu intellectuel. Au sein de l'Institut C.D. Howe, David Brown, analyste principal de politiques, a tenu un rôle de coordination. Cette deuxième monographie du recueil a été traduite par Lise Bastarache et préparée pour la publication par Barry A. Norris et Brenda Palmer. Comme toutes les publications de l'Institut C.D. Howe, l'auteur prend la pleine responsabilité de l'analyse et des opinions exprimées ici, qui ne sont pas nécessairement partagées par les membres de l'Institut ou par son conseil d'administration.

Thomas E. Kierans
President et
Directeur-général

L'étude en bref

Ce volume se compose d'une étude de Chris Green et moi-même, ainsi que de brèves réflexions critiques de la part de cinq concitoyens Québécois: Pierre Fortin, Mario Polèse, Pierre-Paul Proulx, René Simard et François Vaillancourt. À titre d'éditeur du recueil d'études intitulé Au tour du Canada, je me suis adressé à ces cinq individus, dont la compétence en la matière des divers thèmes de notre étude était, selon moi, inégalable au Québec. Que leurs remarques franches et souvent critiques soient perçues ou non comme étant nuisibles à l'étude, elles rehaussent certainement la crédibilité de l'engagement de l'Institut C.D. Howe d'encourager un débat honnête.

Quelles seraient les conséquences économiques d'une "rupture à l'amiable" pour le Québec?* Quoique l'étude suppose que le Québec et le "Reste du Canada" (RDC) agiraient dans leur intérêt économique et mèneraient des négociations difficiles, elle suppose également que les négociations portant sur les questions principales se termineraient rapidement, et que la transition à la souveraineté se poursuivrait sans trop de difficultés. Nous devons souligner qu'à titre d'auteurs, nous n'énonçons pas ces hypothèses parce que nous pensons qu'une rupture à l'amiable est le résultat le plus probable. Au contraire, la possibilité qu'une animosité considérable règne lors des négociations portant sur les domaines qui risquent de poser problème, c'est-à-dire le territoire, le partage de la dette et la monnaie, est grande. Nous soutenons plutôt:

> si notre argument que même une séparation à l'amiable serait coûteuse est juste, alors il s'ensuit certainement que la situation ne pourrait qu'empirer advenant un climat hostile et acrimonieux — qu'il est impossible de prédire à l'avance.

* Cette étude n'analyse pas les coûts infligés au Reste du Canada. Ces coûts sont implicites dans une grande partie de l'étude, mais ils sont analysés de façon explicite seulement dans une référence à la dernière page du texte.

L'étude se penche principalement sur trois questions: l'essor et le déclin économique relatif de Montréal qui a suivi, les effets à court terme ou premiers effets d'une rupture à l'amiable, et les effets à plus long terme ou subséquents de ce même événement.

Montréal

Au cours de la période qui a immédiatement suivi la victoire du gouvernement du Parti Québécois en 1976, l'écart entre les taux de chômage de Montréal et de Toronto a fait un bond important et peut-être permanent (graphique 2). Ce bond s'est produit malgré la montée en flèche des dépenses du secteur public au Québec entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980 (graphique 4). Quoique l'économie montréalaise a su s'adapter aux changements progressifs provoqués par la "Révolution tranquille" québécoise, il n'en fut pas ainsi pour le choc beaucoup plus subit causé par la première véritable menace de la séparation du Québec, au cours de la période 1976–80. Quoiqu'une économie moderne est habituellement capable de supporter sans bouleversements majeurs des changements graduels, des chocs subits et localisés sont beaucoup moins supportables et peuvent avoir comme résultat, comme semble indiquer l'expérience vécue en 1976–80, des périodes de chômage élevé prolongées et de très longue durée. Pour ce qui est de l'avenir, on ne pourrait pas amortir l'effet du choc de la séparation du Québec pendant les années 1990 en renouvelant l'exploit d'une montée en flèche des dépenses gouvernementales, comme celle qui s'est produite au cours de cette période précédente. De plus, si la séparation du Québec devait provoquer une nouvelle augmentation du taux de chômage, le fardeau d'un tel événement incomberait principalement aux membres les plus démunis et les moins mobiles de la société québécoise.

Premiers effets de la séparation du Québec

L'étude commence par une description de "douze secteurs vulnérables", y compris l'industrie laitière du Québec, les sièges sociaux

qui demeurent à Montréal, la ville de Hull et les industries du vêtement et du textile (voir le tableau 1 pour une liste complète). Ensuite, on retrouve une évaluation des conséquences de la séparation du Québec pour le budget gouvernemental québécois au cours des cinq premières années de l'indépendance. Un scénario de base fédéraliste qui consolide le déficit du gouvernement québécois avec le part québécoise des déficits fédéraux futurs (selon les prévisions du Ministère des finances fédéral) est présenté. Ensuite, l'étude évalue l'impact de la séparation du Québec en énonçant des hypothèses pour quatre domaines principaux: le partage des actifs et de la dette du fédéral, l'émigration, le bouleversement à court terme causé par la séparation, et la prime de risque ajoutée au taux d'intérêt qui serait appliqué à la dette gouvernementale. Quoique les hypothèses pour ces domaines soient peut-être relativement optimistes, les résultats sont présentés d'une façon telle que le lecteur puisse calculer les répercussions d'hypothèses différentes.

Les principaux résultats de cet exercice sont présentés aux graphiques 5 et 6. En prenant 1990 comme l'année de base, l'effet de la souveraineté sur le déséquilibre budgétaire québécois ajoute au déficit de base entre $4.5 milliards pendant l'année 1 et $10.0 milliards pendant l'année 5. Il s'ensuit que le déficit du Québec pendant chacune des cinq premières années augmenterait pour se situer dans une fourchette de $14–$17 milliards, tandis que la dette prévue du nouveau pays augmenterait régulièrement pour atteindre 97 pour cent du produit intérieur brut pendant l'année 5.

Des chiffres de cette ampleur seraient évidemment inacceptables pour le gouvernement du Québec et pour les créanciers du Québec sur les marchés financiers internationaux. Le gouvernement n'aurait d'autre choix que de procéder à des coupures de dépenses importantes ou à des augmentations d'impôts — ou à une combinaison des deux. Un "plan d'austérité" hypothétique met en lumière l'ampleur des coupures qui seraient nécessaires pour remettre le budget sur des bases solides, et pour satisfaire les créanciers du Québec sur les marchés financiers internationaux. Le plan comprend des coupures budgétaires de 10–15 pour cent, une "réduction" du

secteur public de 5 pour cent, et une augmentation de tous les principaux impôts de 15 pour cent (voir le tableau 3).

Quoique nous reconnaissions à plusieurs reprises que l'on pourrait certainement débattre certaines de nos hypothèses, à notre avis nous faisons plutôt erreur en étant trop optimistes:

> Il ne faut pas oublier que l'animosité n'a pas place dans cette étude. Nous avons supposé qu'il n'existerait aucune barrière commerciale pour entraver le commerce avec les États-Unis ou avec le RDC. Nous n'avons pas supposé de réductions sévères du crédit ou de crise sur le marché des changes ou de chute brutale de l'investissement, ou d'exode en masse de personnes ou de capital du Québec, ni de crise politique ayant trait au territoire. Généralement parlant, les chocs économiques admis par nous comme hypothèse font partie du domaine de l'expérience récente — même si le choc politique que nous examinons n'en fait pas partie.

Effets subséquents de la séparation du Québec

L'analyse des effets à plus long terme devient plus difficile et est de nature plus spéculative. Il est nécessaire d'aborder l'étude de la croissance et du développement économique, et les raisons de l'essor et du déclin des nations, des régions, et des villes. Il est également nécessaire d'étudier une littérature récente et controversée qui se penche sur la question de la permanence ou au contraire de la nature temporaire de l'effet des chocs sur la chômage et la production. Nous soutenons que, puisque les économistes ne peuvent même pas s'entendre pour dire si les chocs ordinaires ont des effets permanents ou temporaires, il est impossible qu'ils soient certains que la rupture d'un pays aura des effets temporaires ou permanents sur l'économie.

Malgré ces réserves, l'étude soutient que les premiers effets tels que décrits précédemment (impôts plus élevés, migration extérieure, services publics réduits) *pourraient* déclencher un processus de fragmentation, qui aurait des effets négatifs à plus long terme sur l'économie québécoise. Le processus pourrait s'alimenter lui-même, puisque des impôts plus élevés entraînent davantage d'émigration,

davantage de réductions de l'investissement et de l'assiette fiscale, et mènent donc à une nouvelle série d'impôts plus élevés et d'émigration (voir graphique 7). De plus, nous ne pouvons pas supposer que, simplement parce que la plupart des Québécois parlent français, le Québec serait à l'abri de ce processus. Les Québécois et les institutions dont le centre d'opérations est au Québec et qui sont des chefs de file font partie de la tendance à l'échelle mondiale vers une interaction internationale plus poussée et une réduction des barrières nationales et linguistiques.

D'un autre côté, nous reconnaissons que plusieurs éléments pourraient agir dans le sens contraire et pourraient contrebalancer ces influences négatives. Certains de ces éléments — la faculté de pouvoir contrôler les déficits gouvernementaux, la fin du gaspillage relié au chevauchement des juridictions, et la cohérence des politiques — sont analysés au dernier chapitre substantiel de l'étude.

Les critiques

Un auteur qui résume les propos de ses critiques, surtout lorsqu'il est obligé de condenser les opinions de cinq individus en quelques centaines de mots, s'adonne à une pratique douteuse. Avec cette mise en garde, je présente un bref résumé des propos de chaque participant, suivi d'une description plus longue d'un "scénario rival" suggéré par Mario Polèse.

Pierre Fortin accepte la méthodologie de l'étude portant sur l'analyse budgétaire, mais il n'accepte pas nécessairement tous les chiffres. D'un autre côté, l'explication de "fragmentation" l'emballe moins, puisqu'il soutient que "le progrès économique est très souvent stimulé, et non entravé, par l'adversité, les menaces, et les défis". Mario Polèse soutient que le Québec, et surtout Montréal, est déjà en train de payer une bonne partie du prix de la séparation, que cet événement se produise ou non. Surtout si la séparation est "amicale", une migration extérieure supplémentaire ou la perte des sièges sociaux est peut-être négligeable, comparativement à la solution de rechange la plus probable. Fortin et Polèse suggèrent tous deux que la séparation est peut-être préférable aux solutions de

rechange probables, qui impliquent une réconciliation forcée et le prolongement de l'incertitude entourant le statut constitutionnel futur du Québec.

Pierre-Paul Proulx critique l'étude pour n'avoir pas suffisamment insisté sur l'importance décroissante des frontières politiques, sur l'orientation de plus en plus nord-sud des économies provinciales, et sur son résultat, c'est-à-dire la baisse du rendement des efforts consacrés à la réduction des barrières commerciales interprovinciales par opposition aux barrières commerciales internationales. Une autre de ses critiques de l'étude concerne le manque d'un modèle économétrique en bonne et due forme, ainsi que le manque de perspective historique, et il présente les grandes lignes de sa propre approche à la "localisation des activités économiques dans l'espace économique intégré".

René Simard accepte l'argument de l'étude à l'effet que les barrières de langue dans les "centres d'excellence" québécois deviennent de moins en moins importantes, et que de tels centres pourraient en théorie subir l'influence des effets de fragmentation. Toutefois, il suggère que Montréal va demeurer une des villes mondiales de premier plan en terme de qualité de vie (comme l'affirme une étude récente des Nations Unies), peu importe le statut politique du Québec. De plus, les mêmes arguments utilisés pour le cas du Québec pourraient être utilisés pour le cas du RDC.

François Vaillancourt critique la "vision sombre du monde" de l'étude, et soutient que la "reconquête" partielle de l'économie québécoise par les francophones au cours de la période 1976–85 a entraîné des bénéfices majeurs, et que des bénéfices supplémentaires reviendraient aux francophones québécois advenant la séparation. Parmi les bénéfices les plus importants, on retrouve le logement moins dispendieux qui serait accessible aux francophones suite à l'exode anglophone et, peut-être, un taux de croissance plus élevé à long terme grâce au "plein contrôle des variables économiques intérieures par les francophones".

Mario Polèse termine sa réflexion critique par un appel à une plus grande humilité de la part des économistes. Il met en lumière

cet appel par une vision des effets à long terme de la séparation du Québec qui est très différente de l'explication de fragmentation présentée dans l'étude. Le but de Polèse n'est pas de choisir entre les deux cas, mais plutôt d'argumenter que les économistes n'ont tout simplement pas la connaissance scientifique requise pour exprimer une opinion professionnelle à savoir lequel des deux scénarios (ou tout autre scénario) est le plus probable.

Selon le scénario rival de Polèse, c'est le RDC qui sombre dans un état d'instabilité suite à la séparation du Québec: prolongement des crises constitutionnelles, conflits ayant trait aux inégalités régionales, menaces de séparation de la part d'autres provinces, conflit sur le choix d'Ottawa plutôt que Winnipeg comme capitale nationale, l'anti-américanisme grandissant, et ainsi de suite. De l'autre côté, le Québec devient, après une courte période de transition, un état démocratique, moderne, qui favorise plus ou moins le milieu des affaires. Les tensions linguistiques appartiennent au passé. Tandis que Toronto dépérit, Montréal attire les jeunes scientifiques et chercheurs en quête d'un milieu qui est à la fois différent et dynamique.

Il nous semble, alors, que même si différents économistes peuvent arriver à des chiffres différents lors de l'évaluation des *coûts de transition* de la séparation du Québec, nous pouvons au moins nous entendre sur la méthodologie et l'approche de base. D'un autre côté, une fois que les économistes osent prendre en considération les effets *à long terme* de la rupture d'un pays, ils pénètrent dans un monde où tout peut arriver. C'est un monde inconnu de scénarios et de scénarios rivaux, de rêves et de cauchemars, de théories et de théories rivales. En dépit des requêtes légitimes des concitoyens pour obtenir des prévisions fiables, il s'agit d'un monde que personne ne peut prévoir, même pas avec un minimum de confiance.

John McCallum
Éditeur du recueil

Préface

Un message à nos concitoyens québécois

Cette étude représente pour nous plus qu'un simple exercice académique de routine. Le sujet suscite des émotions intenses, et possède une connotation politique évidente. Pour ces raisons, nous avons pris grand soin à formuler nos hypothèses de façon explicite, et nous sommes également heureux de ce que le texte comporte les commentaires et les critiques de cinq experts francophones tenus en haute estime. Malgré ceci, lorsque deux économistes anglophones du Québec arrivent à la conclusion que la souveraineté nuirait à l'économie québécoise, il n'est pas surprenant que plusieurs lecteurs québécois soient sceptiques. Avant toute chose, il nous semble donc opportun d'expliquer clairement notre prise de position.

Nous sommes d'avis que le Québec est une société distincte et devrait être reconnue comme telle. Nous sommes d'accord avec Pierre Fortin lorsqu'il écrit que le Canada possède un cachet spécial et différent grâce au fait français en Amérique du Nord, et que tous les Canadiens devraient voir d'un bon oeil toute mesure destinée à préserver ce fait. Pendant toutes nos années au Québec, nous ne nous sommes jamais sentis mal à l'aise dans une société dont la langue et la culture principales ne sont pas les nôtres. D'un autre côté, il existe chez nous, comme chez presque tous les anglophones québécois, un attachement au Canada. Nous serions attristés de voir le Québec proclamer sa souveraineté et se séparer du Canada. De plus, la souveraineté du Québec irait presque certainement à l'encontre de nos propres intérêts, surtout si notre analyse est juste.

Ayant annoncé nos couleurs, c'est-à-dire nos penchants et nos intérêts, nous laissons à chaque lecteur et à nos collègues le soin de juger de la qualité de notre analyse.

John McCallum, Chris Green
Montréal, septembre 1991

Une rupture à l'amiable:

conséquences économiques pour le Québec

John McCallum
et Chris Green

Chapitre 1

Introduction

Cette étude analyse les conséquences économiques d'une séparation à l'amiable, ou du moins sans animosité, du Québec du "Reste du Canada" (RDC).[1] On suppose que chacune des deux parties aspirerait à maintenir des relations économiques qui soient réciproquement avantageuses. Le RDC n'accepterait pas de subventionner le Québec, mais il n'agirait pas par rancune non plus. La conclusion principale est qu'une séparation à l'amiable impliquerait des coûts énormes à court et à long terme. Même si le Québec et le RDC devraient tous deux supporter ces coûts, cette étude met l'accent principalement sur les coûts infligés au Québec.

Quoique nous ne mettions pas en doute la viabilité d'un Québec souverain, nous mettons en doute la pertinence de la viabilité comme critère de choix. Taiwan, par exemple, possède une économie viable en ce qui concerne son fonctionnement, qui semble assez efficace, mais le Taiwanais moyen est beaucoup plus pauvre que le Québécois moyen. Une évaluation de la dimension économique de la souveraineté du Québec devrait donc se faire en terme de coût et non en terme de viabilité.

L'étude commence, au chapitre 2, par une discussion portant sur la probabilité d'une séparation. Malgré l'apparence de calme au cours des mois d'été 1991, les obstacles à une entente demeurent énormes, et nous devons prendre au sérieux la possibilité d'une séparation du Québec. Quoique nous mettons l'accent principale-

1 Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont fait part de leurs commentaires très utiles, en plus de nos lecteurs officiels, et plus particulièrement David Brown, Marcel Côté, Claude Forget, Claude Montmarquette, Bill Robson, Daniel Schwanen et nos collègues à l'Université McGill.

ment sur une séparation à l'amiable, le chapitre 3 présente une brève discussion sur la question du degré d'animosité qui pourrait prévaloir. Nous insistons sur le lien qui existe entre le degré probable d'animosité et la mesure dans laquelle le processus de la séparation du Québec est perçu comme étant légitime. Nous prenons en considération un éventail de résultats possibles en ce qui concerne les domaines du territoire, de la dette et de la monnaie, domaines qui risquent de semer le désaccord, mais nous arrivons à la conclusion qu'il n'existe aucune base solide pour prévoir le degré d'animosité. D'un autre côté, si notre argument que même une séparation à l'amiable serait coûteuse est juste, alors il s'ensuit certainement que la situation ne pourrait qu'empirer advenant un climat hostile et acrimonieux — qu'il est impossible d'évaluer à l'avance.

Le cadre d'analyse de base, dont les grandes lignes sont présentées au chapitre 4, implique une procédure à deux étapes. La première étape consiste à analyser les chocs à l'économie découlant de la séparation du Québec; la deuxième étape consiste à évaluer les effets subséquents, ou à plus long terme, de ces chocs. En ce qui concerne cette dernière question, nous nous fions en partie sur une approche de "cercle vicieux et vertueux" ou de "réaction positive" (positive feedback), telle que mise en application récemment lors de certaines études de la zone manufacturière américaine. Ce concept veut que des influences importantes attirent les gens et les capitaux vers les grands centres économiques et renforcent les avantages initiaux de ces centres. Toutefois, si un choc négatif d'une ampleur ou durée suffisante se produit, ces mêmes influences peuvent agir dans le sens contraire, menant ainsi à un processus de fragmentation qui renforce le choc initial.

Nous nous servons alors de ce cadre d'analyse, au chapitre 5, pour étudier succinctement l'histoire de l'essor et du déclin économique relatif de Montréal. Cette histoire souligne une compétition entre deux ensembles d'influences opposées: les influences continentales naturelles attirant les ressources et la population vers l'ouest et le sud, versus les influences de réaction positive qui favorisent les centres établis et le rôle important du gouvernement fédéral en ce

qui concerne le transfert des ressources et de l'activité économique de l'ouest vers l'est. Nous prêtons une attention toute particulière à la période 1976–80, lorsque la séparation du Québec devint pour la première fois une menace sérieuse. À notre avis, nous devrions tirer une leçon des événements de cette période.

Notre analyse, au chapitre 6, des premiers effets, ou des effets de choc, de la séparation du Québec met l'accent sur des secteurs ou industries vulnérables, sur le partage des avoirs et de la dette fédérales, sur les conséquences pour le budget du Québec et l'économie du Québec, et sur la réaction probable du gouvernement québécois face à ces chocs. Nous présentons des prévisions de l'impact de la souveraineté sur le budget du Québec qui s'étalent sur cinq ans, et nous soulignons un ensemble de mesures d'austérité qui met en lumière l'ampleur de la réaction fiscale qui pourrait s'avérer nécessaire. L'argument concernant les effets subséquents, au chapitre 7, est basé principalement sur un processus d'impôts plus élevées et d'un accroissement de la migration extérieure du capital et des gens qualifiés, qui se renforcent réciproquement, causant une nouvelle série de migration extérieure et une nouvelle série d'impôts plus élevées ou de services publics réduits. Nous soutenons que même s'il est peu probable que les francophones unilingues quittent le Québec, un bon nombre des francophones les plus hautement qualifiés sont déjà "internationalisés" et risquent d'être très mobiles.

Le chapitre 8 présente une discussion des éléments qui servent de contrepoids et qui pourraient contribuer au bénéfice économique à long terme d'un Québec souverain. Parmi ces éléments se retrouvent les arguments ayant trait au chevauchement des compétences, à la cohérence des politiques, et à la faculté de pouvoir contrôler les dépenses et les déficits des gouvernements. Le dernier chapitre présente les conclusions.

Chapitre 2

La probabilité d'une séparation du Québec: le fond et le processus

En ce qui concerne le fond de la question, d'accord avec Pierre Fortin et d'autres Québécois francophones, nous pensions que pour éviter la séparation, le "Reste du Canada" (RDC) devra probablement "avaler Meech", un processus qui pourrait devenir moins pénible si, simultanément, l'on mettait en place une réforme du Sénat et l'on donnait satisfaction aux revendications des autochtones.[1] Comme le souligne Charles Taylor, un tel ensemble de mesures requiert que le RDC accepte la "diversité profonde", c'est-à-dire qu'il accepte qu'une vision pure du Canada basée sur la Charte n'est pas le seul modèle possible de la société libérale.[2] Pourtant, il semble que le RDC devient à cet égard moins tolérant au lieu de plus tolérant.[3] Ce problème de fond est aggravé par les dangers du processus entamé par le Canada. Nous allons maintenant commenter deux aspects de ce processus.

---

1 Voir Pierre Fortin, "The Threat of Quebec Sovereignty: Meaning, Likelihood, and Economic Consequences" (Étude présentée à la conférence, "The Economic Dimensions of Constitutional Change", parrainée par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Kingston, Ontario, du 4 au 6 juin 1991).

2 Charles Taylor, "Shared and Divergent Values", dans *Canada's Constitutional Options*, Ronald L. Watts, éditeur (Toronto: University of Toronto Press, 1991).

3 Pour un portrait récent des sentiments anti-Québec, voir David J. Bercuson et Barry Cooper, *Deconfederation: Canada without Quebec* (Toronto: Key Porter Books, 1991).

La stratégie du Québec

On dit souvent que le Québec français est une société cohésive et relativement homogène. Comme telle, elle possède une stratégie claire et cohésive sur le plan constitutionnel. Comme Fortin explique, la grande majorité des Québécois francophones qui ne sont pas des séparatistes engagés sont néanmoins prêts à utiliser la menace de la souveraineté comme arme pour obtenir la reconnaissance officielle du Québec comme "société distincte". Pour que cette menace soit crédible, la population du Québec et celle du RDC doivent être convaincues que le Québec proclamera en effet sa souveraineté si le RDC persiste à refuser le caractère distinct du Québec. Il s'ensuit qu'un élément essentiel de la stratégie est de convaincre la population que la souveraineté ne nuirait pas à l'économie québécoise.

Peut-être pour cette raison, peu d'économistes francophones ou de leaders du monde des affaires sont prêts à contester publiquement cette vision optimiste. Une telle contestation minerait la crédibilité de la menace du Québec, et diminuerait donc les chances que le Québec obtienne la reconnaissance de société distincte. Par conséquent, malgré qu'il soit vrai que le leadership économique québécois soit bien représenté dans les médias et les commissions constitutionnelles, il est également vrai que les économistes francophones ont envoyé des messages optimistes en ce qui concerne les conséquences économiques de la séparation. Des messages pessimistes envoyés par des anglophones ou par des francophones qui sont reconnus comme étant fédéralistes sont souvent rejetés, car on les interprète comme des menaces ou comme de la propagande fédérale.[4]

Ainsi donc, la stratégie consiste à utiliser la menace de la souveraineté et de renforcer la crédibilité de cette menace en brossant un tableau optimiste des conséquences économiques de la séparation du Québec. Supposons pour un moment que l'argument

4 Nous reconnaissons que ceci est un argument à double tranchant. Comme nous l'avons mentionné dans l'avant-propos, il est également vrai que les francophones risquent de mettre en doute les intentions des anglophones qui prétendent que la séparation nuirait à l'économie québécoise.

principal de la présente étude est juste — que les tableaux optimistes sont faux, et que la séparation infligerait des coûts économiques très élevés. Si tel est le cas, alors la stratégie du Québec comporte deux grands dangers du point de vue économique. Le premier est que les Québécois, convaincus de la viabilité économique de la souveraineté puisqu'ils n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre, ne seront pas prêts à faire de compromis. Il est évident qu'une telle attitude de non-compromis réduira les chances qu'on puisse parvenir à une entente. La stratégie même du Québec implique que les avertissements, du milieu des affaires francophone par exemple, ne seront probablement entendus que vers la fin du débat. Il sera peut-être alors trop tard pour changer l'opinion publique.

Le deuxième danger, qui est connexe, est que le RDC essayera de prouver que le Québec bluffe, ce qui implique que le Québec devra se séparer ou perdre la face. Le RDC pourrait très bien essayer de prouver que le Québec bluffe; il est tout à fait normal de réagir négativement face à des menaces. De plus, au cours des dernières années, plusieurs éléments mis ensemble, regroupant à la fois des événements concrets et des impressions qui évoluent, ont contribué à accroître l'hostilité envers le Québec. En se basant sur les faits, on peut mentionner les lois québécoises concernant la langue, le refus du Québec de négocier avec les autres provinces, le ton agressif du Rapport Allaire,[5] et l'indifférence manifeste quant à la résolution de griefs qui existent depuis longtemps dans les autres régions du pays. Les impressions qui évoluent au RDC sont tout aussi importantes, et le fait qu'elles soient en grande partie fausses (à notre avis) ne réduit en rien leur importance. Parmi ces impressions, on retrouve celle selon laquelle les Québécois se considèrent plus distincts et donc "plus égaux" que les autres Canadiens; la notion que les Québécois ressentent très peu ou aucune affection ou attachement envers le Canada; et, ce qui représente peut-être le plus grand

5 Parti libéral du Québec, Comité constitutionnel, *Un Québec libre de ses choix* (Québec, le 28 janvier 1991), communément appelé le "Rapport Allaire", d'après son président, Jean Allaire.

danger, l'idée que l'économie du RDC bénéficierait — ou du moins ne souffrirait pas — de la séparation du Québec.

Si le RDC essaie en effet de prouver que le Québec bluffe et que le Québec doive soit se séparer ou reculer, les chances d'une séparation augmenteraient de façon considérable. Les Québécois ont voté pour le Canada en 1980, et ont l'impression d'avoir été ensuite exclus du rapatriement de la Constitution en 1982. Le Québec a accepté une offre globale (l'Accord du Lac Meech) comprenant ses revendications minimales les plus strictes en 1987, pour la voir ensuite rejetée trois ans plus tard. Selon nous, les Québécois sont peut-être prêts à faire des sacrifices considérables pour éviter ce que plusieurs percevraient comme une troisième humiliation majeure en l'espace d'une décennie.

Problèmes de négociation et la faculté de tenir promesse

Il existe une autre raison pour que le RDC essaie de prouver que le Québec bluffe, et celle-ci pourrait s'avérer cruciale. Une préoccupation majeure du RDC est de savoir si la menace actuelle du Québec de proclamer la souveraineté est effectivement sa dernière. Même si la crise actuelle parvenait à être réglée d'une façon ou d'une autre, qu'arriverait-il si le Parti Québécois devait prendre le pouvoir lors d'une élection prochaine? N'est-t-il pas probable que le RDC se retrouvera devant une série interminable de revendications du Québec ayant trait à l'obtention de pouvoirs accrus, et une séparation éventuelle qui sera presque inévitable? Même les citoyens du RDC les plus pro-Québec se rebifferont contre des compromis importants accordés au Québec, si un effet majeur de ces compromis est de faciliter la voie pour la séparation du Québec dans quelques années.

Ce problème comporte au moins deux aspects. Premièrement, les Canadiens seront peut-être aux prises avec un problème de négociation classique. Le Québec, craignant d'être exclu encore une fois, ne fera aucun compromis au RDC. Le RDC, craignant d'être repoussé d'ici quelques années par un prochain gouvernement qué-

bécois, ne fera aucun compromis au Québec. Pour se sortir d'une telle impasse, il faudrait probablement qu'une des parties accepte, dans un esprit de coopération, de faire le premier pas, mais il n'est pas évident quelle partie ferait les premiers pas, ni de quelle façon elle s'y prendrait.

Le deuxième aspect de ce problème est que même si les deux parties acceptaient de coopérer, il est difficile d'imaginer comment le Québec pourrait, techniquement, s'engager de façon crédible à respecter à moyen terme une nouvelle Constitution — disons, pour une période de 20 ans. Le Québec pourrait très bien avoir intérêt à s'engager de cette façon envers le Canada à un moment donné lors des négociations — un tel engagement pourrait inciter le RDC à faire des compromis considérables envers le Québec; et presque tout le monde semble s'entendre pour dire que les Canadiens ne veulent pas continuer à discuter de Constitution *ad nauseam*. Pourtant, comment le gouvernement ou la population du Québec peuvent-ils faire des promesses qui dépassent largement les limites du mandat du gouvernement actuel? Nous ne connaissons pas la réponse à cette question.[6]

Pour ces raisons, et plusieurs autres, la probabilité d'une séparation du Québec semble assez élevée pour justifier l'analyse de ses conséquences économiques.

---

6 En supposant que le Québec organise un référendum qui demande aux électeurs de sanctionner le fédéralisme renouvelé, une possibilité pourrait être de faire référence dans la question à une période fixe, de 20 ans par exemple. Une deuxième possibilité pourrait impliquer une entente Canada-Québec stipulant que le gouvernement fédéral interdirait, pour un certain temps, toute législation provinciale ayant pour but d'organiser un référendum. Toutefois, il n'est pas évident que l'une ou l'autre de ces mesures suffiraient à empêcher un futur Parti Québécois de passer à l'action en ce qui concerne la souveraineté, surtout si des questions controversées servaient à mobiliser l'opinion publique.

Chapitre 3

La séparation du Québec et le degré d'animosité

En analysant les effets économiques de la séparation du Québec, le problème du degré d'animosité est le plus difficile et, pourrait-on soutenir, le plus important. Pour certains, comme l'historien Desmond Morton, il est évident que la rupture d'un pays implique un degré d'animosité extrême: une guerre civile est possible, l'effusion de sang est probable, et de grandes souffrances économiques et humaines sont certaines. Pour d'autres, comme Jacques Parizeau, il est tout aussi évident que la séparation se ferait dans un climat de paix, parce que l'animosité nuirait à chacune des deux parties et le Reste du Canada (RDC) ne voudrait pas s'infliger cette souffrance. Ainsi, tout dépendant du degré d'animosité, le processus de séparation pourrait passer inaperçu ou pourrait déclencher une guerre civile. Bien que cette remarque ne nous mène nulle part, il nous semble impossible de poursuivre l'analyse. En d'autres mots, nous ne savons pas comment délimiter, d'une façon la moindrement scientifique ou objective, les bornes inférieures et supérieures du degré d'animosité.

C'est pour cette raison que le coeur de cette étude repose sur l'hypothèse d'une rupture sans animosité. Puisque la question du degré d'animosité est si importante, nous présentons toutefois une brève discussion portant sur l'un des principaux facteurs déterminants du degré d'animosité, ainsi que sur trois domaines — le territoire, la monnaie et le partage de la dette — qui risquent d'engendrer beaucoup d'animosité. Le lecteur peut ensuite modifier son évaluation des coûts de la séparation à la lumière de son évaluation personnelle du degré probable d'animosité.

Animosité et légitimité

La perception de la légitimité du processus menant à la séparation du Québec serait probablement un facteur déterminant important du degré d'animosité.[1] Examinons, par exemple, deux résultats de référendum possibles qui démontrent les extrêmes de la légitimité, le premier traduisant une légitimité incontestable et le deuxième, une légitimité faible:

> Êtes-vous d'accord que le Québec se sépare du Canada et devienne un état indépendant et souverain dans un an à partir d'aujourd'hui?
>
> Oui: 80% Non: 20%
>
> Dans le contexte de la zone de libre-échange nord-américaine, êtes-vous d'accord que le Québec exerce son autorité suprême sur son territoire, dans un an à partir d'aujourd'hui?
>
> Oui: 51% Non: 49%

En supposant que le gouvernement du Québec aille de l'avant et proclame sa souveraineté dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il est évident que le degré d'animosité en puissance est beaucoup plus élevé dans le deuxième cas que dans le premier cas. Devant une réponse catégorique à une question sans équivoque, le RDC — ainsi que les partisans du "non" au Québec — pourrait très bien accepter l'inévitable et agir de façon à minimiser les coûts de transition à la souveraineté du Québec. Toutefois, dans le deuxième cas, la question est tellement floue et la majorité est si faible que, pour plusieurs personnes, le résultat ne serait pas légitime. Dans ces conditions, on

1 Voir José Woehrling, "Les aspects juridiques de la redéfinition du statut politique et constitutionnel du Québec", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 2 (Québec 1991), pp. 1–110.

peut concevoir toute une série de scénarios peu agréables, y compris le refus du gouvernement fédéral de reconnaître la souveraineté du Québec, et des démarches de la part des communautés non-francophones du Québec (y compris les peuples autochtones) de démembrer la province.

Territoire, dette, et monnaie

Une séparation relativement amicale pourrait avoir lieu, soit parce qu'un référendum québécois aurait transmi une réponse catégorique à une question difficile, ou pour d'autres raisons. Toutefois, à mesure que les rapports deviennent plus tendus, les domaines suivants peuvent engendrer des problèmes majeurs.

Le territoire

Advenant la séparation, il est concevable que le RDC et les Cris pourraient prétendre au territoire du nord québécois, y compris la Baie James. Une revendication de la part du RDC pourrait s'appuyer sur l'argument que ces terres furent cédées au Québec en 1912, à la condition implicite que le Québec reste au sein du Canada. Une revendication de la part des Cris s'appuierait probablement sur la possession autochtone, et certains signes laissent supposer qu'ils choisiraient d'opter pour le Canada si le Québec devait se séparer. Les peuples autochtones du continent tout entier les appuieraient certainement, ce qui provoquerait une crise politique majeure, et la réaction des gouvernements canadien et québécois n'est pas du tout évidente.

Parmi les Québécois non-francophones, on discute de la possibilité d'une onzième province et d'un passage menant aux provinces de l'Atlantique. Si le résultat du référendum était catégorique, et que le processus de séparation se déroulait de façon relativement calme, alors il est difficile de concevoir qu'une telle éventualité pourrait survenir. D'un autre côté, supposons que le Québec devait faire une proclamation unilatérale d'indépendance (PUI), dans des conditions

de légitimité discutable, et que le Canada devait refuser de reconnaître cette proclamation. Plusieurs centaines de milliers de loyaux Canadiens du sud-ouest québécois voudraient continuer de payer leurs impôts au fédéral, et demanderaient peut-être la protection du fédéral. Il semble que le résultat final soit impossible à prévoir.

La dette

Si la séparation était amicale, les parties s'entendraient probablement assez rapidement sur une méthode relativement simple de partage de la dette. Toutefois, supposons que le gouvernement fédéral devait refuser de reconnaître la souveraineté du Québec, du moins au début. Il s'ensuit logiquement que le gouvernement fédéral: (a) refuserait de négocier le partage des avoirs et de la dette avec le Québec; et (b) continuerait d'exiger de la part des résidents québécois le paiement des impôts fédérales. Il est impossible de prévoir le dénouement d'une telle lutte entre deux gouvernements recherchant la légitimité et le contrôle. Les Québécois disent souvent que la position de la province au sein des négociations serait améliorée du fait que le Québec "écrirait les chèques", mais cet argument repose sur l'hypothèse implicite que les deux parties ont déjà accepté le principe de la souveraineté. Si ceci était faux — et il est peu probable que le gouvernement fédéral accepte le principe de la souveraineté du Québec avant d'avoir réglé le problème de la dette — le débat précédent impliquerait que certains contribuables québécois ou leurs employeurs enverraient leurs chèques à Ottawa.

La monnaie

Selon presque n'importe quel scénario concevable, le Québec continuerait probablement d'utiliser le dollar canadien dans une période initiale suivant la séparation. De plus, le RDC ne pourrait pas empêcher le Québec d'agir ainsi, sans encourir des coûts énormes pour lui-même et pour le Québec. Toutefois, nous ajoutons deux *mises en garde*. Premièrement, si Ottawa decide de prendre part à une partie

de poker aux enjeux considérables, la Banque du Canada pourrait donner aux banques à charte des directives qui dérangeraient énormément les activités de compensation du Québec. Ceci pourrait hâter l'émission d'une monnaie québécoise. Deuxièmement, à l'apogée d'une crise politique, la moindre rumeur à l'effet qu'une nouvelle monnaie québécoise soit envisagée pourrait avoir comme conséquence qu'une grande partie des dépôts des succursales québécoises des banques à charte canadiennes se déplaceraient vers les succursales ontariennes — ou plutôt vers New York. Les banques à charte, prudentes au niveau financier, pourraient très bien réagir à une diminution significative du passif et de la liquidité de leurs activités basées au Québec par une réduction proportionnelle de leurs actifs — c'est-à-dire par une réduction de leurs prêts aux entreprises et aux ménages québécois. Les réductions de crédit qui en résulteraient pourraient être considérables; dans le cas limite, il est concevable que ces réductions seraient tellement importantes qu'elles inciteraient le Québec à émettre sa propre monnaie. On doit souligner que tout ceci est extrêmement spéculatif et que les divergences d'opinion entre banquiers et économistes là-dessus sont exceptionnellement marquées.

Les questions du territoire, de la dette, et de la monnaie pourraient facilement faire obstacle à une transition calme et sans animosité. Néanmoins, en ce qui concerne le reste de l'étude, nous allons supposer que ces problèmes seront en fait réglés de façon à permettre une "rupture à l'amiable".

Chapitre 4

Cadre d'analyse: *les chocs et les mécanismes de transmission*

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, le coeur de notre analyse se déroule selon une procédure à deux étapes, en commençant par l'analyse des chocs, ou des premiers effets, de la séparation du Québec, et ensuite par l'analyse des effets subséquents, ou à plus long terme. La première étape est plus simple et plus mécanique que la deuxième. En analysant le choc de la séparation, notre procédure sera d'évaluer la situation par rapport à plusieurs domaines vulnérables, et ensuite de calculer l'impact sur l'économie québécoise et sur le budget du gouvernement québécois. Quoiqu'on pourrait certainement débattre certaines de nos hypothèses, notre façon fondamentale d'aborder le sujet ne devrait pas soulever de controverse.

La deuxième étape est plus difficile et plus théorique, puisqu'il n'existe aucune méthode généralement reconnue pour analyser les effets à long terme des chocs en général, ou du choc de la séparation du Québec en particulier. Cette affirmation reste vraie, malgré ce qui semble être la méthode classique d'évaluer les effets économiques à long terme de la souveraineté du Québec, qui fait une distinction très nette entre les coûts de transition et les effets à long terme. Les coûts de transition peuvent s'avérer très importants, mais puisqu'ils sont *temporaires*, on peut les ignorer lorsqu'il s'agit des effets à long terme ou *permanents* de la souveraineté du Québec. Ceci signifie que la liste des éléments qui influencent les coûts de transition est totalement différente de la liste des éléments qui sont à l'origine des effets à long terme. Il n'y a aucun chevauchement entre les deux ensembles d'élé-

ments. Par exemple, une façon d'aborder le long terme est de comparer le Québec avec d'autres pays. Puisque le Québec soutient la comparaison avec les plus petits pays européens, on en arrive à la conclusion que le nouveau pays a toutes les chances de devenir viable et prospère, une fois qu'il aura amorti les coûts de la transition.[1]

Quoique nous sommes certainement d'avis que le Québec se porte bien comparativement à d'autres pays, en terme de formation de sa population et du stade de son développement économique, il est quand même possible que cette sagesse classique présente une faille aux conséquences désastreuses. La période de transition pourrait carrément ne pas avoir de fin, en ce sens que la destination finale pourrait dépendre elle-même de la nature de la transition. Si tel est le cas, alors il n'existe plus de distinction nette entre le court et le long terme, puisque les chocs ou les perturbations que nous considérons normalement comme étant à court terme ont en réalité des effets permanents. Si cet argument est juste, alors nous ne pouvons pas étudier, par exemple, le cas de l'Autriche aujourd'hui et celui du Québec aujourd'hui et en arriver à la conclusion qu'un Québec souverain serait un endroit prospère. Nous serions obligés de comparer l'Autriche contemporaine avec un Québec qui pourrait être sérieusement affaibli, peut-être même de façon permanente, par le processus de la transition à la souveraineté.

Comme c'est le cas pour toutes les questions fondamentales en économie, il n'existe aucune réponse simple ou catégorique à cette question. Le sujet est au coeur de l'étude de la croissance et du développement économique, et des causes de l'essor et du déclin des nations, des régions, et des villes. Il est également intimement lié à une litérature moderne en pleine croissance, qui se penche sur la question du caractère permanent ou temporaire des chocs économiques. Par exemple, la litérature de "l'hystérésis", qui est apparue à la suite des augmentations apparemment permanentes du chômage

1 Bien entendu, le point de vue selon lequel un Québec souverain se porterait bien au niveau économique ne repose pas uniquement sur cette comparaison. Deux autres arguments qui arrivent à la même conclusion sont introduits au chapitre 8.

européen, analyse pourquoi les chocs temporaires peuvent avoir des effets permanents sur le chômage.[2] La litérature connexe des "racines unitaires" considère et teste la possibilité que les chocs temporaires ont comme résultat de modifier le PIB réel de façon permanente.[3] La litérature des "chaos" analyse la possibilité que des différences très minimes dans les conditions initiales peuvent mener à des différences très importantes au niveau du résultat final.[4]

Veuillez noter que, dans chacun des ces cas, les chocs qui sont peu importants ou temporaires finissent par avoir des effets qui sont importants ou permanents. Il est également vrai qu'à l'heure actuelle, les économistes ont des débats passionnés et des différences d'opinion très marquées à l'égard de ces trois hypothèses. Comment pouvons-nous alors être certains que le choc associé à la rupture d'un pays — même une "rupture à l'amiable" — n'aura que des effets temporaires sur l'économie, lorsque nous ignorons si les chocs au chômage et à la production ont des effets permanents ou temporaires?

En ce qui concerne plus directement notre sujet, la réapparition et l'expansion récente de notions anciennes de la litérature du développement économique et de la géographie économique sont peut-être les éléments les plus directement pertinents. Un exemple spécifique, que nous examinerons plus en détail à l'annexe B, est l'étude de Paul Krugman, qui analyse le rôle de "l'histoire" et de la "réaction positive" (positive feedback) dans le développement économique régional. Une région ou une ville qui bénéficie d'un avantage initial relativement minime peut, soit à cause des économies associées à la production sur une grande échelle ou pour d'autres raisons, se

2 Voir, par exemple, Olivier Blanchard et Lawrence Summers, "Hysteresis and the European Unemployment Problem", *NBER Macroeconomics Annual*, 1 (1986): 15–78; et Pierre Fortin, "The Phillips Curve, Macroeconomic Policy, and the Welfare of Canadians", *Canadian Journal of Economics*, 24 (à paraître, 1991).

3 Voir, par exemple, Pierre Perron, "The Great Crash, the Oil Price Shock, and the Unit Root Hypothesis", *Econometrica*, 57 (1989): 1361–1401.

4 Voir, par exemple, James Gleick, *Chaos: Making a New Science* (New York: Viking Press, 1987); et William J. Baumol et Jess Benhabib, "Chaos: Significance, Mechanism, and Economic Applications", *Journal of Economic Perspectives*, 3 (Hiver 1989): 77–105.

retrouver entraînée dans un processus circulaire qui favorise sa croissance continuelle. Des villes importantes comme Montréal et New York, une fois qu'elles sont reconnues comme centres principaux, bénéficient de grands avantages ou "d'effets d'agglomération" qui leur permettent de maintenir, devant des chocs négatifs, leur position de premier plan. D'un autre côté, advenant un choc négatif important et de longue durée, le même processus circulaire qui a favorisé l'essor d'une région ou d'une ville pourrait agir dans le sens opposé, alors que l'économie régionale "se fragmente". L'ampleur et la durée du choc, ainsi que la nature des effets de réaction positive, déterminent si oui ou non une telle situation se produira.

Au prochain chapitre, nous allons nous servir de l'approche de réaction positive lors de la présentation d'une brève histoire de l'essor de l'économie montréalaise, ainsi que de son déclin subséquent par rapport à Toronto, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de la menace de la séparation pendant la période 1976–80. Cette histoire permet de mettre en évidence le "côté positif" et le "côté négatif" de notre approche, et elle permet également, à notre avis, de tirer des leçons pertinentes pour aujourd'hui.

Chapitre 5

Le contexte historique de Montréal

L'essor de Montréal

La ville de Montréal a eu une grosse avance sur Toronto, puisqu'elle fut colonisée plus tôt. Pour cette raison, Montréal devint la capitale incontestée de l'empire commercial du Saint-Laurent, terme utilisé par l'historien Donald Creighton. Toutefois, au moment de la Confédération et suite au déplacement de la population et de la production agricole vers l'Ontario, Montréal s'est fait enlever une partie de sa prééminence au bénéfice de Toronto. Quoique les effets de "réaction positive" (positive feedback) aient certainement favorisé Montréal, la production sur une petite échelle de la plupart des industries — c'est-à-dire, l'insignifiance relative des économies associées à la production sur une grande échelle — ainsi que l'incapacité des commerçants montréalais de préserver leur monopole d'intermédiaires uniques pour les importations et des exportations de l'Ontario, qu'ils considéraient comme leur arrière-pays, contribuèrent à restreindre l'importance de ces effets.[1]

Néanmoins, la ville de Montréal triompha en grande partie des influences qui attiraient la population et les capitaux vers l'ouest, et elle conserva sa place de première ville canadienne, ainsi que sa place de capitale canadienne du commerce et de l'industrie, jusqu'à bien après la première moitié du vingtième siècle. Suite à la croissance industrielle de la fin du dix-neuvième siècle, il était tout à fait normal

1 Pour une analyse détaillée de certaines de ces questions historiques, voir John McCallum, *Unequal Beginnings: Agriculture and Economic Development in Quebec and Ontario until 1870* (Toronto: University of Toronto Press, 1980).

que Montréal devienne le centre industriel le plus important au Canada, et ce fut Montréal, et non Toronto, qui devint le terminus du grand réseau ferroviaire est-ouest de cette période.

Durant toutes ces années, les politiques du gouvernement fédéral jouèrent un rôle important au niveau de l'appui accordé à ces effets de réaction positive, ainsi qu'au niveau de l'aide accordée à la population et à l'activité économique de l'est du Canada.[2] Malgré l'Accord de libre-échange canado-américain, les politiques fédérales continuent de redistribuer le revenu, les dépenses, et l'emploi vers l'est. À ce chapitre, on retrouve les paiements de péréquation, les politiques de développement régional, et un programme d'assurance-chômage généreux. Quoique la capacité financière et politique du gouvernement fédéral de transférer les ressources vers l'est s'est probablement amoindrie au cours de la dernière décennie, de tels transferts demeurent très importants. Par exemple, comme nous le verrons plus loin, le bénéfice financier net qui revient au Québec grâce aux deux programmes fédéraux les plus importants — les paiements de péréquation et l'assurance-chômage — se chiffre à approximativement à $3 milliards par année.

Le declin relatif de Montréal

Toutefois, la ville de Montréal subit un déclin comparativement à Toronto depuis au moins trois décennies. Dans une étude récente et intéressante de ce déclin, Mario Polèse commence par souligner que la hiérarchie des villes est habituellement très stable — à cause des effets de réaction positive mentionnés plus haut — et que les forces économiques normales n'auraient pas prévu le déclin constaté de Montréal par rapport à Toronto. Selon Polèse, on doit plutôt attribuer le déclin progressif de Montréal à l'essor du nationalisme québécois, qui a débuté avec la "Révolution tranquille" des années 1960. Il soutient que suite à ces événements, interprétés en fonction de l'importance de la langue dans la détermination des coûts de recrute-

2 Veuillez toutefois noter que la définition de "l'est" a changé au fil des ans, car pendant la majeure partie du dix-neuvième siècle, on considérait l'Ontario comme faisant partie de "l'ouest".

ment et de communication, il était normal que le monde des affaires se déplace progressivement de Montréal vers Toronto. La ville de Montréal a donc perdu son avantage comparé de siège social du milieu des affaires canadien, au sein d'un continent principalement anglophone.[3]

Dans une autre étude récente, Pierre Fortin note qu'à partir du milieu des années 1960, la performance du Québec au chapitre de l'emploi s'est détériorée comparativement à celle de l'Ontario. En se basant en partie sur l'étude de Polèse, il attribue une grosse partie de ce déclin à l'essor du nationalisme québécois, à la Révolution tranquille, et au départ subséquent de l'élite du milieu des affaires anglophone de Montréal.[4]

Nous sommes certainement d'accord avec l'argument fondamental de la thèse Polèse-Fortin — à l'effet qu'un déclin progressif de la position relative de Montréal était probablement une conséquence inévitable de l'évolution sociale fondamentale au Québec. Toutefois, nous soulevons deux questions ayant trait à la date des événements. Premièrement, en terme de tendances à long terme, on peut soutenir que Montréal subit en fait un déclin comparativement à Toronto depuis plus d'un siècle. Le graphique 1, qui trace le rapport population montréalaise/population torontoise depuis 1871, corrobore cette interprétation jusqu'à un certain degré. La deuxième de ces questions porte sur la menace de la séparation du Québec au cours de la période 1976–80. Nous allons présenter des données qui semble indiquer qu'à peu près vers 1976, le taux de chômage montréalais, comparativement à celui de Toronto, a subi une augmentation subite et peut-être permanente. Ces questions ayant trait à la date des événements vont nous amener à nuancer à certains égards la thèse Polèse-Fortin.

---

3 Mario Polèse, "La thèse du déclin économique de Montréal, revue et corrigée", *Actualité économique*, 66 (juin 1990): 133–146.

4 Pierre Fortin, "La question de l'emploi au Québec: la photo et le film", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 2 (Québec, 1991), pp. 167–242.

Graphique 1: ***Rapport de population, Montréal/Toronto et Québec/Ontario, 1871–1986***

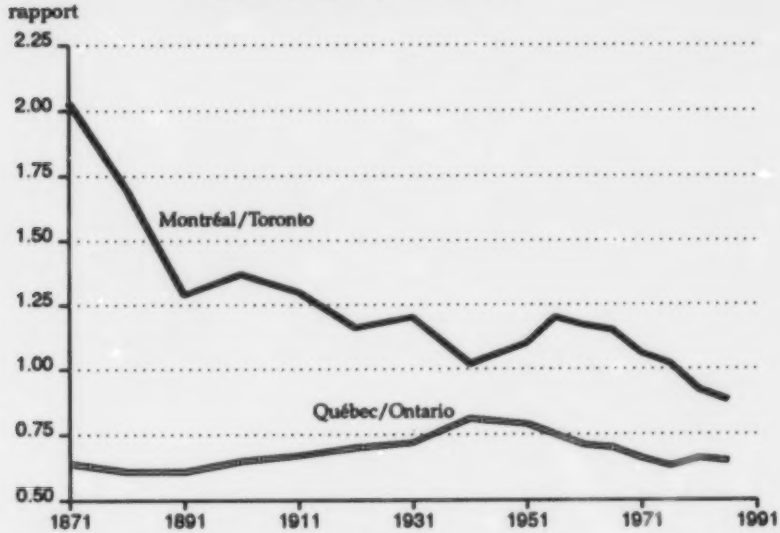

Note: Le rapport de population Québec/Ontario exclus les populations de Montréal et de Toronto.

Source: Mario Polèse, "La thèse du déclin économique de Montréal, revue et corrigée," *Actualité économique* 66 (juin 1990), graphique 3; et Recensement du Canada.

La menace de la séparation de 1976–80: données sur le coût infligé à Montréal

Le graphique 2 trace les taux de chômage pour Montréal et Toronto entre 1966 et 1990 (ainsi que sur les six premiers mois de 1991), tandis que le graphique 3 fait de même pour le Québec-sans-Montréal et l'Ontario-sans-Toronto.[5] Le graphique 2 semble indiquer une augmentation plutôt spectaculaire de l'écart entre le taux de chômage

5 Les "anciens" chiffres portant sur le chômage de 1966–75 ne peuvent pas être comparés directement avec les "nouveaux" chiffres de 1975–90. Notre façon de procéder fut d'utiliser l'année pour laquelle nous avions les deux séries de chiffres (1975) pour ajuster les données de 1966–74 d'un montant équivalent à la différence entre le "nouveau" taux de chômage en 1975 et "l'ancien" taux de chômage en 1975.

Graphique 2: ***Taux de chômage à Montréal et à Toronto, 1966–91***

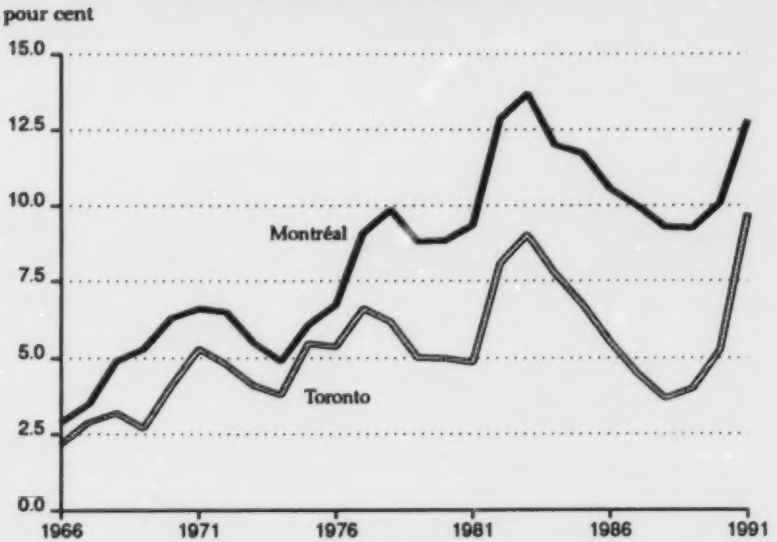

Note: Données pour la première moitié de 1991 seulement.

Source: Statistique Canada, *La population active* (N° 71-001 au catalogue), divers numéros.

de Montréal et celui de Toronto, qui a débuté à peu près à la fin de 1976 et qui a duré au moins jusqu'à la fin de 1990.[6] Toutefois, le graphique 3 semble indiquer un écart relativement stable entre les taux de chômage des deux provinces, si l'on exclut les deux villes majeures. Les chiffres confirment ces impressions visuelles. L'écart entre les taux de chômage Montréal-Toronto a fait un bond de 1966–75 à 1981–90, en passant d'une moyenne de 1.5 points de

6 Les graphiques démontrent que les écarts ont considérablement diminué au cours des six premiers mois de 1991. Au moment où nous écrivons ces lignes, il est encore beaucoup trop tôt pour savoir si ceci montre le début d'un changement structurel à long terme, ou simplement un événement transitoire relié au moment d'arrivée de la récession. Une explication possible est que l'Ontario a souffert davantage de la récession, puisque cette province possède une plus grande concentration d'industries de biens durables, qui sont plus affectées par les hauts taux d'intérêt. De plus, selon certains analystes, certaines politiques du gouvernement ontarien ont eu des effets néfastes sur l'économie de cette province.

Graphique 3: ***Taux de chômage au Québec (sans Montréal) et en Ontario (sans Toronto), 1966–91***

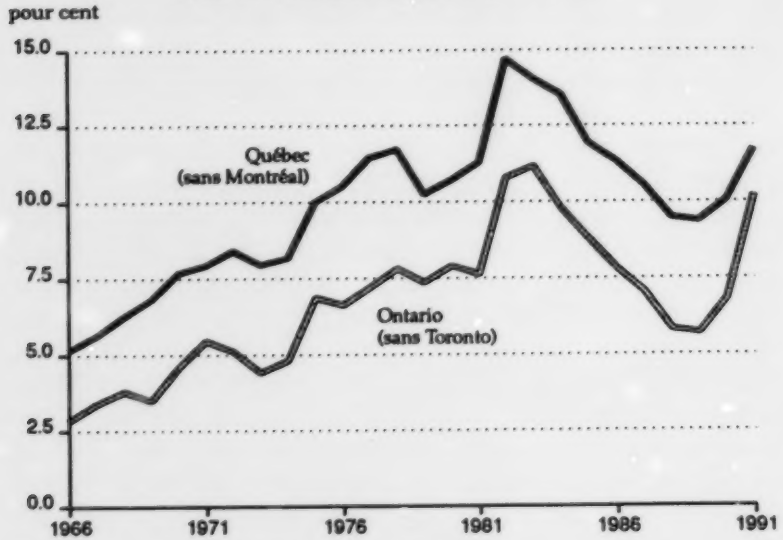

Note: Données pour la première moitié de 1991 seulement.

Source: Statistique Canada, *La population active* (N° 71-001 au catalogue), divers numéros.

pourcentage à une moyenne de presque 5 points de pourcentage. De l'autre côté, l'écart Québec-Ontario — si l'on exclut les deux villes principales — est demeuré très stable depuis 1970, se situant entre 3 et 4 points de pourcentage.

Ce tableau concorde certainement avec le point de vue selon lequel la menace de la séparation, qui a débuté avec la victoire du Parti Québécois en 1976 et qui a continué jusqu'à la période suivant le référendum de 1980, a infligé un lourd fardeau à l'économie montréalaise. Il concorde avec l'explication qui repose sur la migration extérieure de la population, des entreprises, et des emplois, accompagnée d'une incapacité de pouvoir créer suffisamment d'emplois de rechange pour la population demeurant sur place. De plus, la situation aurait été pire si une importante montée en flèche des dépenses du secteur public n'avait pas eu lieu pendant cette période,

jusqu'à un niveau qu'il était impossible de maintenir. On ne pourrait certainement pas renouveler un tel exploit d'augmentation des dépenses gouvernementales dans un contexte de séparation du Québec au cours des années 1990.

Le graphique 4, un diagramme des dépenses totales du secteur public comparativement au PIB au Québec et en Ontario, soutient cette dernière affirmation. Nous utilisons la définition la plus large possible de dépenses publiques: dépenses courantes (y compris les paiements de transfert) de tous les paliers de gouvernement, ainsi que l'investissement des gouvernements et des entreprises publiques. Au cours de la décennie qui a débuté en 1977, les dépenses du secteur public au Québec ont augmenté pour atteindre un niveau équivalent à plus de la moitié du PIB, comparativement à un niveau équivalent approximativement à quarante pour cent du PIB pour l'Ontario. Quoiqu'une partie de cette augmentation représentait l'investissement productif dans la Baie James et d'autres projets, les trois quarts au moins résultaient des augmentations très considérables des dépenses courantes des deux paliers de gouvernements — y compris des augmentations importantes des déficits gouvernementaux.[7] Sans ce stimulant majeur pour l'économie, l'accroissement de l'écart entre les taux de chômage Québec-Ontario au cours de la période 1976–80 aurait été plus important.

La menace de la séparation de 1976–80: interprétation des données

À l'instar de Fortin et Polèse, nous sommes d'avis que des déplacements importants de la population et des taux d'emploi relatifs de Montréal et de Toronto se produirent au cours des années 1960 (ou plus tôt). Malgré l'incertitude concernant le moment de départ des tendances à long terme, nous sommes également d'avis qu'une

7 Le déficit budgétaire du gouvernement québécois était en moyenne de 1.3 pour cent du PIB en 1970–74 et de 1.6 pour cent du PIB en 1986–90. Au cours de la période intermédiaire, les déficits furent considérablement plus élevés, étant en moyenne de 2.8 pour cent du PIB en 1975–83 et atteignant un point culminant de 4.7 pour cent du PIB en 1980. Voir le *Budget* du Québec, 1991–92, tableau 1, annexe B, pp. 16–17.

Graphique 4: ***Dépenses de l'ensemble du secteur public au Québec et en Ontario, 1963–88***

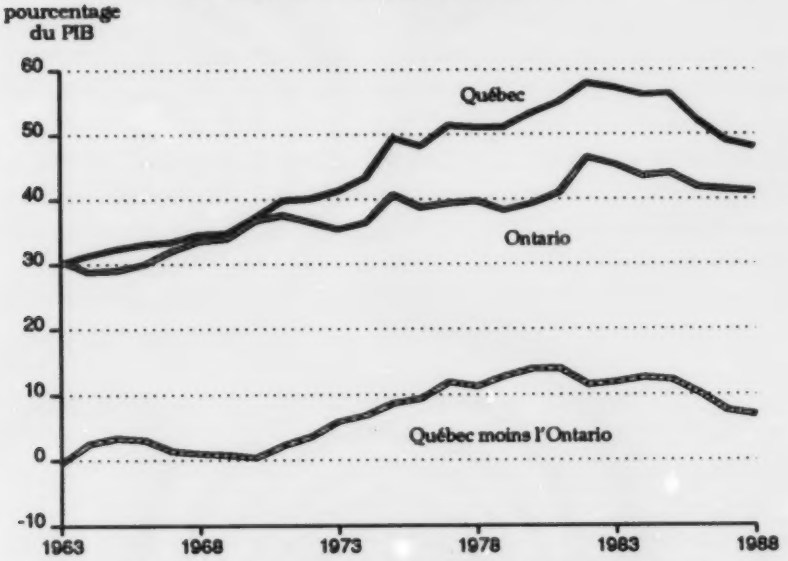

Source: Statistique Canada, *Comptes nationaux économiques, provinciaux* (N° 13-213 au catalogue), divers numéros; et idem, *Investissements privés et publics au Canada* (N° 61-205 au catalogue).

conséquence inévitable de l'évolution sociale fondamentale au Québec fut probablement des déplacements progressifs de cette nature. D'un autre côté notre analyse montre que l'augmentation subite du taux de chômage relatif de Montréal a débuté avec le passage de l'approche par étapes du Parti Libéral du Québec à la menace très réelle de la séparation du Québec, qui remonte à la victoire du Parti Québécois en 1976. De plus, les répercussions de ce choc semblent avoir été permanentes ou au moins de longue durée, si l'on se fie aux taux de chômage.[8]

8 Nous soutenons plus exactement que la combinaison de la menace de la séparation et de la mobilité restreinte de la main-d'oeuvre peut expliquer une grande partie de l'augmentation semi-permanente du chômage. La combinaison des considérations linguistiques et de la disponibilité de prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale relativement généreuses peut à son tour expliquer la faible mobilité de la main-d'oeuvre.

Ce contraste entre l'approche par étapes du Parti Libéral et l'approche brusque du Parti Québécois sera un thème qui reviendra souvent dans cette étude. Par exemple, lors de la discussion portant sur des domaines qui seraient vulnérables dans le contexte de la séparation du Québec, nous ferons mention de l'industrie laitière, du vêtement et du textile. Il est vrai que les industries du vêtement et du textile subissent un déclin progressif depuis plusieurs années, et il est également vrai qu'on va probablement faire de plus en plus pression sur le système de quotas de l'industrie laitière au cours des prochaines années. Par contre, c'est une chose pour ces industries de subir un déclin progressif pendant plusieurs décennies, et toute une autre paire de manches si un choc subit entraîne des réductions soudaines de l'emploi dans plusieurs industries vulnérables à la fois. Une économie moderne est habituellement capable de supporter sans bouleversements majeurs des changements graduels. Pourtant, des chocs subits et localisés sont beaucoup moins supportables, et peuvent avoir comme résultat, comme semble indiquer l'expérience vécue en 1976–80, des périodes de chômage élevé prolongées et de très longue durée. Nous pouvons démontrer le même point en terme de notre modèle de réaction positive: le danger que des chocs négatifs déclenchent un processus de "fragmentation" est beaucoup plus grand lorsque les chocs sont importants, subits, et simultanés.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes conscients de l'argument selon lequel puisque plusieurs entreprises et ménages anglophones ont déjà quitté le Québec, le nombre de ceux qui risquent de partir en 1991 est beaucoup moins élevé. Quoique cet argument est évidemment conforme à la réalité jusqu'à un certain point, on ne devrait pas exagérer le degré de réduction de ce nombre d'entreprises et de ménages. Il est tout à fait possible qu'une véritable séparation provoquerait des départs dans une proportion plus élevée, appliquée à une assiette plus ou moins rétrécie. En tous cas, l'analyse des deux prochains chapitres démontrera que la réaction des anglophones n'est qu'un élément du tableau d'ensemble, et il est loin d'être l'élément le plus important.

Pour conclure, nous sommes d'avis que les bouleversements causés par la menace de la séparation du Québec sont à l'origine d'une bonne partie du saut important et peut-être permanent de l'écart entre le chômage de Montréal et celui de Toronto. Tandis que l'économie montréalaise a su s'adapter assez facilement à l'évolution sociale progressive de la Révolution tranquille, les chocs politiques beaucoup plus brusques de 1976-80 semblent avoir fait beaucoup de victimes en terme de chômage. De plus, on ne pourrait pas amortir l'effet du choc provenant d'une éventuelle séparation du Québec en renouvelant l'exploit d'une montée en flèche des dépenses gouvernementales, qui s'est produit au cours de cette période. Le financement par le gouvernement fédéral ne serait plus disponible, et, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le gouvernement d'un Québec souverain n'aurait d'autre choix que de procéder à des coupures de dépenses importantes. Finalement, si la séparation du Québec devait provoquer une nouvelle augmentation du taux de chômage au cours des années 1990, il est évident que le fardeau d'un tel événement incomberait principalement aux membres les plus démunis et les moins mobiles de la société québécoise.[9]

9 Les comparaisons Québec-Ontario calculées par Fortin ("La question de l'emploi au Québec") démontrent bien ce point. En 1989, une bonne année, la durée moyenne du chômage au Québec était de 22.3 semaines (à comparer à 13.5 semaines en Ontario), et 27.8 pour cent des chômeurs étaient au chômage depuis six mois ou plus (13.6 pour cent en Ontario). Les emplois étaient rares au Québec, puisque 4.3 pour cent de la population qui aurait préféré avoir un emploi à temps plein occupait un emploi à temps partiel (à comparer à 2.1 pour cent en Ontario). Le taux de chômage pour les personnes ayant moins de neuf années de scolarité était de 13.1 pour cent (5.9 pour cent en Ontario), comparativement à 4.6 pour cent pour ceux qui détenaient des diplômes universitaires (2.6 pour cent en Ontario).

Chapitre 6

Une rupture à l'amiable: *les premiers effets*

Nous définissons une rupture à l'amiable, ou sans animosité, comme étant une rupture sans accroc, selon laquelle le "Reste du Canada" (RDC) agit selon son intérêt national, mais sans malveillance. En réalité, une telle entente serait extrêmement complexe, mais pour vous donner une idée de ce à quoi pourrait ressembler un accord à l'amiable, nous présentons un exemple d'un plan à sept caractéristiques dans l'encadré ci-contre. Cet exemple semble indiquer que les négociations seraient très difficiles, et que nous faisons preuve de trop optimistes — certains diraient même d'un optimisme insensé — en supposant qu'une telle entente soit possible. Nous discuterons en détail des hypothèses contenues dans l'encadré en temps et lieu au cours de l'analyse.

Nous débutons avec une discussion portant sur 12 industries ou domaines spécifiques qui risquent d'être particulièrement vulnérables advenant la séparation du Québec. Des changements dans ces domaines auront des effets directs importants sur le bien-être des Québécois, ainsi que des effets indirects qui se feront sentir via l'impact sur la situation budgétaire du nouveau gouvernement québécois. Nous allons ensuite consacrer le reste de ce chapitre à une analyse de l'impact de la séparation sur le budget du gouvernement québécois. La première étape consiste alors à évaluer l'impact de la séparation du Québec sur le budget, et de comparer ces résultats avec le scénario de base, qui suppose la continuité du fédéralisme. Les premiers calculs reposent sur l'hypothèse que le gouvernement québécois ne réagira pas. Cette hypothèse est évidemment fausse, et la dernière étape consiste à envisager les réactions possibles du

Conditions d'une rupture à l'amiable Canada-Québec

1. Le Canada reconnaît le Québec comme une nation souveraine.

2. Afin d'encourager une transition harmonieuse et d'assurer la continuité juridique, toute législation demeurera intacte, à moins d'être modifiée explicitement. Le Canada accepte de coopérer avec le Québec, afin d'assurer un transfert rapide et méthodique des fonctions de dépenser et de taxer du gouvernement. Les deux parties acceptent de maintenir l'union économique et de ne pas ériger de postes de douane ou autres obstacles au mouvement des biens, services, capitale ou main-d'oeuvres. Si on le lui demande, le Canada participera aux négociations avec les peuples autochtones, tout en acceptant dès le début que le territoire du Québec ne peut pas faire l'objet de négociations.

3. Le Canada va appuyer les démarches du Québec en vue de devenir le plus tôt possible membre de l'Accord de libre-échange canado-américain et d'autres ententes internationales.

4. Les deux parties peuvent entamer des négociations portant sur une union économique officielle à une date ultérieure. En attendant, le Canada accepte d'organiser des consultations périodiques avec le Québec, portant sur des domaines tels que la défense du territoire et la politique monétaire. Les deux parties vont pratiquer une politique de tarifs et de quotas commune, d'une manière qui sera précisée plus tard.

5. Le Canada accepte d'apporter une aide technique au Québec si ce dernier souhaite utiliser le dollar canadien.

6. Le Québec accepte d'assumer une part des passifs bruts du gouvernement fédéral égale à sa part du produit intérieur brut canadien (23.4 pour cent). Le Québec recevra également 23.4 pour cent de tout revenu de placement du gouvernement fédéral (le revenu provenant de la Banque du Canada est exclu), en attendant un ensemble d'études portant sur l'évaluation et la distribution des actifs. L'aspect pratique de ce transfert de la dette sera mis au point dans un proche avenir.

7. Les droits et privilèges des non-francophones du Québec et des francophones du Canada demeureront inchangés.

gouvernement d'un Québec souverain, en tenant compte de sa situation budgétaire.

Domaines vulnérables

Le tableau 1 présente douze domaines vulnérables. Puisque nous mettons l'accent sur une séparation à l'amiable, nous n'examinerons pas de scénarios catastrophiques tels que l'exclusion du Québec de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE), ou la perte de la Baie James. Lors de l'examen de chacun des 12 domaines de la liste, il est important de procéder à l'analyse en terme de la différence entre ce qui arriverait dans le contexte de la séparation du Québec, et ce qui arriverait de toute façon. Nous verrons que, dans plusieurs cas, la séparation ne changerait pas les tendances à long terme fondamentales, mais qu'elle transformerait les tendances graduelles en événements plus subits. Toutefois, conformément à notre argument dans le dernier chapitre, de tels déplacements du graduel au plus subit ne sont pas sans importance, surtout si tous les effets se font sentir dans le même sens et au même moment.

L'industrie laitière québécoise, qui regroupe actuellement 14 000 producteurs et qui est responsable de plus du tiers des recettes de caisse des fermes de la province, est en tête de liste et représente peut-être le cas le plus vulnérable. La production et les importations de produits laitiers au Canada sont restreintes par la législation, ce qui a pour conséquence que les prix nationaux sont beaucoup plus élevés que les prix mondiaux. Les producteurs québécois représentent une part disproportionnée de l'industrie, puisqu'ils détiennent 48 pour cent de tous les quotas canadiens pour la production de lait industriel, et ils vendent approximativement un tiers de leur production à d'autres provinces. En supposant que le RDC ne voudrait pas payer des subventions considérables aux fermiers de produits laitiers d'un Québec indépendant, il est probable que les producteurs du RDC prendraient à leur charge "l'excès" des quotas québécois, et que l'industrie québécoise perdrait à peu près un tiers de son marché. Ou bien, les produits laitiers québécois pourraient être vendus au RDC aux prix

Tableau 1: *Douze secteurs vulnérable dans l'éventualité d'une séparation du Québec*
(selon l'ordre suivi dans le texte)

1.	Produits laitiers
2.	Sièges sociaux
3.	Vêtements et textiles
4.	Hull et région avoisinante, déplacement de fonctionnaires fédéraux
5.	Industries d'équipement
6.	Aluminium et autres industries basées sur les ressources naturelles
7.	Politiques économiques dites du "Quebec Inc."
8.	Industrie de l'automobile
9.	Industries liées à la défense nationale (aérospatiale, etc.)
10.	Émigration
11.	Nouvelles localités industrielles
12.	Industrie de la construction et autres effets indirects

américains, et dans ce cas, la perte de revenu pour l'industrie serait de l'ordre de $150 à $250 millions par année.[1]

Les fonctions de *siège social* des entreprises canadiennes dont le centre d'opérations est à Montréal — telles que Air Canada, Canadien National, Via Rail, Canadien Pacifique et Bell Canada — seraient menacées par la séparation du Québec. Dans certains cas, toutes les fonctions de siège social pourraient être transférées, tandis que dans d'autres cas, ces fonctions risqueraient d'être réparties entre le Québec et le RDC. Quoique plusieurs sièges sociaux ont déjà quitté Montréal, un départ subit de fonctions importantes parmi ceux qui restent représenterait néanmoins un choc majeur.

Les industries canadiennes du vêtement et du textile sont très protégées par les tarifs et les quotas, et elles sont regroupées au Québec. Le RDC pourrait grandement améliorer son sort en réduisant ou en éliminant la protection dans ces domaines, et en subventionnant ou en compensant ses propres entreprises et travailleurs. Le RDC, en échange de l'acceptation de toutes les clauses décrites dans l'encadré, pourrait peut-être convaincre le Québec d'accepter une réduction considérable

1 Voir W.H. Furtan et R.S. Gray, "Agriculture in an Independent Quebec", dans *Broken Links: Trade Relations after a Quebec Secession*, Au tour du Canada 4 (Toronto: Institut C.D. Howe, 1991).

des tarifs extérieurs et/ou des quotas imposés au vêtement et au textile.[2] Quoique l'industrie du vêtement au Québec soit en déclin progressif depuis des années, elle continue de procurer de l'emploi à approximativement 50 000 personnes, et plus de la moitié du total des livraisons est destiné au RDC.[3]

Un autre domaine vulnérable porte sur les 54 000 employés du gouvernement fédéral (à l'exclusion de la défense nationale) qui travaillent présentement au Québec, et surtout les 18 000 employés fédéraux situés à *Hull et dans la région avoisinante*. L'économie de cette région dépend énormément de l'embauche et des dépenses stables du gouvernement fédéral. Selon certains analystes, plusieurs ou la plupart des fonctionnaires fédéraux qui vivent ou travaillent présentement à Hull continueraient de travailler pour le gouvernement fédéral. Toutefois, le RDC serait obligé de procéder à une réduction considérable de la bureaucratie fédérale, pour des raisons financières, et il n'est pas même évident qu'Ottawa demeurerait la capitale. Même selon le scénario le plus favorable, le Québec se verrait probablement contraint de subir une réduction considérable de son assiette fiscale: à moins que le RDC n'accepte qu'une portion considérable de ses fonctionnaires paient l'impôt sur le revenu à un pays étranger,[4] il serait obligé d'imposer des conditions de résidence à la bureaucratie fédérale.

Dans plusieurs domaines, l'impact de la séparation dépendrait surtout des démarches entreprises par les États-Unis, qui risquent

---

2 Puisque nous supposons qu'il n'existe pas de barrières douanières entre le Québec et le RDC — c'est-à-dire qu'une union douanière serait maintenue — il s'ensuit qu'il faudrait établir conjointement une politique commerciale.

3 Voir Pierre-Paul Proulx et Guilain Cauchy, "Un examen des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces canadiennes, les États-Unis, et le reste du monde", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 2 (Québec, 1991), pp. 55–166.

4 Le Québec pourrait accepter comme solution de rechange aux conditions de résidence que les employés du RDC qui vivent au Québec paient l'impôt sur le revenu au RDC, ce qui implique évidemment des effets négatifs sur l'assiette fiscale québécoise. Quoique cet accord pourrait être réciproque, il n'y a pas beaucoup de fonctionnaires québécois qui vivent présentement en Ontario.

de ne pas faire de cadeaux en ce qui concerne l'adhésion du Québec à l'ALE.[5] Nous supposons que le Québec serait admis à l'Accord, mais il nous apparaît raisonnable de supposer également que l'influence du Québec au sein des négociations serait très faible comparativement à celle des États-Unis.[6] De plus, la position du Québec au sein de l'ALE serait influencée par son nouveau statut de nation souveraine, même si tous les autres aspects de l'entente demeuraient inchangés. Comme le soutient Tom Courchene, les règlements dans bon nombre de domaines sont plus sévères pour les pays souverains que pour les provinces.

Parmi les industries ou les politiques qui pourraient être influencées par une prise de position américaine inflexible lors des négociations, on retrouve les politiques d'achat d'Hydro-Québec qui favorisent *l'industrie d'ingénierie* québécoise, les subventions importantes pour le coût de l'hydro-électricité accordées à *l'industrie de l'aluminium* et autres industries de transfor- mation des ressources naturelles, et certaines politiques dites du *Québec Inc.* — par exemple, celles qui semblent rendre l'acquisition d'entreprises dont le centre d'opérations est au Québec difficile pour les entreprises américaines. Bien entendu, nous devons encore une fois examiner ces effets par rapport à ce qui risque de se produire de toute façon. Par exemple, les États-Unis pourraient s'opposer de plus en plus aux subventions énergétiques à l'industrie lourde, peu importe que le Québec se sépare ou non. De plus, on peut argumenter que de telles subventions, du moins dans une perspective de long terme, nuisent au Québec de toute façon. Toutefois, nous tenons à souligner que le fait de la séparation forcerait la réouverture de l'ALE, et ainsi, améliorerait la position des États-Unis au sein des négociations, et accroî-

5 Voir, par exemple, Thomas J. Courchene, *Éloge d'un fédéralisme renouvelé*, Au tour du Canada 2 (Toronto: Institut C.D. Howe, 1991); et Gordon Ritchie, "Putting Humpty Dumpty Together Again: Free Trade, the Breakup Scenario", dans *Broken Links*.

6 Il nous semble peu probable que le pouvoir de négociation du Québec s'accroîtrait de façon considérable grâce à l'énergie hydro-électrique. La souveraineté accroîtrait le besoin du Québec d'obtenir des revenus de cette source, et les États-Unis représentent le seul acheteur possible.

trait la probabilité qu'une série de chocs négatifs subits se produisent simultanément dans plusieurs domaines différents.

Dans le cas de *l'industrie de l'automobile*, Gordon Ritchie soutient qu'advenant une rupture, "les États-Unis sauteraient sur l'occasion de mettre fin au pacte de l'automobile, et de poser des conditions très strictes pour toute re-négociation."[7] Quoique l'Ontario risque de perdre davantage que le Québec suite à un tel événement, l'usine de Hyundai située à Bromont, qui bénéficie de subventions importantes, serait de ce fait quelque peu menacée, tout comme le serait à plus long terme l'usine de General Motors située à Ste-Thérèse. Le dénouement en ce qui concerne les *industries reliées à la défense* — l'aérospatiale, la construction navale, et autres fournisseurs de l'armée — est encore plus difficile à prévoir, puisque tout dépendrait des ententes de défense Canada-Québec et de la re-négociation des ententes de partage en matière de défense avec les États-Unis. Toutefois, il semble pour le moins peu probable que les fournisseurs des Forces armées canadiennes situés au Québec puissent s'attendre à maintenir le statu quo, si les dépenses pour la défense par un Québec indépendant se chiffrent à seulement 14.5 pour cent du total canadien, comme le suppose le rapport du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau.[8]

Advenant la séparation, il y aurait sans aucun doute une émigration importante.[9] L'ampleur d'une telle migration ne peut pas être précisée de façon exacte, et dépendrait probablement en partie

---

7 Gordon Ritchie, "Putting Humpty Dumpty Together Again".

8 Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 1 (Québec, 1991), pp. 393–511. Nous devons souligner que la Commission elle-même n'a jamais officiellement sanctionné cette étude.

9 Il y aurait un certain chevauchement entre la migration extérieure et certains des autres "domaines vulnérables" énumérés au tableau 1, notamment en ce qui concerne l'exode des sièges sociaux. Ainsi, on ne peut pas tout simplement "additionner" les pertes d'emplois liées à chacune des 12 catégories.

de la nature de la séparation, et des garanties offertes à la population non-francophone du Québec.

Quoique des sondages d'opinion publique récents indiquent que la moitié des anglophones québécois partiraient, une telle information n'est pas nécessairement digne de foi. Pour les fins de l'exercice budgétaire effectué plus loin dans ce chapitre, nous supposons un taux d'émigration beaucoup moins élevé. Plus précisément, nous supposons que le taux d'émigration des non-francophones, advenant la séparation, serait le double du taux qui fut constaté lors de la période 1976–81. Si la séparation n'avait pas lieu, nous supposons le même taux de migration extérieure que celui de la période 1981–86. Si nous faisons l'hypothèse additionnelle que le comportement de migration des francophones n'est pas modifié, alors la migration extérieure nette advenant la séparation se chiffrerait à 3.6 pour cent de la population québécoise — comparativement à 0.9 pour cent si la séparation n'avait pas lieu.[10]

Concernant *les nouvelles localités industrielles*, la séparation du Québec accroîtrait certainement le degré d'incertitude relié à la garantie de l'accès futur des firmes québécoises aux marchés étrangers. Il en serait évidemment ainsi dans le cas des relations commerciales avec le RDC, puisqu'en ce moment, il n'existe aucune incertitude du tout à ce sujet. Les entreprises québécoises souhaiteront donc peut-être se couvrir ou souscrire à une police d'assurance, en implantant une partie de leur production au RDC et/ou aux États-Unis. Il y aurait une autre bonne raison pour agir ainsi, dans la mesure où la rupture serait acrimonieuse et que les Canadiens se montraient hostiles aux produits portant des étiquettes "Fabriqué au

---

10 Toutes les données utilisées lors de ces calculs proviennent de Marc Termote, "L'évolution démolinguistique du Québec et du Canada", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 2 (Québec, 1991), pp. 239–329. Ces hypothèses impliquent qu'advenant la séparation, nous constaterions des taux d'émigration nette de 28.8 pour cent pour les anglophones et de 9.2 pour cent pour les allophones, et qu'à la fin de la troisième année de l'indépendance du Québec, cette migration extérieure sera un fait accompli.

Québec". Jusqu'à un certain point, cet effet pourrait être symétrique, c'est-à-dire que des entreprises du RDC pourraient avoir envie d'implanter une partie de leur production au Québec. Toutefois, puisque la taille du RDC est trois fois celle du Québec, l'effet net sur l'investissement au Québec risque d'être négatif — mais d'une ampleur incertaine.

Nous sommes finalement arrivés au douzième domaine de la liste: *l'industrie de la construction et autres effets indirects*. Il est évident que le départ d'un nombre important de gens et de sièges sociaux ainsi que d'autres entreprises aurait pour conséquence une offre excédentaire considérable d'espaces de bureaux et de logements résidentiels, surtout dans la région montréalaise. Quoique ceux qui restent pourraient très bien bénéficier de prix et de loyers réduits, l'industrie de la construction subirait un effet négatif important, tout comme les fournisseurs et les industries de services de la région montréalaise. De façon plus générale, le niveau des dépenses de consommation et d'investissement risque d'être faible, non seulement à cause des chocs directs que nous venons juste de décrire, mais aussi parce qu'un degré d'incertitude élevé relié à la sécurité d'emploi future et à la croissance économique incitera probablement les ménages et les entreprises à agir d'une manière prudente.

L'effet de la séparation sur le budget du Québec

Calculons maintenant les déficits et la dette du Québec dans le contexte de la souveraineté, en les comparant avec les déficits et la dette correspondants dans le contexte du fédéralisme. Le déficit dans le contexte du scénario de base fédéraliste doit inclure le déficit du gouvernement québécois et la part québécoise du déficit fédéral. Comme nous le verrons plus en détail plus loin, nous supposons que la part québécoise de la dette fédérale dans le contexte de la souveraineté serait égale à la part québécoise du PIB canadien — c'est-à-dire, 23.4 pour cent. Étant donné cette hypothèse, nous imputons

également au Québec 23.4 pour cent du fardeau des déficits fédéraux dans le contexte du scénario fédéraliste.[11]

Les évaluations du déficit fédéral jusqu'à l'année fiscale 1994/95 proviennent du budget fédéral de février 1991, et nous supposons que le déficit provincial du Québec reste constant à $2 milliards par année. Étant donné ces hypothèses, l'évolution du déficit et de la dette consolidés du Québec dans le contexte du fédéralisme apparaît aux graphiques 5 et 6. (Nous pouvons oublier pour l'instant les scénarios de la souveraineté). On peut constater que le déficit consolidé diminue de façon marquée, passant de $9.1 milliards pendant l'année fiscale 1991/92 à seulement $4.3 milliards en 1994/95. Puisque nous supposons que le déficit provincial est constant à $2 milliards, on peut attribuer toute cette diminution aux réductions envisagées du déficit fédéral. La dette consolidée apparaît sur le graphique en pourcentage du PIB,[12] et on peut constater que la dette atteint un maximum de 83.8 pour cent du PIB au début de 1992/93, pour ensuite diminuer jusqu'à 78.0 pour cent du PIB au début de 1995/96.

Les prévisions du déficit fédéral impliquent une retenue considérable au niveau des dépenses reliées aux programmes du fédéral débutant à l'année fiscale 1992/93, ainsi que des augmentations de revenus considérables et une tendance marquée à la baisse des taux d'intérêt. Les dépenses reliées aux programmes diminuent, passant de 16.5 pour cent du PIB en 1991/92 à 14.9 pour cent du PIB en 1994/95, tandis que les revenus budgétaires augmentent, passant de 18.3 pour cent du PIB à 18.9 pour cent du PIB au cours de la même période. Dans le contexte actuel, ces points sont importants, parce

11 Le déficit, par définition, est égal au changement de la dette. Il est alors logique d'imputer au Québec la même proportion du déficit que nous imputons pour la dette.

12 Comme l'idique la description plus détaillée qui apparaît à l'annexe A, la dette consolidée pour 1990/91 est définie comme étant la part québécoise de la dette fédérale nette en début d'année (23.4 pour cent de $358 milliards, ou $87.0 milliards) plus la dette provinciale de $44 milliards. Par la suite, la dette provinciale s'accumule à un taux de $2 milliards par année, tandis que la part de la dette fédérale qu'on peut imputer au Québec s'accumule à un taux équivalent au montant de la part québécoise du déficit de l'année en cours.

Graphique 5: ***Le déficit consolidé du Québec (fédéral + provincial), 1989–94***

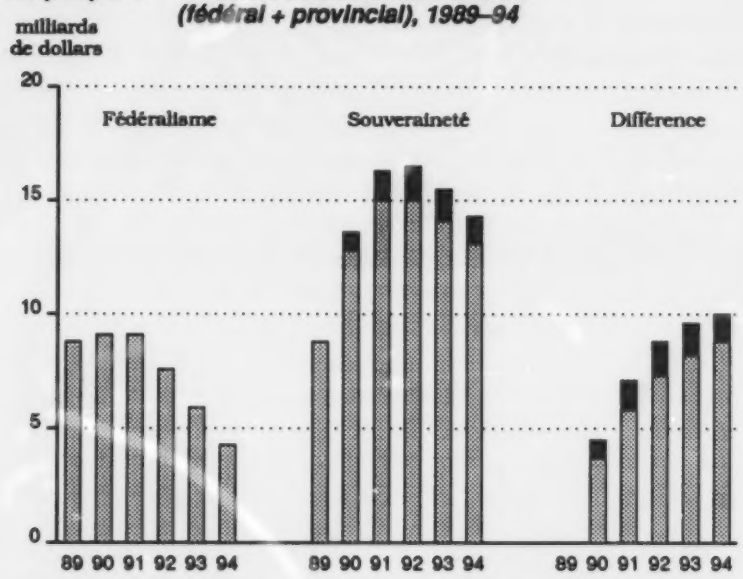

Note: Les composantes remplies au noir des barres alignées sous "souveraineté" et "différence" représentent les montants à soustraire si l'on veut suivre le scénario optimiste.

Source: Calculs fournis au tableau A-2 de l'annexe A.

qu'ils signifient qu'il faudrait superposer tout mesure d'austérité adoptées par un Québec nouvellement indépendant à un scénario de base qui contient déjà un degré de retenue considérable au niveau de la composante fédérale des dépenses.

La prochaine étape, qui est très importante, consiste à présenter nos hypothèses concernant l'impact budgétaire de la séparation du Québec. Les détails de cet exercice apparaissent à l'annexe A. À l'instar du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, notre analyse se déroule comme si 1990/91 était l'année 1 pour un Québec souverain; le tableau 2 présente nos résultats pour cette année. La première colonne du tableau présente le déficit consolidé du Québec dans le contexte du fédéralisme. Chacun des deux chiffres du "fédéral" est 23.4 pour cent du chiffre correspondant qui provient du

Graphique 6: ***La dette consolidée du Québec (fédérale + provinciale), 1990–95***

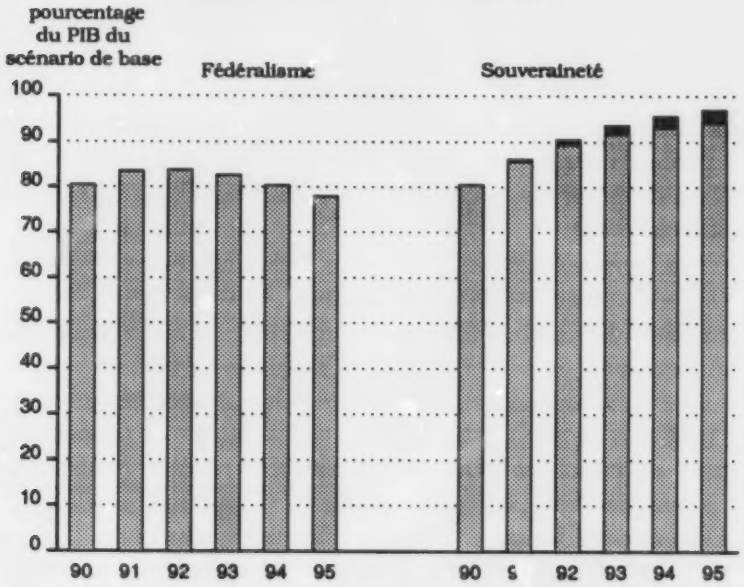

Note: Les composantes remplies au noir des barres alignées sous "souveraineté" représentent les montants à soustraire si l'on veut suivre le scénario optimiste.

Source: Calculs fournis au tableau A-2 de l'annexe A.

budget fédéral de 1991, et, comme nous l'avons constaté plus haut, le déficit total est de $9.1 milliards. De l'autre côté, le déficit total d'un Québec souverain est évalué à $13.7 milliards, et on peut constater à la lumière du tableau que plusieurs éléments différents contribuent à cette différence de près de $5 milliards. Nous allons maintenant examiner ces éléments à tour de rôle.

Solde opérationnel

Le solde opérationnel est défini comme étant la différence entre les revenus (à l'exclusion des revenus d'investissement) et les dépenses reliées aux programmes. Les revenus provenant des actifs et les frais reliés à la dette sont exclus, puisqu'ils seront examinés conjointement

lorsque nous examinerons le partage des actifs et de la dette du fédéral. On peut constater à la lumière du tableau 2 que la part québécoise du solde opérationnel fédéral dans le contexte du fédéralisme est de +$1.4 milliards. De l'autre côté, nous acceptons le calcul du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, selon lequel un Québec souverain encourrait un solde opérationnel de –$0.2 milliards sur la composante "fédérale" de ses opérations, ce qui laisse supposer une perte de $1.6 milliards comparativement au scénario fédéraliste.[13]

Voici l'interprétation de cette perte. Selon les calculs du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, les dépenses reliées aux programmes du Québec devraient augmenter de $17.9 milliards, afin de pouvoir continuer d'offrir aux Québécois les mêmes services qui sont maintenant offerts par Ottawa. Le Québec récupérerait $17.7 milliards de revenus autrefois versés à Ottawa — après avoir soustrait les transferts fédéraux qui seraient perdus. Nous n'essayons pas de critiquer le travail de la Commission Bélanger-Campeau dans ce domaine. Nous acceptons simplement ces chiffres de $17.9 milliards et de $17.7 milliards.[14] Ceci implique qu'un Québec souverain aurait un solde opérationnel de –$0.2 milliards sur la composante "fédérale" de ses opérations, ou une perte de $1.6 milliards, comparativement au scénario de base fédéraliste.

Quoique des milliers d'éléments qui servent de contrepoids font partie de ce chiffre de $1.6 milliards, une ventilation possible qui

---

13 Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", tableau 27.

14 Le chiffre de dépenses de $17.9 milliards provient du scénario moyen du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau (ibid, tableau 26), qui suppose une réduction des dépenses gouvernementales de $261 millions, suite à une rationalisation de certaines activités fédérales et provinciales. Quoique certains puissent soutenir que le potentiel de rationalisation soit beaucoup plus grand, on doit également noter que la Commission Bélanger-Campeau n'alloue aucune somme ni pour les coûts d'installation reliés à l'hypothèse d'un Québec assumant toutes les fonctions du fédéral, ni pour la possibilité qu'il serait plus coûteux, dans certains domaines, de répartir les coûts fixes de l'administration parmi une population de 7 millions que parmi une population de 27 millions.

Tableau 2: *Le déficit total québécois dans le contexte du fédéralisme et de la souveraineté*
(milliards de dollars)

	Nos calculs du déficit total québécois dans le contexte:	
	du fédéralisme	**de la souveraineté**
1. Solde opérationnel "fédéral"	+1.4	–0.2
2. Paiements d'intérêt nets du "fédéral"	–8.6	–8.6
3. Déficit "provincial"	–2.0	–2.0
4. Chômage plus élevé	–	–1.2
5. Émigration	–	–0.4
6. Banque du Canada	–	–0.6
7. Prime d'intérêt	–	–0.7
8. Déficit total	–9.1	–13.7

Une ventilation des raisons qui expliquent pourquoi le déficit est plus élevé dans le contexte de la souveraineté	
Paiements de péréquation (effet net)	–1.9
Assurance-chômage (effet net)	–1.0
Dépenses pour la défense nationale moins élevées	+1.0
Autre facteurs qui influencent le solde opérationnel	+0.3
Effets de bouleversement (points 4 à 7 ci-dessus)	–2.9
Total	–4.6

Note: Les chiffres se rapportent au scénario de base de 1990/91.

Sources: Canada, Budget, février 1991, tableau 4; Québec, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", dans Commission Bélanger-Campeau, *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec* [document du travail], numéro 1 (Québec, 1991), tableaux 13, 19, 24, 27; et les calculs des auteurs (voir texte et annexe A).

englobe trois des plus importants éléments est présentée au bas du tableau 2. Le Québec serait aux prises avec des pertes nettes importantes au chapitre des paiements de péréquation ($1.9 milliards) et de l'assurance-chômage ($1.0 milliards). Si on ne considère que ces deux éléments, les pertes dépassent la perte totale de $1.6 milliards. Toutefois, il y aurait également des économies dans certains domaines, notamment au chapitre de la défense nationale ($1.0 milliards). De la combinaison de ces trois éléments résulte un coût net additionnel de $1.9 milliards, ce qui laisse supposer que l'effet net

de la combinaison de tous les autres éléments représente une économie nette de $0.3 milliards.[15]

Partage de la dette et des actifs du fédéral

Ici nous faisons deux hypothèses principales. Premièrement, comme nous l'avons déjà souligné, nous supposons que la part québécoise de la dette fédérale brute revenant au Québec serait égale à sa part du PIB — c'est-à-dire, 23.4 pour cent. Ce chiffre est inférieur à la part de sa population (25.4 pour cent) et un peu plus élevé que sa part des revenus d'impôt fédéral (22.8 pour cent). En supposant pour l'instant que le taux d'intérêt ne change pas, ceci implique que la part québécoise des frais de la dette fédérale dans le contexte de la souveraineté serait la même que dans le contexte du fédéralisme.

La question de l'évaluation et du partage des actifs du fédéral est extrêmement compliquée. Afin d'éviter ces complications, et aussi parce que notre but premier est de calculer l'impact sur le budget du Québec, nous mettons l'accent sur la part québécoise des *revenus* provenant des actifs du fédéral — que l'on peut chiffrer en dollars — au lieu de sa part des actifs eux-mêmes. Peu importe la méthode choisie pour évaluer les actifs et la nature des actifs physiques et financiers que le Québec acquerrait en fin de compte, nous supposons que les revenus provenant de ces actifs qui reviennent au Québec équivalent à 23.4 pour cent du total.

En résumé, nous supposons qu'un Québec souverain défraierait 23.4 pour cent des frais de la dette fédérale, et qu'il recevrait

---

15 Ces chiffres sont calculés comme suit:

Péréquation: 23.4 pour cent des dépenses totales du gouvernement fédéral au chapitre des paiements de péréquation, moins les recettes québécoises;

Assurance-chômage (A-C): les primes versées par les Québécois moins les paiements d'A-C faits aux Québécois;

Défense: 23.4 pour cent des dépenses canadiennes pour la défense nationale moins l'évaluation du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau du montant qui serait dépensé par un Québec souverain.

23.4 pour cent des revenus d'intérêt du fédéral. Puisque nous attribuons également 23.4 pour cent de ces éléments au Québec dans le contexte du scénario fédéraliste, il s'ensuit que les paiements d'intérêt nets du "fédéral" dans le contexte du fédéralisme sont les mêmes que dans le contexte de la souveraineté. Tel que présenté au tableau 2, les paiements d'intérêt nets s'élèvent à $8.6 milliards dans le contexte des deux régimes. Une rupture à l'amiable pourrait entraîner l'adoption immédiate d'un tel règlement, en attendant les ajustements futurs qui se produiraient après des années d'études détaillées portant sur l'évaluation et la répartition des actifs.[16]

Chômage plus élevé

Tout le monde s'entend pour dire que la séparation du Québec entraînerait un certain bouleversement. La question est de savoir quelle serait l'ampleur et la durée de ce bouleversement. Si l'on se fie à notre tour d'horizon des 12 domaines vulnérables et à notre discussion de l'expérience montréalaise au cours de la période 1976–80, ainsi qu'à des considérations plus générales ayant trait à l'impact d'un accroissement majeur de l'incertitude qui menace les consommateurs et les investisseurs, il nous semble qu'un tel bouleversement risque d'être important et de longue durée. D'un autre côté, il est possible que d'aucuns aient des opinions différentes, et nous n'avons pas été en mesure d'effectuer des études à industrie par industrie.

Étant donné cette incertitude, nous faisons une hypothèse que nous jugeons plausible, mais nous présentons également une analyse de sensibilité qui indique clairement quelles sont les répercussions des hypothèses de rechange. Nous supposons que les

16 Pour les lecteurs qui sont habitués à utiliser la proposition de la Commission Bélanger-Campeau comme point de référence, l'annexe A offre un état de rapprochement entre cette proposition et nos propres hypothèses, ainsi qu'une brève discussion portant sur des raisonnements rivaux en ce qui concerne le partage du passif au chapitre des pensions de retraite, et le partage et l'évaluation des actifs.

bouleversements liés à la séparation provoqueraient une augmentation maximum de 2 points de pourcentage du taux de chômage pendant l'année 2 et 3 —comparativement au scénario de base fédéraliste— et par la suite, une diminution. Comme solution de rechange, nous supposons que l'augmentation maximum du taux de chômage est seulement de 1 point de pourcentage au lieu de 2. En fait, les résultats sont présentés d'une façon telle que le lecteur qui souhaite faire l'hypothèse que le chômage ne serait pas influencé du tout est en mesure de relever les conséquences de cette hypothèse. Il est possible que des études sectorielles détaillées présentement en cours par d'autres analystes nous fourniront de meilleurs renseignements à ce sujet, mais même avec de telles études, le degré d'incertitude relié à cette question serait encore extrêmement important. Selon les hypothèses qui sont expliquées à l'annexe A, un chômage plus élevé ajouterait $1.2 milliards au déficit pendant l'année 1 (voir tableau 2).

Migration extérieure

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, nous supposons qu'à la troisième année d'indépendance, l'émigration additionnelle causée par la séparation s'élèverait à 2.7 pour cent de la population québécoise. Du moins à court terme, l'émigration rétrécirait davantage l'assiette fiscale qu'elle ne réduirait les dépenses gouvernementales au chapitre des services publics. Il en est ainsi en partie parce qu'il existe des coûts fixes reliés à la fourniture de services publics, en partie parce que la migration extérieure serait le fait et des ménages et des entreprises, et en partie parce que les citoyens plus mobiles de chacune des communautés linguistiques du Québec ont en général des revenus plus élevés que le citoyen moyen de cette communauté.[17]

17 C'est-à-dire, les anglophones plus mobiles ont tendance à avoir des revenus supérieurs à ceux des anglophones moins mobiles, et la même observation s'applique à la communauté francophone et allophone.

La Banque du Canada

Contrairement au Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, nous supposons que la part québécoise de la dette serait calculée sans faire mention de la Banque du Canada. La proposition de la Commission Bélanger-Campeau équivaut à un engagement de la part du RDC de payer des intérêts à perpétuité sur les avoirs actuels des Québécois en dollars canadiens. Une telle proposition serait plus convaincante si, simultanément, le Québec pouvait s'engager irrévocablement à utiliser le dollar canadien à perpétuité — mais le Québec ne pourrait pas s'engager ainsi.[18] La Banque du Canada a remis $2.4 milliards de "profits" au gouvernement fédéral au cours de l'année fiscale 1990/91, et de ce montant, la part québécoise dans le contexte du fédéralisme est de $0.6 milliards. Puisqu'un Québec indépendant ne recevrait plus cette somme, et puisque cette dernière apparaît comme un élément positif des paiements d'intérêt nets, nous devons ajouter un autre $0.6 milliards au déficit québécois dans le contexte de la souveraineté.

La prime de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt appliqué à la dette d'un Québec souverain serait plus élevé que le taux payé présentement par le gouvernement fédéral, et ce pour deux raisons différentes. Premièrement, puisque les obligations gouvernementales émises par le Québec et les autres provinces offrent présentement un rendement plus élevé que les obligations du gouvernement canadien, nous serions obligés d'ajouter une prime au taux d'intérêt maintenant payé par le gouvernement fédéral, même dans l'hypothèse que la souveraineté *en soi* n'influencerait aucunement les taux d'intérêts. Les cours récents semblent indiquer

18 En dépit de cette remarque, le point de vue de la Commission Bélanger-Campeau en ce qui concerne la Banque du Canada ne manque pas de logique. Toutefois, nous sommes d'avis que le RDC s'opposerait avec vigueur à un tel point de vue. Le lecteur qui est en désaccord avec nous peut calculer à nouveau nos prévisions en conséquence, mais la question n'est pas très importante si on la place en perspective.

une différence approximative de 60 points de base entre les obligations canadiennes et québécoises comparables. Deuxièmement, la souveraineté imposerait une prime de risque supplémentaire, autant sur la dette du RDC que sur la dette du Québec. Les marchés seraient en présence d'incertitudes concernant le comportement et les ressources à venir de ces deux nouvelles entités politiques — y compris l'incertitude sur la question de l'émission par le Québec de sa propre monnaie dans un avenir plus ou moins rapproché, ainsi que sur le taux de change futur du dollar canadien et, s'il existait, du nouveau dollar québécois. Pour les fins de nos calculs, nous supposons qu'une prime de risque de 100 points de base s'applique à la part québécoise de la dette fédérale.[19]

En conséquence, notre hypothèse de la prime de risque totale par rapport aux taux d'intérêts admis comme hypothèse dans le budget fédéral équivaut à la somme de 60 plus 100 points de base, ou 1.6 point de pourcentage (voir l'annexe A pour les taux d'intérêts admis comme hypothèse). L'impact de cette prime de risque se ferait sentir de façon assez graduelle à mesure que l'ancienne dette vient à échéance et que la nouvelle dette est émise.[20] La plausibilité de ces hypothèses dépend en partie des calculs sur l'ampleur du déficit. Comme nous le verrons plus loin, le déficit prévu est important, ce qui signifie que notre hypothèse concernant la prime de risque est probablement modeste.

---

19 Nous supposons implicitement, puisque nous n'avons pas appliqué de prime de risque à la dette provinciale actuelle ou à la dette de l'Hydro-Québec, qu'une telle prime serait contrebalancée par les coupures gouvernementales, qui maintiendraient le déficit constant de $2 milliards ayant trait à la composante "provinciale" du budget.

20 Il existe deux options fondamentales en ce qui concerne le transfert de la dette. Selon un premier scénario, le Québec échelonnerait sur une certaine période l'émission de sa propre nouvelle dette, et il en remettrait les recettes au RDC. Selon l'autre scénario, le RDC demeurerait le débiteur final, et le Québec rembourserait les intérêts et le capital au RDC. Quoique la prime de risque serait probablement plus élevée dans le premier scénario, nous ne sommes pas obligés d'émettre des hypothèses à ce sujet. Dans le premier scénario, le propre taux d'emprunt du Québec refléterait la prime d'intérêt. Dans le second scénario, les créanciers appliqueraient la prime à la dette du RDC, et le Québec serait obligé de payer cette prime sur sa part de la dette. Il est évident que les préférences du RDC et du Québec à ce sujet seraient différentes.

Les graphiques 5 et 6, que nous avons présentés plus tôt dans ce chapitre, tracent les ratios du déficit et de la dette d'un Québec souverain dans le contexte de ces hypothèses. Nous pouvons constater que le déficit atteint son point culminant de $16.5 milliards pendant l'année 3, et qu'il descend à $14.3 milliards à l'année 5. Toutefois, l'écart exprimé en dollars entre les déficits dans le contexte du fédéralisme et de la souveraineté augmente à chaque année, passant de $4.5 milliards pendant l'année 1 à $10.0 milliards pendant l'année 5. Le ratio de la dette, au lieu d'avoir une tendance à la baisse pour atteindre 78 pour cent à l'année 5, augmente continuellement pour atteindre 97 pour cent du PIB pendant la dernière année. Les graphiques indiquent également quelles sont les répercussions d'une réduction de l'impact maximum de la séparation sur le taux de chômage de 2 pour cent à 1 pour cent. Le point culminant du déficit devient $15.0 milliards au lieu de $16.5 milliards, tandis que la dette atteint 94 pour cent du PIB au lieu de 97 pour cent à l'année 5. Si l'on rejette l'hypothèse de chômage additionnel, le déficit atteint son zénith à $13.5 milliards, et la dette augmente jusqu'à 91 pour cent du PIB.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'annexe A présente la contribution de chaque facteur à l'évolution du déficit et de la dette, et elle fournit au lecteur l'information nécessaire pour calculer les répercussions des hypothèses de rechange. En général, les deux plus importants facteurs sont l'effet du solde opérationnel et l'effet de perturbation causé par le chômage plus élevé. Ces derniers expliquent 60 pour cent de la dette additionnelle attribuable à la souveraineté à la fin de l'année 3. L'intérêt composé cause également des dommages, et l'importance de la prime du taux d'intérêt augmente au fil des ans. Les mécanismes impliquant la Banque du Canada et l'émigration sont significatifs, mais moins importants.

La marge de manoeuvre du Québec

Si l'analyse précédente est sur la bonne voie, même vaguement, le gouvernement d'un Québec nouvellement indépendant serait immédiatement aux prises avec un déficit très important et des milliers

de travailleurs déplacés. Quelle serait sa réaction? Quelle réaction serait possible? En réponse à la première question, on pourrait se lancer dans un débat académique à savoir si un État fédéral ou un Etat unitaire est plus en mesure de résister aux pressions provenant des groupes d'intérêt particuliers. Ou on peut être d'accord avec Marcel Côté lorsqu'il affirme que:

> Il suffit de cinq mille fermiers en colère pour faire reculer n'importe quel gouvernement de n'importe quelle société industrielle, y compris la France, les États-Unis, la Californie, le Québec, l'Ontario, et la Colombie-Britannique.[21]

Le bouleversement risque d'être très localisé en certaines régions et en certaines industries — un élément qui rend la tâche plus difficile pour un gouvernement de résister aux appels d'aide portant sur les opérations de sauvetage, de protection, et d'aide particulière.

Toutefois, il se peut que de telles préoccupations seraient en grande partie hors de propos. En d'autres mots, peu importe comment le Québec choisirait de réagir, il pourrait avoir les mains tellement liées qu'à toute fin pratique il n'aurait qu'un seul choix. Examinons les leviers de politiques à tour de rôle, en se rappellant que dans la période qui suit immédiatement la séparation, le gouvernement du Québec ferait l'objet d'un examen extrêmement minutieux de la part de la communauté internationale.

- En supposant que le Québec continue d'utiliser le dollar canadien dans le contexte d'une séparation à l'amiable, le gouvernement du Québec n'aurait aucun pouvoir sur les taux d'intérêt, le stock de monnaie, ou le taux de change.
- Comme l'ont souligné avec insistance plusieurs économistes et gens d'affaires québécois, le nouveau pays serait obligé d'établir rapidement sa crédibilité fiscale. Ni le gouvernement ni ses créanciers ne toléreraient les niveaux de déficits et de dette présentés aux graphiques 5 et 6. Nous reviendrons sur ce point plus tard, mais il semble que le gouvernement québécois ne

21 Cité dans *The Gazette* (Montréal), le 27 juillet 1991.

serait guère en position de procéder à des opérations de sauvetage ou de fournir une aide particulière — encore moins de procéder à des augmentations de dépenses importantes comme il le fit au cours de la période 1976–80.

- Finalement, étant donné l'analyse des pressions américaines ayant trait à l'ALE présentée plus tôt, le Québec pourrait subir des contraintes au niveau de sa politique industrielle, même s'il possédait des ressources financières suffisantes.

Il ne reste donc pas beaucoup de leviers de politiques économiques importants. Le gouvernement du Québec pourrait utiliser sa politique fiscale pour changer l'ordre des priorités de dépenses ou pour redistribuer les revenus, ou il pourrait mettre en pratique une politique des salaires, mais généralement parlant, ces politiques sont des moyens d'action que le Québec peut déjà prendre aujourd'hui. Alors, paradoxalement, le gouvernement du Québec réaliserait, une fois l'indépendance acquise, que sa marge de manoeuvre, ou si l'on veut sa "souveraineté économique", est beaucoup moins importante qu'elle ne l'était lorsque le Québec était une province. Ce point est renforcé par la question portant sur la manière dont le Québec adresserait son déficit, question sur laquelle nous nous penchons maintenant.[22]

Au cours des dernières années, seuls l'Italie et la Grèce, de tous les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), ont connu des déficits aussi importants que ceux présentés au graphique 5 (en proportion du PIB). Un seul des pays présentés dans les comparaisons de dettes du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau avait un ratio de dette aussi élevé que notre prévision pour le Québec pendant l'année 1.[23]

---

22 Cet argument est également un thème central dans Courchene, *Éloge d'un fédéralisme renouvelé*.

23 Voir le Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", p. 489. Cette affirmation est également juste si l'on adopte l'usage comptable de l'OCDE, qui est basé sur les passifs bruts à l'exclusion des passifs au chapitre des pensions de retraite. Selon cette méthode, la dette d'un Québec souverain pendant l'année 1...

Il n'est pas du tout évident que le gouvernement du Québec serait capable d'emprunter $13.6 milliards au cours de l'année 1 de l'indépendance — ou même $13.0 milliards dans le contexte de nos hypothèses plus optimistes concernant le chômage — et il est pratiquement certain qu'il ne choisirait pas de le faire. La question, alors, n'est pas de savoir si le Québec procéderait à des coupures budgétaires, mais plutôt quelle serait l'ampleur de ces coupures, quelle serait la période de temps sur laquelle ces coupures seraient échelonnées, et quels seraient les domaines touchés. Nous sommes d'avis qu'en général, le Québec serait obligé de procéder à des coupures considérables pendant l'année 1; en même temps, il serait obligé de mettre sur pied un plan sévère et crédible pour co. .ôler ses finances publiques à moyen terme.

Un plan d'austérité

À titre d'exemple de l'ampleur du problème, nous examinons un plan d'austérité dont l'objectif est d'annuler complètement les effets budgétaires défavorables de la souveraineté. En d'autres mots, la réaction budgétaire du gouvernement québécois serait telle que le Québec souverain suivrait les mêmes voies budgétaires que le Québec fédéraliste, qui sont notées aux graphiques 5 et 6.[24] On peut soutenir que l'hypothèse d'une réaction budgétaire de cette ampleur est réaliste, en partie parce que les marchés monétaires internationaux seraient tellement nerveux, en partie parce que le ratio de la dette consolidée du Québec est très élevé même en l'absence de la séparation, et en partie parce qu'il nous semble plus probable que les prévisions du déficit fédéral soient trop faibles que trop élevées.

---

23 - *cont.*

...serait de l'ordre de 70 pour cent du PIB — et à la hausse — au lieu du 80 pour cent présenté au graphique 5.

24 Par exemple, le graphique 5 montre que la différence entre le déficit d'un Québec souverain et le déficit consolidé du Québec fédéraliste équivaut à $4.5 milliards pendant l'année 1, à $7.1 milliards pendant l'année 2, et ainsi de suite. Notre plan d'austérité admis comme hypothèse réduirait ces différences à zéro, et ainsi, le déficit d'un Québec souverain évoluerait de la même manière que le déficit d'un Québec fédéraliste.

Afin d'annuler les chocs budgétaires négatifs de la souveraineté, le gouvernement du Québec serait obligé de réduire son solde opérationnel d'un montant équivalent aux montants suivants (les montants en parenthèses correspondent aux coupures nécessaires dans le contexte du scénario le plus optimiste, selon lequel le chômage est plus faible):

Année 1	$4.5 milliards ($3.9 milliards)
Année 2	$6.6 milliards ($5.3 milliards)
Année 3	$7.4 milliards ($6.1 milliards)
Année 4	$7.2 milliards ($6.1 milliards)
Année 5	$6.7 milliards ($6.0 milliards)

Selon le scénario le moins optimiste, le gouvernement serait obligé de couper ses dépenses ou d'augmenter ses revenus de $4.5 milliards pendant l'année 1, d'un montant supplémentaire de $2.1 milliards pendant l'année 2, et ainsi de suite. La réduction totale nécessaire est de $7.4 milliards, ou 4 pour cent du PIB à l'année 3 — ou $6.1 milliards dans le contexte du scénario le plus optimiste.

Afin de se pencher maintenant sur la question des domaines touchés par les coupures, il est crucial de reconnaître que *pour chaque dollar de dépense gouvernementale réduite, la réduction du déficit gouvernemental sera très inférieure à un dollar*. Il en est ainsi parce qu'un Québec indépendant:

- serait pleinement responsable de l'assurance-chômage et de l'aide sociale; et
- qu'il imposerait le revenu personnel à un taux marginal approchant le 45 pour cent au lieu de 23 pour cent — pour un individu gagnant un revenu imposable se situant entre $28 000 et $50 000 en 1990.

Deux simples exemples vont mettre ce point en lumière. Premièrement, si nous prenons le cas d'une réduction salariale qui touche les fonctionnaires et que nous utilisons les taux marginaux d'imposition cités ci-dessus, alors une réduction salariale de $1 000 réduirait

le déficit d'un Québec fédéraliste de $770, mais celui d'un Québec souverain de seulement $550. Deuxièmement, si nous supposons qu'un fonctionnaire gagnant $40 000 est congédié et reçoive des prestations d'assurance-chômage pendant une année, la réduction du déficit serait alors proche de $36 000 pour un Québec fédéraliste, mais seulement proche de $16 000 pour un Québec souverain.[25]

Le tableau 3 présente un plan d'austérité hypothétique, qui possède six caractéristiques. Du côté des dépenses, nous supposons que les salaires des employés du secteur public et parapublic sont réduits de 15 pour cent, que tous les paiements de transfert sont réduits de 10 pour cent, et que l'emploi dans le secteur public est réduit de 5 pour cent. Nous constatons que même si ces mesures draconiennes ont pour effet brut de réduire le déficit de $6.7 milliards, la réduction nette de $3.8 milliards est maigre et décevante. Nous devons souligner que même si nous tenons compte des pertes directes de revenus d'impôt sus-mentionnées,[26] nous ne prenons en considération aucun déclin de l'activité économique qui serait provoqué par la politique fiscale et qui entraînerait des pertes supplémentaires de revenus d'impôt et des augmentations de paiements d'A-C et d'aide sociale. Étant donné la nécessité de procéder à des coupures qui s'approchent de 5 pour cent du PIB, il est évident que de tels effets seraient considérables.

---

25 En supposant que le fonctionnaire devienne chômeur et qu'il reçoive, disons, $16 000 en prestations d'assurance-chômage, l'économie budgétaire d'un Québec souverain tomberait de $40 000 à $24 000. De plus, à un taux marginal d'imposition de un tiers, la baisse de revenu de $40 000 à $16 000 aurait comme conséquence une perte d'impôt de $8 000. Ainsi, la réduction nette du déficit est $24 000 moins $8 000, ou 40 pour cent de la réduction brute. De l'autre côté, pour un Québec fédéraliste, le gouvernement fédéral défraie la totalité des prestations d'A-C, et perd la moitié de l'impôt.

26 Les chiffres bruts des réductions de dépenses et des augmentations d'impôt reposent sur la structure évaluée des impôts et des dépenses de l'année fiscale 1990/91 d'un Québec indépendant, telle que présentée par le Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau — c'est-à-dire, qui comprend et les dépenses québécoises actuelles et la part des dépenses actuelles fédérales qui seraient prises en charge par un Québec souverain. Les chiffres nets reposent sur les exemples du paragraphe précédent — sauf que nous supposons que le taux marginal d'imposition des bénéficiaires des paiements de transfert est de 30 pour cent au lieu de 45 pour cent.

Tableau 3: *Plan d'austérité possible d'un Québec souverain*
(milliards de dollars)

	Réduction des dépenses ou augmentations d'impôt	Réduction du déficit
Réductions des dépenses		
Réduction salariale de 15 pour cent dans le secteur public et parapublic	3.8	2.1
Diminution de 10 pour cent de tous les paiements de transferts	1.8	1.3
Réduction de 5 pour cent de l'emploi dans le secteur public et parapublic	1.1	0.4
Total partiel	6.7	3.8
Augmentations d'impôt		
Augmentation de 15 pour cent des taxes à la consommation	2.1	1.4
Augmentation de 15 pour cent de l'impôt sur le revenu personnel	3.5	2.4
Augmentation de 15 pour cent sur le revenu des corporations	1.1	0.7
Total partiel	6.7	4.5
Total	13.4	8.3

La seconde moitié du plan implique une augmentation de 15 pour cent de tous les taux d'imposition: les taxes à la consommation, l'impôt sur le revenu personnel, et l'impôt sur le revenu des corporations. Ces augmentations d'impôt auraient pour effet brut de réduire le déficit de $6.7 milliards, mais l'effet net serait moindre, peut-être même beaucoup moindre. À quel point cet effet serait moindre dépend de l'efficacité des mécanismes ayant trait aux dépenses réduites des consommateurs et des corporations, ainsi qu'à la réduction de l'assiette fiscale provoquée par la migration extérieure accrue de la population et des entreprises, le magasinage interfrontière accru, une économie souterraine en croissance, davantage de fraude fiscale et une réduction du nombre d'heures

travaillées. Certains de ces mécanismes impliqueraient également des augmentations du chômage réel ou calculé, et donc des dépenses gouvernementales accrues au niveau de l'assurance-chômage. Il nous apparaît impossible de chiffrer d'une façon crédible l'effet de tous ces mécanismes. Pour les fins de notre exemple, nous *supposons* simplement que la réduction nette du déficit causée par les augmentations d'impôt équivaudrait à deux tiers de la réduction brute. C'est-à-dire que, sans tenir compte des dépenses accrues d'A-C, nous supposons qu'une augmentation de 15 pour cent des *taux* d'imposition rapporterait une augmentation de 10 pour cent des *revenus* d'imposition, et entraînerait une érosion de 5 pour cent de *l'assiette* fiscale.

Nous pouvons constater que le plan dans son ensemble entraînerait une réduction du déficit évaluée à $8.3 milliards. Puisque nous n'avons pas tenu compte des effets provoqués par une activité économique plus faible, on pourrait exiger d'un plan de cet ordre de grandeur qu'il atteigne l'objectif d'une réduction de $7.4 milliards. Naturellement, dans la mesure où nos hypothèses sont modifiées pour devenir plus optimistes, l'ampleur des coupures budgétaires nécessaires serait réduite.

Chapitre 7

Une rupture à l'amiable: *effets subséquents*

Ayant calculé l'ampleur du choc qui serait causé par la séparation du Québec, nous nous penchons maintenant sur les mécanismes de transmission et les effets subséquents. L'étude revêt à ce stade-ci un caractère plus spéculatif, et nous ne serons pas en mesure de fournir des évaluations numériques. Nous commençons par la description de plusieurs mécanismes qui pourraient influencer la réaction subséquente de l'économie québécoise face à la souveraineté. Ensuite, en tenant compte du rôle particulier de la langue française au Québec, nous faisons des remarques plutôt générales sur la manière dont le processus pourrait se dérouler.

Les préoccupations suivantes risquent d'influencer la réaction subséquente de l'économie d'un Québec souverain:

- *Revenus réels moins élevés.* Notre plan d'austérité hypothétique montre que les Québécois pourraient être aux prises avec des diminutions de revenus réels considérables pendant une période d'au moins cinq années. Les diminutions de revenus pourraient s'effectuer de plusieurs manières, y compris via des impôts plus élevés, des services publics réduits, et des diminutions directes des salaires, des traitements, et des paiements de transfert. À la marge, de telles diminutions de revenus provoqueraient davantage d'émigration et davantage d'érosion de l'assiette fiscale, et elles rendraient la tâche d'attirer des immigrants qualifiés au Québec plus difficile.

- *Stocks de capital physique et humain moins élevés.* Les fermetures d'usines et les dépenses d'investissement moins élevées pendant une période de quelques années auraient pour conséquence de réduire le stock de capital, ce qui aurait à son tour des répercussions à plus long terme sur l'emploi et le revenu. Si certains des Québécois les plus hautement qualifiés et instruits étaient parmi ceux qui quittent — ou qui décident de ne pas revenir — ce qui semble probable, alors le nouveau pays se retrouverait devant des stocks de capital humain et physique à la baisse.

- *Économies d'échelle et l'étendue du marché.* Un des mécanismes les plus importants dans la litérature de la "réaction positive" (positive feedback) a trait à l'étendue du marché et aux économies associées à la production sur une grande échelle. Le déclin initial du revenu et de la population rendrait le marché québécois moins important et moins attrayant, ce qui pourrait pousser plus d'entreprises à partir ou à réduire leurs activités. Certaines entreprises situées à l'extérieur du Québec qui envisageaient de s'établir au Québec pourraient décider de ne pas venir.

- *Éléments complémentaires.* Les entreprises sont attirées vers les grands centres en partie à cause de la présence d'autres entreprises qui fournissent des produits complémentaires — par exemple, des services financiers ou d'affaires spécialisés. La même notion s'applique aux individus hautement qualifiés qui font partie "d'équipes" ou de "réseaux" formés d'individus qui sont aussi hautement qualifiés. Un choc négatif qui provoque le départ de certaines de ces entreprises et individus pourrait entraîner des effets de "fragmentation", puisque le départ d'entreprises complémentaires et d'individus rend l'endroit moins attrayant pour ceux qui restent. Ce point fait l'objet d'une discussion plus poussée plus avant dans ce chapitre.

- *L'érosion de l'assiette fiscale.* Des impôts plus élevés entraîneraient une certaine érosion de l'assiette fiscale. De plus, l'émi-

gration, du moins à court terme, réduirait en général davantage l'assiette fiscale qu'elle ne réduirait la demande pour les services publics. L'assiette fiscale et les taux d'imposition subiraient également un effet subséquent, provoqué par les divers facteurs mentionnés ci-dessus.

Cette liste de contrôle des mécanismes possibles montre que le processus est au moins potentiellement circulaire et à renforcement automatique. Certains aspects de ce processus circulaire sont représentés au graphique 7. Le choc initial de la séparation a pour conséquence d'augmenter les impôts, de réduire les revenus, de provoquer une migration extérieure, et de réduire l'investissement. Ces effets donnent alors lieu à une érosion subséquente de l'assiette fiscale et à une augmentation des taux d'imposition, à une perte subséquente d'emplois et de revenu, et à une migration extérieure subséquente, à cause des économies d'échelle et des éléments complémentaires. Et le processus continue ainsi jusqu'à la troisième série d'effets...

La langue, la mondialisation, et les "centres d'excellence"

Il est important de se demander si les considérations linguistiques protégeraient le Québec des effets négatifs de ces mécanismes. Le cas des non-francophones ne pose aucun problème à l'analyste, puisqu'un coup d'oeil à notre liste de contrôle montre qu'elle s'appliquerait à ce groupe avec force. Par exemple, nous pouvons appliquer la notion d'éléments complémentaires à la communauté anglophone dans son ensemble. Au niveau individuel, beaucoup d'anglophones pourraient souhaiter demeurer dans un Québec indépendant, mais s'ils pensent que beaucoup d'autres anglophones partiraient et qu'il n'y aurait "aucun avenir" au Québec pour les anglophones et leurs enfants et leurs institutions, alors ils pourraient néanmoins se sentir forcés de partir.

Il est moins évident et plus important pour le Québec dans son ensemble de savoir dans quelle mesure ces préoccupations s'ap-

Graphique 7: ***Un processus de fragmentation possible advenant la séparation du Québec***

pliqueraient aux francophones. Il est vrai que les taux de migration des Québécois francophones sont beaucoup plus faibles que ceux des autres Canadiens,[1] et la grande partie de cette différence peut

1 Au cours de la période 1981–86, par exemple, les taux d'émigration interprovinciale étaient les suivants: les francophones québécois, 0.6 pour cent; les anglophones ontariens, 2.1 pour cent; les anglophones des provinces de l'Atlantique, de 5.6 pour cent à 6.5 pour cent, dépendant de la province; les anglophones de l'ouest canadien, allant du taux le plus faible de 5.3 pour cent en Colombie-Britannique au taux le plus élevé de 9.1 pour cent en Alberta; et les anglophones du Québec, 10.1 pour cent. Voir Marc Termote, "L'évolution démolinguistique du Québec et du Canada", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse institutionnelle, juridique et démolinguistique pertinents à la révision du statut constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 2 (Québec, 1991), pp. 315–316.

vraisemblablement s'expliquer par la langue. D'un autre côté, la plupart des francophones les plus instruits et les plus compétents sont bilingues. D'une façon générale, ces gens jouissent d'une aussi grande liberté au niveau de la mobilité que les anglophones à compétence équivalente. De plus, il nous semble que les tendances actuelles vers la "mondialisation" des "centres d'excellence" sont en train de réduire l'importance des frontières internationales et des préoccupations linguistiques pour les gens les plus hautement qualifiés, qui font partie des générations plus jeunes et intermédiaires de Québécois.

Par "centre d'excellence", nous voulons dire un groupe d'individus, officiel ou officieux, dont le travail est reconnu au niveau international. On retrouve plus probablement de tels groupes dans les universités et les industries telles que la microélectronique et l'informatique, l'aéronautique, la recherche pharmaceutique, et les télécommunications.[2] L'érosion des barrières linguistiques est une des caractéristiques principales des centres d'excellence. Dans le milieu académique, par exemple, nous constatons que plusieurs Québécois font leurs études de deuxième et troisième cycles aux États-Unis, et les membres les plus doués de ce groupe ne semblent pas moins disposés que les anglophones à accepter des postes dans les établissements américains les plus prestigieux. De plus, les établissements situés au Québec se tournent de plus en plus vers les marchés internationaux au niveau de leurs politiques d'embauche. Certaines des plus grandes entreprises québécoises (francophones) procèdent à l'embauche au niveau international, et ceci est certainement vrai du milieu académique dans le cas des départements les plus prestigieux.

2 Un exemple dans le domaine de l'industrie pharmaceutique est celui des Laboratoires Nordic Inc., dont le centre d'opérations est à Montréal, et qui est le siège social canadien d'une maison mère américaine. Selon *The Gazette* (le 14 septembre 1991), l'entreprise, qui possède une équipe de 70 professionnels, fut attirée à Montréal grâce aux incitatifs à la recherche offerts par le gouvernement québécois, et grâce à la qualité supérieure de la recherche biomédicale dans quatre universités québécoises.

En guise d'exemple concret, des 12 nouveaux professeurs embauchés par le département d'économie de l'Université de Montréal au cours des cinq dernières années, quatre seulement sont des Québécois francophones nés au Québec. Deux des professeurs de ce département — tous deux des Québécois francophones nés au Québec — ont récemment accepté des postes dans des établissements américains prestigieux.[3]

L'importance du travail d'équipe est une deuxième caractéristique des centres d'excellence, qu'ils soient du milieu des affaires ou du milieu académique. Des collègues qui travaillant bien ensemble sont indispensables, non seulement afin de pouvoir retenir les membres du groupe déjà en place, mais également afin d'embaucher de nouveaux membres. Ensemble, ce point et l'argument "d'internationalisation" qui vient juste d'être présenté implique que les centres d'excellence situés au Québec ne seraient pas à l'abri du choc de la séparation du Québec. Même s'il était vrai que les membres de l'équipe nés au Québec acceptaient de subir une baisse de salaire très importante advenant la séparation du Québec, on ne pourrait pas en dire autant des non-Québécois. Ainsi, les chocs négatifs pourraient entraîner une fragmentation de l'équipe, qui débuterait peut-être avec le départ des non-Québécois et des difficultés accrues au niveau de l'embauche. Il s'ensuit que le coût imposé à un membre de l'équipe né au Québec impliquerait non seulement une baisse de salaire, mais également une détérioration de la qualité du centre, ce qui pourrait avoir un effet négatif à long terme sur la productivité et la carrière de l'individu. De plus, les Québécois qui travaillent présentement dans les centres internationaux situés à l'extérieur du Québec auraient le même double incitatif à ne pas revenir au Québec: des revenus moins élevés et des collègues moins qualifiés.

Au fond, tout ce que nous affirmons relativement à ce point, c'est que le Québec est de plus en plus branché sur la communauté

3 Les remarques de René Simard, contenues dans ce volume, indiquent que ceci représente plus qu'un cas isolé de l'affaiblissement des barrières de langue. Ses remarques fournissent également des preuves qui montrent l'excellente réputation nationale et internationale de ce département.

internationale, et que les Québécois qui sont des sommités de leur domaine font partie de la tendance à l'échelle mondiale vers une interaction et une interdépendance internationale plus poussée. De plus, tous les signes indiquent une poursuite des tendances dans ce sens pour les années à venir. Si nous admettons cette affirmation, alors nous ne pouvons pas supposer, que le Québec serait à l'abri des mécanismes de réaction positive décrits ci-dessus, simplement parce que la plupart des Québécois parlent français.

Chapitre 8

Éléments compensatoires: gains économiques découlant de la souveraineté du Québec

Jusqu'à présent, tous les effets économiques de la souveraineté du Québec que nous avons examinés ont été des effets négatifs. Dans ce dernier chapitre substantiel, nous étudions deux facteurs économiques possibles qui pourraient avoir des effets contraires.

- *La faculté de pouvoir contrôler les dépenses et les déficits gouvernementaux.* On pourrait soutenir, en examinant soit le déficit ontarien de $10 milliards ou l'état actuel des finances fédérales, que le gouvernement du Québec a récemment fait preuve d'une plus grande faculté de pouvoir contrôler ses finances. Puisque la souveraineté conférerait au Québec un plus grand contrôle sur la part de la dette dont il est en fin de compte responsable, certaines personnes pourraient arriver à la conclusion qu'il serait préférable pour le Québec de "déserter le bateau" que de rester lié à un système qui s'écroule sous l'effet de la dette.

- Chevauchement des compétences, cohérence des politiques et la spécificité du Québec. Les dépenses reliées aux programmes effectuées par les deux paliers de gouvernement dans les mêmes domaines peuvent avoir comme conséquence le gaspillage des ressources et l'incohérence des politiques. Des politiques uniques à l'échelle du Canada peuvent être inefficaces du point de vue québécois si ces politiques ne tiennent pas compte des différences importantes entre le Québec et le "Reste du

> Canada" (RDC). Par exemple, le fait que les taux de mobilité interprovinciale de la main-d'oeuvre sont beaucoup moins élevés pour le Québec que pour le RDC peut refléter des différences de politiques optimales au niveau du domaine général des ressources humaines et de la formation professionnelle. Selon un argument connexe, la souveraineté pourrait donner lieu à une plus grande coopération entre les Québécois, et ceci aurait probablement l'effet d'améliorer la performance économique.[1]

Il est évident que ces remarques possèdent au moins une part de vérité, et elles semblent avoir présentement une grande influence au Québec. Commençons notre discussion avec deux points généraux.

Premièrement, il est essentiel de préciser la solution de rechange à un Québec souverain. À une extrémité, la solution de rechange pourrait être le renouveau du fédéralisme, qui comprend des changements constitutionnels reconnaissant le Québec comme une société distincte, qui délègue des pouvoirs considérables aux provinces, qui promeut l'union économique canadienne, et qui impose des limites au pouvoir de dépenser ainsi qu'à l'ampleur des déficits du fédéral. À l'autre extrémité, la solution de rechange d'un Québec souverain pourrait être le statu quo. Le poids des deux arguments favorables à la souveraineté va évidemment dépendre en partie sur l'accord que le Québec va pouvoir soutirer du RDC. Plus cet accord se rapproche du statu quo, plus les arguments favorables à la souveraineté ayant trait aux déficits du fédéral et aux pouvoirs de dépenser qui se chevauchent auront de poids.

Un deuxième point, qui est connexe, a également trait aux références appropriés. La comparaison appropriée n'est *pas* entre les gouvernements Bourassa et Mulroney d'aujourd'hui. La compa-

1 Cet argument a été présenté par Pierre-Paul Proulx, "Elements of a General Theory of International City Development: Context, Local Milieu, Networks, Linkages and Local-Regional-International Policies" (Étude présentée à la Regional Science Association International Meetings, Boston, 1990); et idem, "Comments on M.G. Smith Paper" (Étude présentée à la conférence, "The Economic Dimensions of Constitutional Change", parrainée par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Kingston, Ontario, du 4 au 6 juin 1991).

raison appropriée, si l'on prend comme exemple la politique fiscale, est plutôt entre: (i) la politique fiscale du gouvernement d'un Québec souverain à partir, disons, de 1994; et (ii) les politiques fiscales des gouvernements provinciaux et fédéral à la même période, en supposant une forme quelconque de fédéralisme renouvelé. La conduite actuelle et ancienne des gouvernements provinciaux et fédéral n'est pertinente que dans la mesure où elles nous aident à prévoir la conduite future de ces gouvernements hypothétiques.

Déficits gouvernementaux

En tenant compte de ces points généraux, nous nous penchons maintenant sur une discussion des arguments favorables à la souveraineté, en commençant par les déficits gouvernementaux. Nous examinons premièrement les gouvernements fédéral et québécois actuels, et ensuite nous nous penchons sur la question plus spéculative des gouvernements à venir. Des progrès considérables ont été faits au niveau du contrôle des finances du fédéral depuis 1984. Comme nous pouvons le constater au graphique 8, les dépenses fédérales reliées aux programmes — c'est-à-dire, les dépenses totales à l'exclusion de l'intérêt sur la dette — ainsi que les déficits du fédéral ont diminué de façon considérable, si on les compare aux points culminants de 1984. De plus, le graphique montre que les coupures des dépenses et des déficits du fédéral se comparent favorablement avec les coupures correspondantes effectuées par le gouvernement du Québec — quoique les problèmes dont le gouvernement fédéral a hérité en 1984 et la tâche qui l'attend sont sur une échelle beaucoup plus grande.[2]

En se souvenant également que l'Accord de libre-échange canado-américain fut négocié et mis en pratique par le gouvernement Mulroney, nous arrivons à la conclusion que les gouvernements fédéral et provincial actuels ont des priorités économiques semblables, no-

2 Les chiffres du déficit québécois proviennent du budget québécois pour l'année fiscale 1990/91. Les tendances sont très semblables si l'on se sert d'une autre mesure du déficit qui comprend le secteur municipal.

Graphique 8: ***Dépenses de programmes et déficits budgétaires au Canada et au Québec, 1970–90***

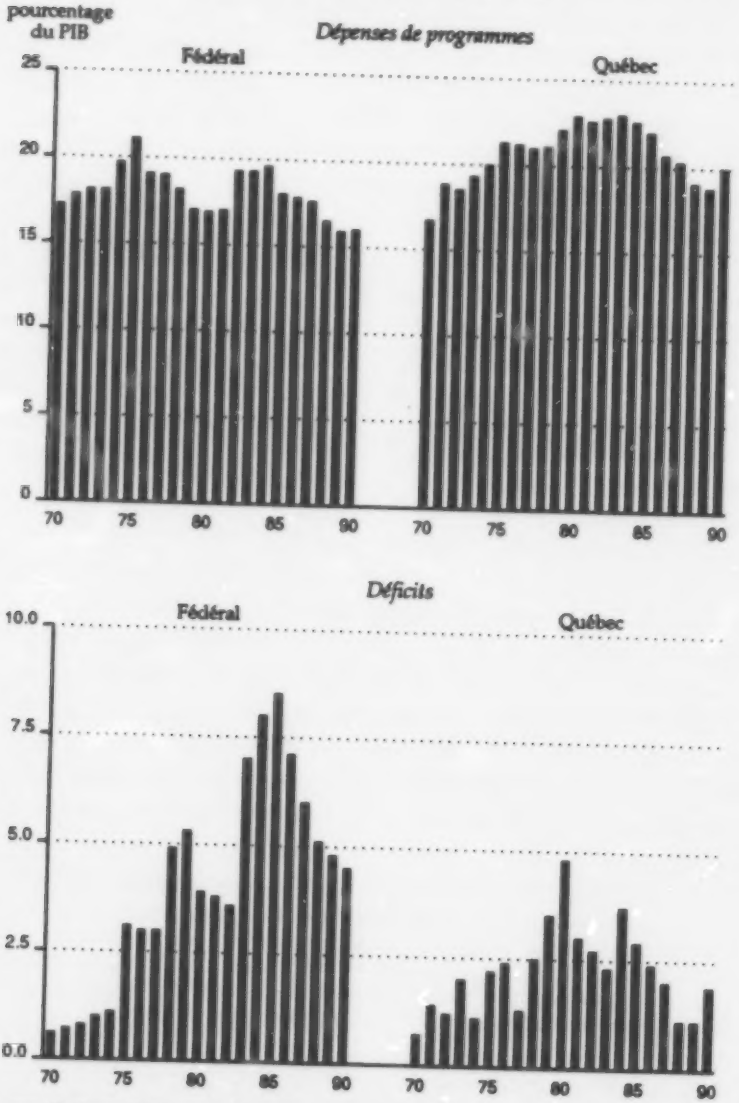

Source: Budgets fédéraux et du Québec, années diverses.

tamment dans les domaines de la politique fiscale et de la politique commerciale ouverte sur l'extérieur. Quoiqu'on ne puisse pas en dire autant du gouvernement ontarien actuel, avec son déficit de $10 milliards, ceci ne constitue pas un argument pour la souveraineté, aussi longtemps que l'on suppose qu'un Québec souverain continuerait d'utiliser le dollar canadien. En fait, il est plus logique de tirer la conclusion inverse — que le Québec serait mieux protégé des chocs négatifs provenant de l'Ontario s'il demeurait au sein du Canada, que s'il devenait un pays souverain.[3]

Toutefois, comme nous l'avons souligné plus tôt, la question fondamentale porte sur l'avenir plutôt que sur le présent, et les antécédents des gouvernements Mulroney et Bourassa ne sont pertinents que dans la mesure où ils représentent de bons éléments de prévisions pour les politiques futures. Nous ne pouvons que spéculer sur de telles questions. Voici nos trois conjectures:

- D'une façon générale, si nous croyons que les dépenses et/ou les déficits gouvernementaux élevés sont causées par un processus impliquant l'interaction des politiciens et des groupes d'intérêt particuliers,[4] nous pouvons nous demander si l'influence des groupes d'intérêt particuliers risque d'être plus grande dans les États unitaires plus petits ou dans les États fédéraux plus grands. Il semble que l'argument pourrait théoriquement être favorable aux deux points de vue, et il ne ressort aucun type de comportement évident des études des expériences d'après-guerre des pays industriels.

3 Étant donné qu'un Québec souverain continue de faire partie de l'union monétaire canadienne, les mécanismes de transmissions *économiques* de l'économie ontarienne à l'économie québécoise dans le contexte de la souveraineté et du fédéralisme sont les mêmes. Toutefois, les mécanismes de transmission *politiques* seraient modifiés, puisqu'un Québec souverain aurait moins d'influence qu'avant au niveau de la mise en application de la politique monétaire canadienne.

4 Pour des données montrant que les groupes d'intérêt particuliers ont influencé les dépenses provinciales, mais non les déficits provinciaux, voir Irene K. Ip, *Big Spenders: A Survey of Provincial Government Finances in Canada*, Policy Study 15 (Toronto: Institut C.D. Howe, 1991).

- Dans un contexte de beaucoup plus court terme, on peut se demander si les prévisions optimistes du déficit fédéral risquent de devenir réalité. Encore une fois, on ne peut pas le savoir avec certitude — et le passé n'inspire que très peu confiance. Mais nous devrions souligner la législation fédérale à venir qui va imposer des limites exprimées en dollars sur les dépenses reliées aux programmes au cours des cinq prochaines années. De plus, il nous semble qu'au cours des derniers mois, Ottawa a fait preuve d'une certaine fermeté à l'égard des salaires du secteur public.

- La question la plus pertinente est peut-être la question du "moyen terme" portant sur la prise de position probable de la politique fiscale fédérale *après* la prochaine élection fédérale, et la faculté du gouvernement hypothétique d'un Québec souverain de mettre à exécution le genre de plan d'austérité qui fut décrit au chapitre 6. Nous ne pouvons évidemment pas plus que n'importe qui d'autre connaître les réponses à ces questions. Toutefois, il nous semble évident que les défis fiscaux que devra relever un Québec nouvellement souverain seraient d'un ordre de grandeur *supérieur* aux défis que doit relever aujourd'hui le gouvernement fédéral, alors que les problèmes fiscaux du gouvernement québécois, au sein du Canada, sont d'un ordre de grandeur *inférieur* aux problèmes actuels d'Ottawa. En d'autres mots, il serait risqué d'extrapoler à partir des succès fiscaux du gouvernement Bourassa, pour en arriver à la conclusion que le gouvernement d'un Québec nouvellement souverain saurait s'y prendre avec les déséquilibres budgétaires extrêmement plus importants auxquels il devrait faire face à une époque de grande agitation politique.

Chevauchement des compétences

Le chevauchement des compétences cause sans aucun doute un certain gaspillage et des politiques incohérentes. Quoiqu'une ré-

forme quelconque du système fédéral soit nécessaire, en l'absence d'une telle réforme, il est naturel que les questions économiques portent sur l'importance quantitative des coûts causés par le chevauchement des compétences. Dans quels domaines les chevauchements sont-ils importants? Quelle somme d'argent serait épargnée en les éliminant? Comment cette somme d'argent se compare-t-elle avec les sommes dans l'autre colonne du grand livre — par exemple, la perte des paiements de péréquation, dont le coût net est de $1.9 milliards? Quels aspects spécifiques de la politique fédérale dans le domaine, disons, de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle, vont à l'encontre des intérêts du Québec, et à quel point les choses s'amélioreraient-elles si de telles politiques étaient modifiées?

Tous les chevauchements ne sont pas mauvais. Par exemple, au sein de la communauté académique du Québec, on s'entend généralement pour dire que le fait d'être exposé à une compétition à l'échelle du Canada pour les subventions à la recherche sert à promouvoir l'excellence de la recherche basée au Québec. Et pourtant, la gestion de deux conseils de recherche au lieu d'un seul entraîne évidemment des coûts. Comme cet exemple l'a démontré, le problème alors n'est pas seulement de déterminer les coûts du chevauchement mais également, dans certains cas, d'en déterminer les bénéfices. On devrait ensuite comparer les coûts avec les bénéfices. En somme, une opinion fondée sur la connaissance des faits nécessiterait énormément d'information. À notre connaissance, la majeure partie de la recherche fondamentale portant sur ces questions est encore à faire.

En passant des effets de court terme du chapitre 6 aux effets de fragmentation à plus long terme du chapitre 7, aux avantages économiques possibles de la souveraineté décrits dans ce chapitre, nous avons fait la transition entre des questions qui étaient raisonnablement concrètes et au moins potentiellement quantifiables à des questions à caractère beaucoup plus spéculatif et non quantifiable. Jusqu'à un certain point, les recherches plus poussées dans des domaines tels que le chevauchement des compétences nous per-

mettront de tirer des conclusions plus précises. De l'autre côté, les conclusions concernant les effets à long terme demeurent par définition en grande partie non quantifiable, et la majeure partie de l'évaluation globale de ces questions devra être laissé à l'opinion de chaque lecteur.

Chapitre 9

Conclusion

Une économie moderne et dynamique est habituellement capable de s'adapter sans perturbation majeure à l'impact des industries en déclin progressif et des autres chocs négatifs. Des chocs négatifs qui sont importants et subits, et qui se produisent simultanément, peuvent toutefois déclencher un processus de "fragmentation", dont une des caractéristiques consiste en des périodes de chômage élevé prolongées et de longue durée. Le bond important et peut-être permanent de l'écart entre les taux de chômage de Montréal et de Toronto suite à la victoire du Parti Québécois en 1976 fournit des données à l'appui de ce point de vue. La question de savoir si la réalisation de la souveraineté du Québec pendant les années 1990 entraînerait des bouleversements majeurs supplémentaires de ce genre dépendrait de l'ampleur du choc causé par la séparation, et de la réaction subséquente des agents économiques face à ce choc.

Nous avons commencé notre analyse en émettant l'hypothèse cruciale que le processus de la séparation du Québec serait "à l'amiable" ou sans animosité. Ensuite, en ce qui concerne l'ampleur de ce choc, nous avons examiné les perspectives d'avenir de 12 secteurs vulnérables, et nous avons calculé la position budgétaire du gouvernement québécois au cours des cinq premières années de la souveraineté. Puisque ces calculs budgétaires sont empreints d'une incertitude considérable, nous avons présenté toutes les hypothèses principales d'une façon telle que le lecteur puisse facilement calculer la sensibilité de nos résultats face à des hypothèses de rechange. L'évaluation du déficit et de la dette, dans l'hypothèse d'aucune réaction au niveau des politiques, fut présentée aux graphiques 5 et 6 du chapitre 6, et nous avons exposé les grandes lignes d'un "plan

d'austérité" possible, dont l'objectif est de maîtriser le déficit, au tableau 3, également présenté au chapitre 6. Notre plan démontre la nécessité de procéder à des augmentations d'impôts considérables et/ou des coupures budgétaires, qui devront être en vigueur pendant toute la période de notre exercice, soit cinq ans.

Quoique certains lecteurs pourraient douter de la nécessité d'un tel plan sur une si grande échelle, nous faisons plutôt erreur en étant trop optimistes. Il ne faut pas oublier que l'animosité n'a pas place dans cette étude. Nous avons supposé qu'il n'existerait aucune barrière commerciale pour entraver le commerce avec les États-Unis ou avec le "Reste du Canada" (RDC). Nous n'avons pas supposé de réductions sévères du crédit ou de crise sur le marché des changes ou de chute brutale de l'investissement, ou d'exode en masse de personnes ou de capital du Québec, ni de crise politique ayant trait au territoire. Généralement parlant, les chocs économiques admis par nous comme hypothèse font partie du domaine de l'expérience récente — même si le choc politique que nous examinons n'en fait pas partie.

Après avoir évalué l'ampleur du choc, l'analyse s'est ensuite penchée sur la question des effets à plus long terme ou subséquents qu'entraînera ce choc, qui est de nature plus spéculative.

Premièrement, nous avons soutenu qu'une "fragmentation" considérable de l'économie était une possibilité très réelle. Cette fragmentation impliquerait un processus circulaire à renforcement automatique d'impôts plus élevés, de niveau d'investissement plus faible, et de migration extérieure du capital et de main d'oeuvre qualifiée à la hausse, ce qui mènerait à une nouvelle série d'émigration et d'impôts plus élevés, de services publics réduits, et de niveau d'investissement plus faible. D'un autre côté, nous avons également reconnu que certains éléments, qui pourraient potentiellement servir de contrepoids, pourraient agir dans le sens de bénéfices économiques à plus long terme de la souveraineté du Québec.

Les suggestions générales de cette étude sont claires. Si on ne parvient pas à résoudre la crise, ce sera au détriment de l'économie

du Québec et du bien-être économique de nombreux Québécois. Quoique très peu ait été dit au sujet du choc économique que devra affronter le RDC, nous sommes d'avis que l'économie du RDC en subirait également les conséquences fâcheuses — en supposons qu'un RDC dominé par l'Ontario pourrait effectivement survivre en tant que pays.[1] Si cette conclusion est juste, nous revenons à la case départ, c'est-à-dire aux problèmes de fond et de processus qui ont fait l'objet d'une discussion au début du livre. Toutefois, les économistes ne possèdent aucune expertise particulière dans ces domaines, et nous terminons donc avec l'espoir que les Canadiens et les Québécois trouveront une solution honorable et durable à leur difficile situation actuelle.

1 Certaines des raisons pour lesquelles la séparation du Québec nuirait à l'économie du RDC sont implicites dans notre analyse. Par exemple, dans le contexte d'une séparation à l'amiable, le RDC se retrouverait devant la perspective d'une imposition de prime de risque sur sa dette, et devant des risques majeurs liés à la renégociation de l'Accord de libre-échange canado-américain, ainsi que devant la réouverture possible du Pacte de l'automobile. Autant le Québec que le RDC seraient obligés d'assumer des coûts supplémentaires causés par l'animosité. De façon plus générale, nous sommes d'avis que le "tout est plus grand que la somme de ses parties", et que la rupture du pays imposerait des coûts supplémentaires dans des domaines tels que le pouvoir de négociation du Canada en matière de commerce international, et la faculté du pays dans son ensemble de réagir face à des chocs défavorables.

Annexe A

Les prévisions budgétaires pour le Québec

Cette annexe présente les détails techniques justificatifs concernant les prévisions budgétaires dont le résumé apparaît dans le texte. Les sources principales pour cet exercice sont le budget fédéral de février 1991 et le rapport du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau.[1] Nous commençons avec un bref état de rapprochement entre la proposition du Secrétariat portant sur le partage des actifs et de la dette et nos propres méthodes de calcul, dont le résumé apparaît au tableau 2 du chapitre 6. Ensuite, nous présentons nos prévisions budgétaires, dont le résumé apparaît aux graphiques 5 et 6 du chapitre 6.

État de rapprochement avec Bélanger-Campeau

Le tableau A-1 présente un rapprochement entre notre règle dite du PIB et la proposition du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau. Nous pouvons constater, dans le haut du tableau, que la Commission Bélanger-Campeau envisage une situation dans la-

1 Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec* [document de travail], numéro 1 (Québec, 1991), pp. 393–511. Nous devons souligner que la Commission elle-même n'a jamais officiellement sanctionné cette étude.

Tableau A-1: *Part du Québec des actifs et de la dette fédérale: un rapprochement de la méthode Bélanger-Campeau avec celle dite du PIB*
(milliards de dollars)

	Part du Québec		
	Dette brute	**Intérêt brut**	**Intérêt net**
Résultats du Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau	$86.3	$7.1	$7.1
Plus:			
1. La part de la dette brute (23.4 pour cent vs 22.8 pour cent de 399.4)	2.4	0.3	0.3
2. La part des passifs au chapitre des pensions de retraite (22.8 pour cent vs 13.3 pour cent de 71.0)	6.7	0.7	0.7
3. La Banque du Canada (18.5 pour cent vs 0.0 pour cent de 22.5)	3.9	0.4	0.4
4. Le partage et l'évaluation (22.8 pour cent vs 11.7 pour cent de 129.2)	14.3	1.5	0.6
5. *Total (1 + 2 + 3 + 4)*	*27.3*	*2.9*	*2.0*
Équivaut à:			
La règle du PIB (23.4 pour cent de 399.4)	93.5	10.1	9.2

Notes: Les chiffres de l'intérêt brut ne sont là qu'à titre d'exemple, et on les obtient en appliquant le taux moyen de 10.7 pour cent (de la Commission Bélanger-Campeau) à la dette correspondante. En ce qui concerne le chiffre du partage des actifs, on a soustrait $0.9 milliard en revenu d'investissement, à l'exclusion de la part de la remise de la Banque du Canada (du tableau 2), du chiffre d'intérêt brut de $1.5 milliards, pour en arriver au chiffre de $0.6 milliard.

Un ajustement additionnel mineur qui s'élève à $0.3 milliard est inclus dans le chiffre de la dette de la Banque du Canada, tel que précisé ci-dessus. Ceci traduit la consolidation du bilan du gouvernement fédéral et de la Banque du Canada de la Commission Bélanger-Campeau.

Source: Québec, Secrétariat de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, "Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec", dans Commission Bélanger-Campeau, *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec* [document du travail], numéro 1 (Québec, 1991), tableau 2.

quelle le Québec assumerait $66.3 milliards de la dette fédérale, à un coût d'intérêt net (et brut) de $7.1 milliards. Selon la règle du PIB, présentée en bas du tableau, le Québec assumerait 23.4 pour cent de la dette brute, ou $93.5 milliards. Les coûts d'intérêt nets du Québec, qui sont présentés au tableau 2, s'élèveraient à $10.1 milliards en service de la dette, moins $0.9 milliards en revenu de placement — c'est-à-dire, le revenu d'investissement de $1.5 milliards présenté au tableau, moins le $0.6 milliard que le Québec ne recevrait pas de la Banque du Canada. Le chiffre qui en résulte, de $9.2 milliards, est présenté en bas du tableau.

Nous pouvons constater que quatre éléments expliquent la différence entre le chiffre de $7.1 milliards de la Commission Bélanger-Campeau et le chiffre de $9.2 milliards de la règle du PIB. Voici l'explication de ces quatre éléments:

- Si tous les autres aspects de la règle du PIB demeurent inchangés, mais que nous choisissons le chiffre de la Commission Bélanger-Campeau de 22.8 pour cent au lieu de 23.4 pour cent, la part québécoise de la dette diminuerait d'un montant de $2.4 milliards.
- En ce qui concerne les $71 milliards des passifs au chapitre des pensions de retraite des fonctionnaires, la Commission Bélanger-Campeau prétend que la part québécoise est de seulement 13.3 pour cent (au lieu de 22.8 pour cent), parce que 13.3 pour cent des employés fédéraux sont présentement des résidents québécois. Toutefois, les passifs actuels au chapitre des pensions de retraite sont dûs aux services *passés* rendus aux Canadiens dans l'ensemble par les fonctionnaires et les forces armées. L'attribution de la valeur de ces services selon la province de résidence ne nous semble pas justifiée.
- Le prochain élément concerne la proposition de la Commission Bélanger-Campeau de réduire la dette du Québec pour des raisons ayant trait à la Banque du Canada, et dont la discussion est présentée dans le texte.
- La dernière question, qui est la plus complexe, implique l'évaluation et le partage des actifs du fédéral. Nous pouvons essen-

tiellement expliquer la position de la Commission Bélanger-Campeau comme suit: les auteurs commencent par présenter un montant très élevé pour l'évaluation des actifs du fédéral, qui se fonde sur le coût de remplacement. Ensuite, ils affirment que le Québec se retrouvera avec une part de ces actifs qui est considérablement moins importante que sa juste part. Le Québec se retrouve donc avec une "insuffisance" d'actifs, pour laquelle il sera indemnisé, selon l'étude Bélanger-Campeau par l'entremise d'une réduction équivalente de sa part de la dette fédérale. Toutefois, étant donné les revenus de placement du gouvernement fédéral, le montant très élevé de l'évaluation des actifs du fédéral de la Commission Bélanger-Campeau suggère que ces actifs rapportent un taux de rendement très faible. La Commission Bélanger-Campeau propose alors essentiellement de vendre $14.3 milliards d'actifs qui rapportent un rendement annuel moyen d'approximativement 3 pour cent, en échange d'une réduction de $14.3 milliards de sa dette, sur laquelle le Québec paierait, par exemple, 10 pour cent. Cette proposition serait évidemment hors de question du point de vue du "Reste du Canada" (RDC).

Les prévisions budgétaires du Québec

Les prévisions du déficit et de la dette sont présentées au tableau A-2, et nous allons maintenant fournir une description détaillée de chaque ligne de ce tableau. Les lignes 1 à 3 donnent le déficit consolidé du Québec dans le contexte du régime fédéral. La ligne 1 représente 23.4 pour cent du déficit budgétaire fédéral prévu, et la ligne 2 représente un montant fixe de $2 milliards par année pour le déficit provincial. La ligne 3 donne le total.

Les lignes 4 à 8 présentent nos hypothèses concernant les chocs budgétaires causés par la souveraineté. La ligne 4 représente l'effet du solde opérationnel qui, selon la Commission Bélanger-Campeau était de $1.6 milliards pour l'année fiscale 1990/91. Nous laissons ce chiffre grimper approximativement au même taux que le PIB no-

minal du Québec, dont nous supposons une croissance au même taux que la prévision pour le Canada, contenue dans le budget fédéral. La ligne 5, que nous avons a surnommée "bouleversement", traduit l'hypothèse selon laquelle le taux de chômage dépasse son niveau de base, plus précisément des montants suivants (en points de pourcentage): année 1, 1 pour cent; années 2 et 3, 2 pour cent; année 4, 1.5 pour cent; et année 5, 1 pour cent. Nous supposons que chaque point de pourcentage supplémentaire du taux de chômage entraîne une diminution du PIB et des revenus de 1.5 pour cent.[2] La combinaison de cette hypothèse et des dépenses d'assurance-chômage et d'aide sociale supplémentaires, en moyenne de $16 000 par personne, nous donne le chiffre de $2.6 milliards pour l'année fiscale 1992/93. Les chiffres pour les autres années sont calculés de la même façon.

La ligne 6 représente l'émigration, et comme nous l'avons souligné dans le texte, nous supposons qu'à l'année 3 un autre 2.7 pour cent de la population québécoise aura quitté le nouveau pays. Puisqu'une partie de l'émigration pourrait être le fait d'entreprises et d'individus qui ont des revenus supérieurs à la moyenne, nous supposons que l'assiette fiscale diminue un peu plus que la population — de 3.5 pour cent au lieu de 2.7 pour cent. Nous supposons que les dépenses reliées aux programmes diminuent de 1.5 pour cent. La différence entre 2.7 pour cent et 1.5 pour cent traduit l'importance des coûts fixes, mais nous ne savons pas si nous tenons trop compte de ce facteur, ou pas assez. La ligne 7 présente la perte de revenus de la Banque du Canada, telle que décrite dans le texte.

Les deux éléments qui restent concerne la prime d'intérêt (ligne 8) et les coûts d'intérêt supplémentaires qui s'accumuleraient suite au déficit plus élevé dans le contexte de la souveraineté (ligne 10). On peut constater le montant de la prime d'intérêt à partir des lignes

2 Un nombre traditionnel "de la loi d'Okun" d'environ 2 signifierait qu'une augmentation du taux de chômage de 1 point se traduirait par une diminution du PIB de 2 pour cent. Nous avons choisi le chiffre moins élevé de 1.5 pour cent parce que le nombre "de la loi d'Okun" risque d'être moins élevé, dans la mesure où le chômage est dû aux fermetures d'usines et non à un ralentissement cyclique général.

Tableau A-2: *Les prévisions budgétaires du Québec, années fiscales 1990/91 à 1994/95*
(milliards de dollars)

		1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Déficit: régime fédéral						
1.	Déficit: compte fédéral	7.1	7.1	5.6	3.9	2.3
2.	Déficit: compte provincial	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
3.	Déficit consolidé	9.1	9.1	7.6	5.9	4.3
	(pourcentage du PIB)	5.8%	5.6%	4.4%	3.2%	2.2%
Chocs de la souveraineté						
4.	Solde opérationnel	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0
5.	Bouleversement	1.2	2.5	2.6	2.0	1.4
6.	Émigration	0.4	0.8	1.2	1.0	0.8
7.	La Banque du Canada	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7
8.	Prime d'intérêt	0.7	1.0	1.2	1.6	1.7
9.	*Total partiel*	*4.5*	*6.6*	*7.4*	*7.2*	6.7
10.	Intérêt supplémentaire	0.0	0.5	1.4	2.4	3.3
11.	*Impact total (9 + 10)*	*4.5*	*7.1*	*8.8*	*9.6*	*10.0*
Déficit: régime de la souveraineté						
12.	Déficit (3 + 11)	13.6	16.3	16.5	15.5	14.3
	(pourcentage du PIB)	8.6%	9.9%	9.4%	8.3%	7.2%
Dette (de fin d'année)						
13.	Dette provinciale	46.0	48.0	50.0	52.0	54.0
14.	Part de la dette fédérale	91.0	98.0	104.0	108.0	110.0
15.	Dette consolidé: régime fédéral (13 + 14)	137.0	146.0	154.0	160.0	164.0
	(pourcentage du PIB)	84.0%	84.0%	83.0%	80.0%	78.0%
16.	Impact de la dette de la souveraineté	4.5	11.6	20.4	30.0	40.0
17.	Dette: régime de la souveraineté (15 + 16)	141.0	158.0	174.0	190.0	204.0
	(pourcentage du PIB)	86.0%	90.0%	94.0%	96.0%	97.0%
Taux d'intérêt sur la dette						
18.	Régime fédéral	12.0%	11.1%	10.5%	10.0%	9.5%
19.	Régime de la souveraineté	12.8%	12.2%	11.8%	11.6%	11.1%

18 et 19 du tableau, qui présentent les taux d'intérêt dans le contexte du régime fédéral et celui de la souveraineté. Le taux d'intérêt fédéral représente les frais de la dette en pourcentage de la dette fédérale nette en début d'année. Le taux pour la souveraineté englobe notre prime de risque admise comme hypothèse, avec une rapidité qui traduit les hypothèses de la Commission Bélanger-Campeau, telles qu'elles apparaissent dans le budget fédéral.

L'intérêt supplémentaire (ligne 10) n'est perçu que sur les montants additionnés à la dette au cours des années antérieures, et non pour l'année en cours. Nous pouvons rappeler que le déficit total du compte provincial reste fixé à $2 milliards, avec, à l'arrière-plan, des ajustements implicites de dépenses ou de revenus afin de contrebalancer les effets de bouleversement, les taux d'intérêt plus élevés, et ainsi de suite. La ligne 11 nous donne l'addition totale au déficit du scénario de base dûe à la souveraineté, telle qu'admise par hypothèse, et la ligne 12 représente le niveau de ce déficit.

Finalement, les lignes 13 à 17 présentent les niveaux de fin d'année de la dette, qui proviennent des déficits qui viennent d'être calculés et des chiffres de la dette de début d'anneé pour l'année fiscale 1990/91 de $83.8 milliards et $44 milliards, respectivement, pour les comptes du fédéral et du provincial. La composante provinciale de la dette augmente de $2 milliards par année (ligne 13). La part de la dette fédérale (ligne 14) croît chaque année d'un montant équivalent à la composante fédérale du déficit (ligne 1). La somme des lignes 13 et 14 équivaut à la dette consolidée du Québec dans le contexte du régime fédéral (ligne 15). L'impact de la dette de la souveraineté, présenté à la ligne 16, équivaut à l'accumulation des impacts des déficits de la souveraineté, présentée à la ligne 11. Par exemple, l'impact de la dette en 1990/91 équivaut à la ligne 11 pour cette année; l'impact de la dette en 1991/92 équivaut à l'impact du déficit pour 1991/92 ($7.1 milliards) plus l'impact du déficit pour 1990/91 ($4.5 milliards); et ainsi de suite. Finalement, la dette totale dans le contexte de la souveraineté (ligne 17) équivaut à la dette dans le contexte du fédéralisme (ligne 15) plus l'impact de la dette de la souveraineté (ligne 16).

Annexe B

Le comportement soumis à un sentier d'ajustement dans la géographie économique

Dans cette annexe plutôt technique, nous essayons de fournir aux économistes un fondement analytique pour l'argument selon lequel le "choc" de la séparation du Québec pourrait complètement changer des décennies de comportement soumis à un sentier d'ajustement dans l'économie montréalaise ou québécoise. Un renversement de cette soumission à un sentier d'ajustement pourrait provoquer la "fragmentation" de l'économie montréalaise, ce qui entraînerait des conséquences économiques graves pour l'économie du Québec.

La façon analytique dont nous traitons ce sujet s'inspire énormément de certaines parties de trois articles récents écrits par Paul Krugman, qui a analysé, plus que tout autre théoricien actuel, le rôle de la soumission à un sentier d'ajustement dans la "géographique économique", ou la localisation de la production dans l'espace.[1] Les

1 Paul Krugman, "History and Location: The Case of the Manufacturing Belt", *American Economic Review* 81 (mai 1990): 80–83; idem, "Increasing Returns and Economic Geography", *Journal of Political Economy* 99 (1991): 483–499; et idem, "History versus Expectations", *Quarterly Journal of Economics* 106 (mai 1991): 651–667. Parmi les autres articles pertinents concernant la dépendance sur un sentier d'ajustement, on retrouve: Brian Arthur, "Competing Technologies, Increasing Returns, and Lock-in by Historical Events", *Economic Journal* 99 (mars 1989): 116–131; idem, "Positive Feedbacks in the Economy", *Scientific American* 262 (février 1990): 92–99; Kevin Murphy, Andrei Shliefer et Robert Vishny, "Industrialization and the Big Push", *Journal of Political Economy* 97 (1989): 1003–1026; et Paul Milgrom, Qian Yingyi et John Roberts, "Complementarities, Momentum, and the Evolution of Modern Manufacturing", *American Economic Review* 81 (mai 1991): 84–88. Un précurseur de la litérature portant sur la dépen-...

articles de Krugman sont particulièrement pertinents et intéressants car deux d'entre eux s'inspirent d'une tentative d'expliquer un phénomène américain parallèle — la persistence de la "zone manufacturière" américaine, située dans le secteur nord-est du pays.[2] Le troisième article tente de faire la distinction entre les cas où "l'histoire" pose les conditions initiales qui déterminent les résultats (via la soumission à un sentier d'ajustement) et les cas où les anticipations déterminent les résultats (via une prédiction qui se réalise d'elle-même).[3]

Krugman tente d'expliquer la persistence de la zone manufacturière américaine, malgré le déplacement vers l'ouest de la production agricole et des minerais, qui s'est produit durant la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle. Krugman fonde son explication du schéma noyau-périphérie qui est apparu aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, sur les économies externes (de Marshall).[4] Le rôle des économies externes est particulièrement important pour le secteur manufacturier, où l'on retrouve des économies d'échelle (internes). *L'interaction* des rendements croissants — par exemple, via des coûts d'installation compétitifs d'un point de vue monopolistique — des coûts de transport et de la demande fournit la base du comportement soumis à un sentier d'ajustement.

Puisque la population est initialement répartie de façon très inégale à travers le territoire — à cause de la dotation résultant de la colonisation initiale — les fabricants qui jouissent d'économies d'échelle préfèrent approvisionner le marché national à partir d'une seule ou de très peu de localités. Afin de minimiser les coûts de transport, on choisit les localités où l'on retrouve une forte demande

---

1 - cont.

...dance sur un sentier d'ajustement est " backward and forward linkages" décrits par Albert O. Hirschman, *The Strategy of Economic Development* (New Haven, Conn.: Yale University Press, 1958).

2 Krugman, "History and Location"; et idem, "Increasing Returns".

3 Krugman, "History versus Expectations".

4 Milgrom, Qian et Roberts, " Complementarities, Momentum, and the Evolution of Modern Manufacturing", utilisent une autre approche, où les éléments complémentaires et non les économies d'échelle sont importants.

locale. Ces derniers sont les centres de population où une majorité de fabricants choisissent justement de s'installer.[5] Il en résulte un processus circulaire dans lequel la population est attirée par les emplacements où les fabricants fournissent les emplois, et les fabricants sont attirés vers les centres de population où l'on retrouve la plus forte demande locale pour leurs produits.

Montréal a presque certainement bénéficié du genre de processus circulaire décrit plus haut. L'essor de l'industrie manufacturière à la fin du dix-neuvième siècle, attirée au Canada en partie grâce à la Politique nationale des tarifs de 1879, bénéficia de la présence d'une demande et d'une population active à Montréal et dans l'arrière-pays avoisinant. Plus la base manufacturière se développait, plus la main-d'oeuvre était attirée, et plus la population s'accroissait, plus l'industrie manufacturière était attirée. Ainsi, l'explication de Krugman concernant la zone manufacturière des États-Unis, qui est basée sur la soumission à un sentier d'ajustement, s'applique également au développement de Montréal en tant que centre.

Krugman reconnaît que l'histoire (dotation initiale) ne peut pas expliquer totalement la géographie économique.[6] D'abord, le processus est très tourné vers le passé. Une hypothèse de rechange est que "la volonté des entreprises d'investir dépend de leurs anticipations de ce que les autres entreprises vont investir..."[7] Avec des rendements croissants et des effets de taille de marché, des économies externes voient le jour. Les rendements futurs anticipés dépendent des décisions d'investissement ou de répartition des facteurs des autres entreprises, qui à leur tour se basent sur des anticipations de gains futurs. Tout est en place, du moins potentiellement, pour la présence d'une prédiction que se réalise d'elle-même.

---

5 Krugman, "History and Location".

6 Krugman, "History versus Expectations".

7 Ibid., p. 654. Cette hypothèse fut présentée à l'origine dans l'étude de Paul Rosenstein-Rodan, "Problems of Industrialization of Eastern and Southeastern Europe", *Economic Journal* 53 (1943): 202–211; et récemment formalisée par Murphy, Shliefer et Vishny, "Industrialization and the Big Push".

Entre deux (ou plusieurs) points d'équilibre, l'économie se retrouvera à celui qui représente le point d'arrivée dans l'esprit de la plupart des gens. Il en résulte un cas d'équilibres multiples, selon lequel le résultat final se fonde complètement sur une prédiction qui se réalise d'elle-même.

Krugman présente un simple exemple théorique des rôles de l'histoire et des anticipations dans la détermination de la localisation de la production manufacturière — ou de tout autre genre de production où les économies externes influenceront les coûts et la productivité spécifiques à chaque industrie. Nous commençons avec un modèle très simple, où les anticipations ne jouent aucun rôle. Ensuite, nous établissons un rôle pour les anticipations. Conformément à Krugman,[8] supposons que l'économie produise deux biens, qu'elle vend à des prix fixes sur les marchés mondiaux: un bien S (pour les services non-reliés aux biens manufacturiers) qui est soumis à des rendements constants et à un salaire (W) constant, et un bien M (pour biens manufacturés) dont la production est soumise à des rendements croissants. Nous supposons que plus la population active (L) qui s'occupe de la production de M est importante, plus la productivité et le salaire des travailleurs (W_m) sont élevés dans ce secteur.

Le graphique B-1 met en lumière les équilibres possibles. Supposons que les travailleurs choisissent de travailler dans le secteur qui offre les salaires les plus élevés; ils vont donc choisir de travailler dans le secteur S si les conditions initiales font en sorte que L_m est inférieur à L_m^*. Ils choisiront le secteur M si L_m est supérieur à L_m^*. A moins que les conditions initiales (l'histoire) fixent L_m exactement à L_m^*, l'économie aura tendance à se retrouver à un équilibre où personne ne travaille dans le secteur M ou bien tout le monde travaille dans le secteur M. Par exemple, si l'économie est initialement au point A (qui se retrouve à la droite de L_m^*), alors, comme les flèches l'indiquent, l'emploi dans le secteur manufacturier sera progressivement à la hausse.

---

8 Krugman, "History versus Expectations", pp. 655–657.

Graphique B-1: ***Illustration simple du modèle de Krugman***

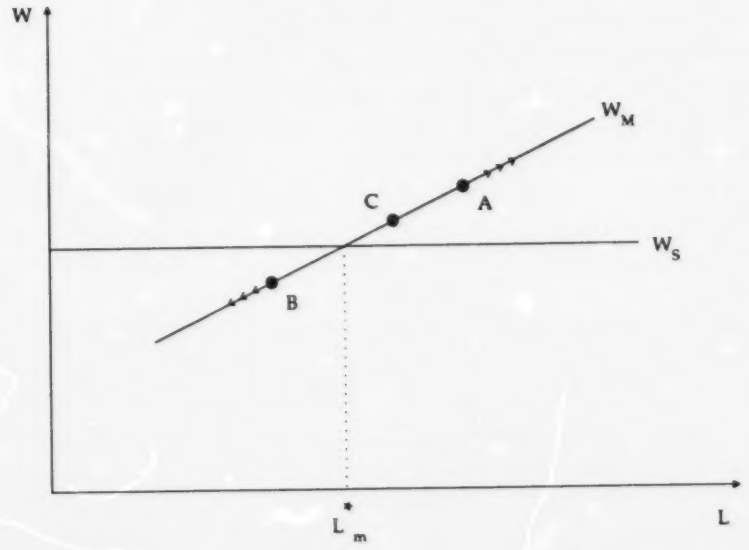

Maintenant, supposons qu'il y ait un choc défavorable qui provoque une diminution de l'emploi manufacturier, disons, du point A au point B. Dans ce cas, nous obtenons une "fragmentation", puisque le choc est assez important pour fixer le niveau d'emploi à la gauche de sa valeur critique L*. Si le choc avait été moins important ou si le niveau initial de l'emploi manufacturier avait été plus élevé, alors le choc aurait peut-être laissé l'emploi à la droite de sa valeur critique L_m*, disons au point C. Dans ce cas, le revers n'aurait été que temporaire: après que les effets du choc se soient fait sentir, l'emploi manufacturier recommencerait à augmenter encore une fois. Cet exemple, quoique simplifié à l'extrême à bien des égards, met en lumière la remarque que nous avons faite dans le texte: si un choc négatif est assez important *comparativement* aux avantages historiques d'un centre établi, alors nous pourrions constater un déclin cumulatif ou un processus de fragmentation. Les chocs et les condi-

tions initiales déterminent le résultat final, et l'histoire détermine les conditions initiales.

On peut rendre ce modèle plus réaliste de plusieurs façons. Une possibilité de le faire est d'incorporer les coûts d'ajustement intersectoriels. Dans ce cas, Krugman démontre que le rôle central de l'histoire demeure inchangé, mais que l'emploi manufacturier ne gravite plus nécessairement autour de deux pôles, soit l'ensemble des travailleurs disponibles ou soit aucun d'entre eux. Toutefois, comme Krugman le souligne sans tarder, l'ajout des coûts d'ajustement suggère que la nouvelle répartition intersectorielle des ressources implique une décision *d'investissement*. De son côté, une décision d'investissement suggère que les rendements futurs et les rendements actuels ont leur importance. L'ajout des rendements futurs suggère de plus que les *anticipations* ont un rôle à jouer, et qu'une analyse plus dynamique est nécessaire.

Nous ne reproduisons pas l'analyse dynamique de Krugman, mais nous présentons les grandes lignes de ses résultats. Il est possible que l'histoire domine les anticipations, auquel cas les résultats sont comme ceux du modèle simple présenté au graphique B-1. Toutefois, il est également possible que les anticipations dominent l'histoire. Dans ce cas, l'emploi manufacturier peut augmenter indéfiniment (ou descendre vers zéro), simplement parce que la majorité de l'industrie s'attend à un tel résultat. Krugman isole trois facteurs qui déterminent si l'histoire ou les anticipations déterminent le résultat: le taux d'intérêt, l'importance des économies externes, et la vitesse d'ajustement. Plus le taux d'intérêt est faible (plus les investisseurs prévoient les choses de loin), plus les économies externes sont importantes; et plus la vitesse d'ajustement est grande, plus la probabilité que les anticipations vont dominer l'histoire est grande.

Il n'est pas facile de faire le lien entre l'analyse de Krugman et l'impact (possible) de la séparation du Québec sur la localisation industrielle. Mis à part le fait que le modèle est très abstrait, il est difficile de déterminer si l'histoire va dominer les anticipations, ou vice versa. Si l'histoire domine, et si le choc est faible, la dotation initiale de Montréal et du Québec devrait permettre à l'économie

québécoise de traverser la période inévitable de perturbations causée par la séparation. Si les anticipations dominent l'histoire, on doit alors choisir entre des équilibres multiples, qui traduisent des positions finales très différentes. À notre avis, les souverainistes soutiendraient qu'un Québec séparé, libéré du "fardeau" de l'implication canadienne, rendrait le nouveau pays attrayant pour l'investissement et le développement. Il y aurait une entrée de capital humain et financier. De façon alternative, les analystes plus critiques pourraient soutenir que si les anticipations dominent l'histoire, le Québec perdrait des ressources au profit du RDC et/ou des États-Unis, suite à la combinaison du pessimisme portant sur la situation financière du Québec et l'attraction historique qu'exerce l'ouest sur les ressources. Il y aurait une fuite de capital humain et financier.

Malgré ces incertitudes, le modèle nous permet de mettre en lumière les rôles et les interactions de trois facteurs cruciaux: "l'histoire", ou la position établie et les avantages de Montréal et Québec; les "chocs" qui risquent de secouer un Québec nouvellement indépendant; et les "anticipations", qui peuvent jouer un rôle important, soit en amplifiant ou en atténuant l'impact initial des chocs. Toutefois, nous n'analysons pas les anticipations d'une façon systématique, puisqu'il nous semble difficile de faire des remarques concrètes sur ce sujet.

Une rupture à l'amiable: *éléments d'analyse pour un contre-scénario*

Mario Polèse

Le titre "Une rupture à l'amiable" traduit mal le contenu de cette étude, qui se lit bien plus comme une suite de catastrophes économiques si le Québec devait partir: émigration, perte d'emplois, hausse de taxes, baisse du niveau de vie, etc. On ose à peine imaginer quel serait un scénario pessimiste qui s'intitulerait "Unfriendly Breakup". Bref, ce qu'il faut conclure de cette étude, s'il faut en croire les auteurs, c'est que même dans la meilleure des hypothèses, ça va mal aller (pour le Québec) si nous nous séparons en deux États.

Les limites de l'analyse économique: spéculations et évidences

Cela tombe sous le sens: il y aura un coût à la séparation. De plus, il n'est pas nécessaire de faire une analyse originale pour comprendre que l'incertitude, l'instabilité politique, les changements de frontières et les crises constitutionnelles sont rarement bons pour la santé économique d'un pays. Il suffit de consulter un banquier. Quel investisseur, quel entrepreneur préfère l'incertitude? Tout modèle d'analyse qui tient compte de ce qu'on nomme (en anglais) les "expectations", pour prévoir le comportement des agents économiques, concluera par définition que la stabilité politique (ou encore la prévisibilité des politiques) est toujours la solution la plus performante.

Une fois ceci dit, une fois laissés de côté les scénarios naïvement optimistes des souverainistes, le reste devient spéculation, à des degrés divers. Comment analyser quel sera le vrai coût de l'indépendance? Nous ne sommes plus dans le domaine d'expertise des économistes, comme l'admettent également les auteurs. Prévoir le comportement des hommes (et des femmes) en temps de crise ou de changements profonds devient alors un exercice qui ressemble davantage à un jeu intellectuel (souvent fort intéressant) qu'à une analyse économique à proprement parler. L'économiste, même le plus compétent et le mieux intentionné, doit alors appuyer ses «analyses» sur des données ou des hypothèses souvent très impressionnistes. L'étude de McCallum et Green souffre inévitablement du même problème.

Les auteurs affirment que le déclin (relatif) de l'économie montréalaise tire, en bonne partie, ses origines de l'évolution politique et socio-linguistique de la société québécoise depuis les années soixante. C'est un diagnostic que je partage; leur analyse s'appuie d'ailleurs en partie sur mes propres travaux. Cependant, lorsqu'ils en concluent que l'impact de la séparation réelle (et pas seulement la menace, comme au cours des derniers vingt ans) serait probablement équivalent, sinon pire; ils font un saut logique que le lecteur n'est pas obligé de suivre.

Un modèle de référence pour calculer le coût d'option d'une rupture amicale

Pour calculer le "vrai" coût (y compris les coûts d'opportunité) d'une rupture amicale, encore faut-il comparer la rupture amicale à un scénario alternatif réaliste, qui comprendra les coûts que la société montréalaise devra assumer de toute façon.

Cela fait maintenant au moins une vingtaine d'années que le Québec vit en état d'"équilibre" fragile, pour employer le vocabulaire des économistes: crises constitutionnelles, crises linguistiques. De plus, la possibilité que le Québec puisse vraiment un jour se déclarer État souverain commence à être reconnue comme une possibilité plausible, voire probable, par des éléments de la communauté

internationale (voir par exemple des numéros récents de la revue britannique *The Economist*). Ceci ne veut point dire que les milieux financiers internationaux estiment qu'il s'agisse là d'une évolution favorable, ou encore qu'ils soient d'accord avec l'indépendance du Québec. Pas du tout.

Cependant, en supposant qu'il s'agit d'agents économiques rationnels, nous devons supposer que ces informations affectent leurs prises de décisions. Messieurs McCallum et Green ne sont pas les seuls à savoir que la souveraineté du Québec soit devenue une possibilité réelle. C'est une information publique. Les entreprises qui possèdent des actifs importants au Québec ont tout intérêt à en tenir compte. Bref, comme tout bon économiste, nous pouvons supposer que la région montréalaise est déjà en train de payer (ou a déjà payé) une bonne partie du prix de l'indépendance, même dans l'hypothèse qu'elle n'aurait jamais lieu. Une façon bien québécoise de n'avoir ni notre pain, ni de le manger, diraient certains.

De plus, la menace de l'indépendance québécoise est modulée dans le temps: référendum dans un an et demi environ (au moment de la rédaction de ces commentaires), déclaration de souveraineté peut-être une autre année de plus, etc. En somme, tout cela nous laisse une bonne période de négociation, de réflexion, ou encore de confusion diraient d'autres, avant de savoir où nous allons enfin atterrir. Comparons cela, à titre d'illustration, à l'intégration de Hong-Kong à la Chine, d'ici quelques années à peine, événement qui me semble beaucoup plus lours de conséquences. Répétons donc notre raisonnement: il n'est pas illogique de penser que le Québec (Montréal surtout) paiera la majeure partie de la facture avant l'indépendance, et non pas après, peu importe ce qui arrive. Puisque nous en payons de toute manière la facture, aussi bien la faire (la souveraineté), concluraient alors certains.

En bon économiste, le calcul du coût de l'indépendance du Québec devrait (coût d'opportunité oblige) tenir compte, comme point de comparaison, du coût du scénario alternatif le plus réaliste. Le scénario alternatif (je ne parle pas du rêve d'un Québec tranquille bien rentré au bercail canadien) devra intégrer les coûts que la région

montréalaise aurait assumés de toute façon, étant donné l'évolution probable de la situation politique. Par exemple, en tenant compte de la tradition d'alternance, il est plus que probable que le Parti Québécois revienne un jour au pouvoir à Québec, peu importe le scénario constitutionnel, avec le nouveau choc que cela provoquera. Il s'agit en somme d'un coût incontournable. De même, la période référendaire (si référendum il y a) occasionnera fatalement des coûts, peu importe l'aboutissement constitutionnel.

Comme exemple de ce que pourra donner un scénario alternatif, nous allons prendre deux éléments de l'analyse de McCallum et Green, soit l'exode des sièges sociaux et l'exode des anglophones.

L'exode des sièges sociaux

Il est raisonnable de prétendre que les sièges sont déjà en train de se réorganiser (et cela depuis vingt ans au moins) en fonction des réalités socio-politiques (et linguistiques) du Québec. C'est d'ailleurs cette "réorganisation" qui est en partie à l'origine du déclin relatif de l'économie québécoise. Cette réorganisation se poursuivra, peu importe le scénario constitutionnel. Pour prendre deux exemples, les sièges sociaux de la Banque de Montréal et de la Banque Royale ressemblent déjà davantage à des sièges régionaux (pour le Québec) qu'à de véritables sièges sociaux canadiens. Une bonne partie des fonctions centrales sont déjà parties pour Toronto. Il est alors probable que l'impact net supplémentaire de la souveraineté sur les emplois au siège montréalais, c'est-à-dire au delà des tendances normales, soit plutôt marginal. Si, en plus, nous postulons que les deux États (le Québec et ROC) s'entendent pour conserver une union monétaire et une législation corporative intégrée, avec possibilité d'incorporation bi-nationale (rappelons qu'il s'agit ici d'un scénario de rupture amicale), il est possible que l'impact net de la souveraineté québécoise, par rapport aux tendances "normales" d'emploi dans les sièges sociaux, soit franchement imperceptible.

Le même raisonnement s'applique, à des degrés divers, aux sièges sociaux et autres bureaux de sociétés fédérales de la couronne:

Air Canada, CN, BFD, Via Rail, Radio-Conseil des ports nationaux, etc. Air Canada, suivant en cela la demande de trafic aérien, augmente depuis plusieurs années sa présence à Toronto. Cependant, si nous restons fidèle à l'hypothèse d'une rupture vraiment amicale, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que les deux États veuillent conserver intacts certaines sociétés (comme société autonome à propriété conjointe) un peu sur le modèle de Scandinavian Airways, à titre d'illustration. Dans cette hypothèse, là encore, l'impact net réel de la séparation sur le niveau d'emploi à Montréal serait plutôt marginal. À la limite, on pourra même imaginer (tant que spéculer) que l'emploi s'accroîtra à Montréal dans certains secteurs, advenant une décentralisation de fonctions d'Ottawa vers les régions: Conseil des ports nationaux, gestion des aéroports, etc.

L'exode des anglophones

Est-ce vraiment certain, comme semblent le soutenir McCallum et Green, que la souveraineté du Québec amènera une augmentation sensible de l'émigration anglophone (et allophone), par rapport aux tendances "normales" prévisibles? Là encore, nous pouvons supposer qu'une bonne partie des non-francophones qui se sentent mal à l'aise au Québec (et qui pensent effectivement partir, comme option réelle) partiront, de toute manière, dans les années à venir, peu importe l'aboutissement du processus constitutionnel. Les autres adopteront une attitude de "wait and see".

À nouveau, si nous restons fidèle à l'idée d'une rupture amicale, toutes sortes d'accomodements sont possibles entre les États pour rendre la vie plus facile aux populations: passeports interchangeables (voire une passeport commun), reconnaissance de la double citoyenneté, garantie du libre mouvement, protection réciproque des minorités linguistiques, etc. Dans ce genre de scénario, en somme, les Anglo-québécois ne se sentiraient pas obligés de faire un choix sur le coup. Ils conserveront leurs droits de "Canadians" s'ils le souhaitent. Dans cette ambiance amicale, nous pouvons supposer que la plupart conserveront leur attitude de "wait and see". À ce

moment, tout dépendra de la suite des événements à plus long terme. Nous tombons alors en pleine spéculation, en pleine science-fiction politique (voir ci-après).

Coûts de transition versus le long terme: un contre-scénario

La question est finalement de savoir si la rupture amènera un équilibre plus stable et plus heureux, à long terme, que la situation que nous connaissons actuellement et dont nous payons déjà le prix (voir le "risk premium" sur nos obligations d'État). Si la réponse est positive, il est possible que les coûts de transition valent la peine d'être assumés. Comment le savoir, puisqu'il est impossible de deviner l'aboutissement du processus? Qui peut prédire l'histoire? Cependant, McCallum et Green s'y aventurent de façon implicite; plus précisément, par leur scénario du "unraveling" et de "second-round effects", qui se traduit, en bout de compte, par la déconfiture de l'économie québécoise, suite surtout aux départs accélérés des cerveaux.

Là encore, il est possible d'imaginer un contre-scénario qui aboutira à des résultats forts différents, surtout pour le Québec. Ce scénario (franchement optimiste) s'appuie sur l'hypothèse suivante: le Canada-sans-le-Québec (ROC) sera un État beaucoup plus instable que le Québec.

Pour ce qui est du Québec, nous supposons qu'il conserve son intégrité territoriale, suite notamment à des ententes avec les nations amérindiennes sur son territoire, et dont ces derniers seront sans doute les grands bénéficiaires. Le Québec, après quelques années de transition, finit par acquérir la réputation d'un État moderne, modéré, bien géré et démocratique. Aussi, les gouvernements qui suivent l'indépendance sont, en règle générale, plutôt pro-américains et pro-affaires, sans pour autant être des gouvernements de droite, un peu à l'image de certains pays européens. Mais, le plus grand changement se voit au plan des relations linguistiques internes qui sont devenues tout à fait harmonieuses ("a nonissue", comme disent nos amis anglophones). Le Québec souverain, maintenant sécure dans son

statut de nation francophone, accorde une place importante à l'anglais (le vice-premier ministre est toujours un Anglophone); si bien que la région montréalaise est de facto beaucoup plus bilingue qu'à l'époque des tensions linguistiques. On se vante même de "nos" Anglais; nos gouvernements ne cessent de vanter les mérites de l'Université McGill, "notre" université anglaise (vous ne trouverez pas ça à Paris).

Le Canada (ROC) connaît, par contre, une évolution beaucoup plus difficile: tensions politiques (Ontario versus le reste), disparités régionales encore plus évidentes suite au départ du Québec (Provinces atlantiques versus le reste), fissure géographique qui mine l'unité nationale, minorités linguistiques (Acadie, Ontario) qui se sentent laissées pour compte dans un Canada farouchement anglophone, capitale politique mal localisée (l'Ouest réclame qu'on déménage la capitale à Winnipeg), certaines provinces menacent aussi de partir, question du sénat toujours pas réglée, etc. Bref, le Canada (ROC) reste en état de crise constitutionnelle. Pour rendre notre scénario encore plus percutant, nous pouvons supposer que les gouvernements qui suivent la rupture sont, en règle générale, nationalistes "Canadian" (donc avec une rhétorique anti-américaine) et portés sur des politiques de gauche. Les relations avec Washington et avec les milieux d'affaires sont souvent tendues. La grande époque du "boom" torontois est révolue.

Si la scénario de l'évolution politique du Québec et du Canada (ROC) se confirmait, même en partie, il est évident que l'hypothèse du "unraveling" ne tiendrait plus. Bien au contraire, dans ce contre-scénario, Montréal deviendrait un pôle d'attraction pour jeunes scientifiques et chercheurs en quête d'un milieu différent et dynamique. La population anglophone qui aurait adopté une attitude de "wait and see" ne partira pas.

Un appel à l'humilité analytique

Il n'existe aucun test rigoureux pour évaluer le degré de réalisme du contre-scénario que nous venons d'imaginer, pas plus que nous ne pouvons tester la validité réelle de certains scénarios (souvent im-

plicites) à la base de l'étude de McCallum et Green. Ceci ne doit pas se lire comme une attaque à l'égard de l'étude. Il s'agit beaucoup plus d'un rappel de la fragilité de nos hypothèses dès que nous laissons le champ de l'analyse économique à proprement parler. Quelques autres exemples avant de conclure: pourquoi l'industrie "Canadian" du textile (avec beaucoup d'emplois en Ontario, au moins autant qu'au Québec) ne chercherait-elle pas à conserver sa protection commerciale? Plusieurs établissements dans le secteur aérospatial ou dans d'autres secteurs industriels à Montréal sont la propriété de sociétés "Canadians" (ou U.S.); ne chercheront-elles pas à protéger la valeur de leurs actifs? Comment tenir compte de la possibilité que le Québec utilise ses pouvoirs en matière d'immigration internationale pour contrecarrer l'impact des départs?

Si rupture il y a, il y aura inévitablement des coûts à assumer. En ce sens, l'union restera toujours l'option préférée du point de vue économique. La stabilité est toujours préférable à l'instabilité. Cependant, la remise en place d'une union politique stable et durable reste, précisément, une question politique.

Une réflexion critique

Pierre Fortin

L'expression "rupture à l'amiable" contient une contradiction inhérente. Si jamais le Québec devait se séparer du Canada — que ce soit en 1993 ou en 2003 — l'amertume et des négociations difficiles *seraient de la partie*. En fait, le Québec n'est pas encore parti, et déjà l'impatience et parfois l'hostilité vis-à-vis ses revendications sont profondes et grandissantes. La vraie question, alors, n'est pas de savoir si la rupture serait amicale — elle ne le serait pas — mais de savoir si, lors des négociations qui s'ensuivraient, les intérêts, généralement parlant, domineraient les passions. Quoique les auteurs ne l'expriment pas de cette façon, on peut interpréter le scénario "à l'amiable" de John McCallum et Chris Green comme fondé sur une réponse affirmative à cette question. Venant immédiatement après le scénario apocalyptique de Patrick Grady,[1] leur approche me semble plus modérée et plus sensée. Je suis, en gros, satisfait de l'orientationn de leur analyse.

La méthodologie de simulation utilisée par les auteurs pour calculer les effets à court terme de la souveraineté sur les finances publiques est particulièrement utile, même si l'on n'est pas nécessairement d'accord avec chaque chiffre présenté. Le Québec s'opposerait avec vigueur au fait de devoir payer deux fois le droit de seigneuriage. Il trouverait également à redire aux les hypothèses des auteurs concernant le partage des actifs. Des mécanismes institutionnels particuliers — tel qu'un organisme conjoint pour gérer la dette fédérale accumulée avant la séparation — pourraient réduire

1 Patrick Grady, *The Economic Consequences of Quebec Sovereignty* (Vancouver: Fraser Institute, 1991).

la prime de taux d'intérêt pour les deux pays. Et plusieurs autres facteurs — tels que la chute du dollar canadien, un contrôle social sévère de l'inflation, et des garanties de prêts pour le rachat des entreprises en vente — pourraient atténuer l'ampleur et la durée de la prime d'intérêt et du ralentissement économique. Étant donné la kyrielle d'hypothèses portant sur le partage de la dette que font les auteurs, et qui ne sont pas particulièrement favorables au Québec, je ne conseillerais évidemment pas au premier ministre Robert Bourassa de faire appel aux services de McCallum et Green lors des négociations avec le Canada. Mais ceci fait ressortir une des qualités de leur étude: les hypothèses sont formulées clairement, et il est donc plus facile de les critiquer.

De toute façon, même des hypothèses plus favorables que les leurs pourraient entraîner un déficit gouvernemental de plus de 7 pour cent du PIB à l'année 1 d'un Québec souverain — McCallum et Green obtiennent 8.5 pour cent. Ce serait beaucoup trop. Des coupures radicales seraient nécessaires pour contenir le ratio dette/PIB: peut-être $2 milliards immédiatement, et un autre $2 milliards lors des deux années suivantes. La première vague pourrait facilement provenir des coupures de dépenses: tous ceux qui ont prétendu que Ottawa était *vraiment* mal administré et que les dédoublements s'appliquaient à un grand nombre de domaines seraient obligés de prouver leur affirmation. La deuxième série de coupures serait sans aucun doute plus difficile à obtenir. En plus de la réduction probable de l'aide internationale et des budgets de défense, le budget consolidé de $20 milliards pour l'éducation, l'emploi, et la sécurité du revenu ferait l'objet d'un examen minutieux pour déceler chaque rationalisation possible. Évidemment, les auteurs ont bien raison de mettre l'accent sur l'importance primordiale du contrôle du déficit immédiatement après la séparation.

Les trois résultats possibles de l'actuelle série de négociations constitutionnelles sont: une réconciliation à l'amiable, une réconciliation forcée, ou une rupture. Le premier résultat est le plus souhaitable, mais j'ai bien peur qu'il soit aussi le moins probable, puisque les Canadiens à l'extérieur du Québec perçoivent que le

Québec ne sera jamais satisfait et continuera de demander davantage de toute façon. (En réalité, le Québec en a demandé de moins en moins au cours des quinze dernières années, et n'a obtenu rien d'autre qu'une diminution unilatérale de ses pouvoirs constitutionnels). L'opinion canadienne sera très inflexible vis-à-vis le Québec — tout en étant réceptive aux revendications des Premières Nations.

Des deux derniers résultats, le scénario de réconciliation forcée est le plus probable à court terme, et le pire. Il est plus probable parce que des chiffres économiques comme ceux de McCallum et Green — et même comme les miens[2] — provoquent encore beaucoup d'anxiété au Québec. Il est peu probable que le Québec décide de devenir souverain pendant une récession ou une stagnation. Le scénario est également le pire parce qu'il signifie qu'en réalité le Québec ne serait pas un joueur d'équipe au Canada, que le conflit persisterait, et qu'il se séparerait probablement dans cinq, dix, ou quinze ans, lorsqu'un événement politique inattendu bouleversera le pays encore une fois. À ce moment, le Québec aurait vraisemblablement corrigé plusieurs des faiblesses que les Grady, les McCallum, les Green, et autres auront eu la gentillesse d'identifier, et qu'il entrevoirait la souveraineté avec beaucoup plus d'assurance. (Évidemment, nous aurions pu éviter tout ce gâchis si l'Accord du Lac Meech avait été adopté).

L'analyse du long terme des auteurs, selon laquelle essentiellement les coûts à court terme de la souveraineté pourraient devenir en réalité des coûts à long terme, est plus difficile à suivre. Je crois comprendre qu'ils fondent cette opinion sur la découverte récente des économistes de la science de la géographie économique et des "racines statistiques unitaires" dans le PIB.

Le point de départ d'une vision de rechange du développement économique du Québec est l'observation que la province a subi deux chocs majeurs au cours du dernier quart de siècle: l'effondrement du son vieux secteur manufacturier, et l'exode de sa vieille élite écono-

2 Voir Pierre Fortin, *Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec: analyse exploratoire* (Étude préparée pour l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, septembre 1991).

mique anglophone. Comme McCallum et Green nous le rappellent, avec raison, ces chocs ont provoqué le déclin économique relatif du Québec — et de Montréal en particulier. Toutefois, les faits les plus importants sont que l'écart de productivité entre l'Ontario et le Québec est tranquillement en train de rétrécir, et que l'écart au niveau de l'emploi a cessé de s'accroître il y a une décennie et a maintenant également commencé à diminuer.[3] La double secousse qu'a subi le Québec ne l'a pas transformé en une énorme région comme les Provinces de l'Atlantique, mais a plutôt encouragé la formation d'entrepreneurs, une mentalité tournée vers l'extérieur, et le consensus social.

L'ajustement industriel n'est pas encore terminé. Il est long et douloureux. Le taux de natalité et le taux de croissance élevés des nouvelles entreprises sont encore annulés par le taux de mortalité élevé des vieilles entreprises. Mais l'on peut raisonnablement prédire que pendant la période de transition économique, le taux de mortalité va revenir à un niveau plus "normal", tandis que le taux de natalité va demeurer élevé. Alors, la croissance de l'emploi va devenir plus rapide, et la différence entre les taux de chômage de Montréal et de Toronto, que McCallum et Green ont souligné avec raison, va finalement diminuer. Pendant qu'ils lisent Krugman, je relis Sauvy, dont l'argument de base est que le progrès économique est souvent stimulé, et non entravé, par l'adversité, les menaces, et les défis.[4] Pensez au Japon et à l'Allemagne, dont les économies furent détruites pendant la Deuxième guerre mondiale. Pendant la période de court à moyen terme, les coûts de la transition à la

3 Selon des données provenant du Conference Board du Canada, la productivité globale de la main-d'oeuvre (PIB par personne employée) au Québec était approximativement 7 pour cent moins élevée qu'en Ontario en 1990, comparativement à 15 pour cent moins élevée en 1966. L'écart au niveau de l'emploi entre les deux provinces s'est accru de 1966 à 1982, passant de 45 emplois par 1 000 personnes (en âge de travailler) à 90 emplois, mais s'est rétréci en 1990, passant à 72 emplois. (Le chiffre de 1991 sera un écart déformé par la récession de 60 emplois).

4 Alfred Sauvy, *Théorie générale de la population*, 2 v, 3^{ième} édition (Paris: Presses universitaires de France, 1964–66).

souveraineté s'ajouteraient à la liste des problèmes économiques du Québec. Nous pourrions nous en passer, mais ils ne risquent pas de modifier le tableau général de la situation à long terme.

Si elle se produit, la souveraineté sera un événement causé par les forces politiques, et non une décision rationnelle prise après avoir comparé les coûts et les bénéfices économiques. La contribution utile que peuvent apporter les économistes est alors d'énumérer et de quantifier ces coûts et ces bénéfices du mieux qu'ils le peuvent — alors si les électeurs décident malgré tout de voter pour la souveraineté, ils sauront mieux à quoi s'attendre et feront face en conséquence aux coûts. C'est exactement dans cette perspective qu'il faut applaudir le travail des professeurs McCallum et Green — et celui des autres auteurs mandatés par l'Institut C.D. Howe pour produire la série d'études sur l'économie des choix constitutionnels.

Une réflexion critique

François Vaillancourt

L'étude de John McCallum et de Chris Green est un examen intéressant des conséquences économiques pour le Québec d'une rupture à l'amiable avec le Canada.[1] Toutefois, l'étude comporte le désavantage d'être fondée sur une vision sombre du monde et d'exclure de l'analyse les bénéfices d'une telle rupture pour le Québec. Dans ma réflexion critique, je vais me pencher sur ces deux questions. Toutefois, je dois commencer par deux remarques.

Premièrement, je ne sais pas si je suis l'un des quelques économistes francophones que visent les auteurs, mais j'ai toujours soutenu dans mes recherches sur la dimension économique de la langue et sur les ententes constitutionnelles que le fait d'être une société francophone au sein d'un continent anglophone et le fait de devenir un État souverain imposent des coûts au Québec.[2] Je suis également d'avis que ces coûts sont minimes (les politiques concernant la langue) ou transitoires (souveraineté).

Deuxièmement, je pense que les questions constitutionnelles entraînent un gaspillage considérable des ressources au Québec et au "Reste du Canada" (RDC). J'aimerais que ces ressources soient

1 Je tiens à remercier les auteurs de m'avoir demandé de critiquer des ébauches précédentes de leur étude.

2 Voir François Vaillancourt, "La Charte de la langue française: un essai d'analyse", *Canadian Public Policy* 4 (1978): 284–308; idem, "Réponses aux questions posées par la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Les avis des spécialistes invités à répondre aux huit questions posées par la Commission* [documents de travail], numéro 4 (Québec, 1991), pp. 1117–1133; et idem, "English and Anglophones in Quebec: An Economic Perspective", à paraître dans un volume portant sur les minorités linguistiques, dans le recueil d'études intitulé "Au tour du Canada" de l'Institut C.D. Howe.

consacrées à un usage plus productif, par l'entremise d'une solution stable. La souveraineté ou son équivalent en terme de pouvoirs au sein de la structure canadienne représentent une telle solution. Je favorise cette dernière solution, pour des raisons que j'explique en détail ailleurs,[3] et qui concernent le fait que la langue représente du capital humain. Une autre solution est un fédéralisme renouvelé, qui soit acceptable pour une majorité de résidents québécois — et selon moi 51 pour cent est légitime, soit pour appuyer ou pour rejeter la souveraineté — ainsi que la mise en application de lois sur la sédition qui imposent des peines de prison minimums sévères (cinq ans?) pour tout individu prônant publiquement la souveraineté du Québec. En d'autres mots, on devrait demander aux Québécois de choisir entre la souveraineté maintenant ou jamais. On peut ajouter que 51 pour cent de résidents québécois signifie environ 60 pour cent de francophones, et qu'une telle majorité est suffisante, puisque (i) le Québec est davantage la patrie historique des francophones que des anglophones et (ii) contrairement aux anglophones, les francophones n'ont pas d'autre option en terme de lieu de résidence.

La thèse principale de l'étude McCallum-Green est que le nationalisme québécois — et surtout sa manifestation via le Parti Québécois de 1976 à 1985 — a provoqué un ralentissement de l'activité économique au Québec. Cette affirmation est certainement vraie, mais les données à l'appui présentées par les auteurs sont peu convaincante: une comparaison des taux de chômage de Montréal et de Toronto et ceux du Québec et de l'Ontario. De plus, l'amélioration marquée du statut socio-économique des francophones par rapport aux anglophones constitue l'une des caractéristiques de cette période, comme le démontrent les faits suivants:

- l'augmentation de la part de la propriété francophone au sein de l'économie québécoise, qui est passée de 51 pour cent de l'économie en 1970 à 61 pour cent en 1987;

3 François Vaillancourt, "The Division of Powers in Canada: Theory, Evidence and Proposals" (Étude présentée à la conférence "Economic Dimensions of Constitutional Change", parrainée par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Université Queen's, Kingston, Ontario, du 4 au 6 juin 1991).

- l'augmentation de la part des positions de gestion détenues par des francophones, qui est passée de 65 pour cent en 1971 à 78 pour cent en 1986; et
- la réduction de l'écart entre le revenu de travail moyen des unilingues anglophones et unilingues francophones, qui est passé de 59 pour cent en 1970 à 29 pour cent en 1985.

Ainsi donc, la "reconquête" de l'économie québécoise par les francophones comporte des coûts et des bénéfices. Elle représente un phénomène de long terme qui va probablement se prolonger jusqu'en 2010, lorsque les niveaux d'éducation des francophones québécois deviendront peut-être semblables à ceux des Ontariens.

Ayant présenté leur argument historique, les auteurs identifient ensuite 12 domaines vulnérables. Malheureusement, cet amalgame est hétérogène. Leur argument le plus solide est probablement celui des sièges sociaux qui quitteraient le Québec après la souveraineté, et, en fait, ce processus se déroule depuis 1970. D'un autre côté, les auteurs semblent faire l'hypothèse que les producteurs laitiers ne trouveraient aucun emploi de rechange, producteurs qui, s'ils perdent un tiers de leur marché, pourraient très bien se recycler dans la production de boeuf ou de porc. De la même façon, les employés du textile pourraient être ré-embauchés dans d'autres domaines, ou pourraient quitter le Québec, puisque la majorité d'entre eux est allophone.

La migration représente l'autre argument solide des auteurs, mais elle représente une épée à double tranchant. À l'instar des auteurs, supposons qu'environ 250 000 individus — c'est-à-dire 80 000 ménages — quittent le Québec. Ceci libérerait le logement de bonne qualité, et donc réduirait considérablement le coût de location/accès à la propriété des Québécois qui décident de rester. Si tous ces ménages laissaient derrière eux une propriété auparavant évaluée à $150 000, mais dont le prix de vente n'était que de $100 000, ceci représenterait un déplacement de richesse de $4 milliards qui profiterait principalement aux francophones. Un transfert de cette nature, mais non de cette ampleur, s'est produit en 1976 et 1977. Ceci rendrait également la mise en place de nouvelles infrastructures

urbaines moins nécessaires, et pourrait mener à une réduction du dédoublement des services publics.

De façon plus générale, bon nombre des effets potentiels — sur l'industrie de l'ingénierie, l'industrie de l'aluminium, Québec Inc., l'industrie de l'automobile, et les industries reliées à la défense nationale — sont liés au comportement des États-Unis. Quoiqu'il faudrait faire preuve de naïveté pour imaginer que les États-Unis, au niveau de leur comportement envers le Québec, prendraient en considération le fait que le Québec ait donné son appui au libre-échange contrairement à l'Ontario, il serait également naïf de supposer que les États-Unis auraient en main une telle liste, si bien informée, de cibles. De plus, les compromis du Québec au niveau des industries culturelles, possibles grâce à la barrière de la langue — quoique de valeur moindre à cause de cette barrière — et le désir d'éviter l'instabilié influenceraient probablement les politiques américaines.

Il est intéressant de noter que lorsque les auteurs calculent l'effet de leur scénario de souveraineté sur le budget québécois, cet effet ne dépasse jamais 5 pour cent du PIB. Selon moi, il est plutôt de 2–3 pour cent, étant donné les gains d'efficacité, les synergies, et ainsi de suite, mais dans les deux cas, ils représentent des coûts raisonnables pour mettre en place un Québec indépendant.

Les auteurs suggèrent un mélange de coupures budgétaires et d'augmentations d'impôt pour parer à l'impact de la souveraineté sur le budget du Québec. Notez bien qu'ils excluent complètement l'option d'emprunt, même l'emprunt intérieur. Si l'on réduit un peu leur scénario d'impact et que l'on permet de l'emprunt supplémentaire, alors on obtient des coupures de dépenses publiques — y compris des salaires[4] et de l'emploi — et des augmentations d'impôts qui sont passablement raisonnables.

Finalement, les auteurs, en se penchant sur le long terme, évoquent la possibilité d'un scénario de croissance lente. Quoiqu'un tel scénario est peut-être possible, comme le démontre l'histoire de l'Uruguay, je soutiendrais qu'il est peu probable. Une diminution du

4 Mesure que je suggère dans Vaillancourt, "Réponses aux questions".

PIB québécois une fois pour toutes au cours de la période de transition, suivie d'une reprise du sentier de croissance habituel ou peut-être même d'un sentier plus élevé grâce au plein contrôle des variables économiques intérieures par les francophones, est plus probable.

Pour conclure, les auteurs soutiennent que le souveraineté, si elle est acquise subitement, pourrait imposer des coûts élevés au Québec. Je suis également d'avis qu'elle imposerait des coûts, mais ces coûts ne seraient pas aussi élevés que le prétendent les auteurs. De plus, ils auraient dû soustraire les coûts reliés au prolongement de l'incertitude constitutionnelle. D'une certaine manière, on peut considérer que les auteurs ne s'opposent pas (peut-être accordent-ils leur appui?) à l'accroissement lent mais constant des pouvoirs, et ainsi donc à la souveraineté, du Québec qui se déroule depuis 1946 — l'impôt provincial sur le revenu (1954); la Caisse de dépôt et placement (1966); les pouvoirs reliés à l'immigration (1977); la réforme des institutions financières (les années 1980). Le Lac Meech (1990) aurait été la prochaine étape. Une période de transition aussi longue que celle suggérée par la théorie de la réforme optimale de l'impôt a comme avantage de réduire les pertes d'actifs pour ceux qui sont touchés défavorablement par la réforme. Toutefois, pour ceux qui bénéficient d'une telle réforme, elle risque de ne pas être optimale.

Dans leur préface, les auteurs demandent à leurs collègues économistes d'évaluer la qualité de leur analyse. Je trouve qu'elle est faible. Les auteurs auraient pu l'améliorer s'ils avaient mis l'accent sur les coûts les plus probables — les transferts du fédéral, l'émigration des sièges sociaux et des anglophones — et s'ils avaient omis les éléments de nature spéculative. L'examen des coûts et des bénéfices du démantèlement de la structure canadienne pour le RDC aurait également peut-être été utile, afin de poser les bases pour une analyse des coûts-bénéfices liés à l'acceptation des revendications québécoises.

Une réflexion critique

Pierre-Paul Proulx

C'est à contrecoeur que j'ai accepté de critiquer l'ouvrage de John McCallum et de Chris Green, parce qu'il n'est pas toujours convenable de critiquer des collègues avec qui l'on souhaite collaborer un jour, et parce que c'est une corvée pour moi de répéter certaines des analyses que j'ai écrites, publiées, ou présentées lors de discours publics au cours des deux dernières années.

Permettez-moi néanmoins de débuter en annonçant mes couleurs, c'est-à-dire mes penchants et mes préférences, comme l'ont fait McCallum et Green, puisque je ne me fais aucune illusion quant aux effets de l'idéologie et des caractéristiques socio-culturelles-linguistiques sur mon analyse et sur celle de McCallum et Green — quoique je mets en doute leurs opinions concernant l'absence d'éthique professionnelle parmi les économistes francophones, comme nous le verrons plus loin. Je soutiens essentiellement que le fédéralisme — peut-être symétrique *ex ante*, mais définitivement asymétrique *ex post* — et la souveraineté-association sont des solutions viables mais mal définies aux tentatives de se pencher sur des problèmes qui concernent beaucoup plus la myriade de facteurs qui influencent le désir des gens de vivre et de travailler ensemble, que les détails de la Constitution ou les modèles économiques académiques incomplets portant sur la croissance et le déclin cumulatifs des économies régionales, comme celui de McCallum et Green.[1] Contrairement à

1 Voir P.-P. Proulx et G. Cauchy, "Un examen des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces canadiennes, les États-Unis et le reste du monde", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec* [documents de travail], numéro 1 (Québec, 1991).

eux, je crois que la souveraineté-association, quoique faisant plus mal à court terme que le fédéralisme renouvelé, *pourrait* contribuer — je ne dis pas *contribuerait*, puisque cela dépend de certaines des questions que je soulève plus loin — à accroître le gain à moyen et à long terme de tous les citoyens qui décident de rester au Québec. Tout ceci est de nature spéculative, mais le résultat dépend énormément de la prise de position des citoyens du "Reste du Canada" (RDC) et du Québec.

Je comprends parfaitement que plus d'une méthode puisse être utilisée pour analyser les conséquences économiques d'une modification du statut politique du Québec, mais les auteurs auraient pu en choisir une meilleure. J'aurais choisi — et adapté à des analyses dans l'espace économique et non politique — les cadres d'analyse utilisés par plusieurs pour étudier les effets de l'intégration économique en Europe. Il aurait été utile que les auteurs examinent les effets de la mobilité qui peut mener soit à un rétrécissement des écarts de revenu entre les régions, soit à un agrandissement, dans le cas du Québec et du RDC. Ils auraient également pu examiner les effets d'agglomération des économies d'échelle, statiques et dynamiques, sur le développement régional. Le résultat net de ces effets pourrait alors être incorporé dans les modèles qui mettent l'accent sur les aspects cumulatifs de la croissance économique — une caractéristique du modèle McCallum-Green — afin de capter les effets des changements dans les conditions initiales sur le sentier de croissance futur du Québec.[2] Les auteurs auraient également pu faire référence à la vaste litérature des effets de "1992" en Europe, afin de développer un modèle conceptuel qui aurait été plus utile que le modèle de Krugman. Permettez-moi de répéter la remarque que j'ai faite il y a un an concernant certains des articles de Krugman: de tels modèles simplifiés, quoique pleins de promesses, ont dû rester sur la table de dessin, car ils n'incorporent pas certains des facteurs déterminants importants de la croissance et du déclin des économies, et ils n'ont pas encore fait l'objet de tests empiriques pour voir s'ils concordent

2 Voir P. De Grauwe, "The 1992 European Integration Program and Regional Development Policies", dans *Essays in Honour of B. Belassa* (à paraître).

avec la réalité économique. Plusieurs de mes articles[3] portant sur la croissance et le déclin relatifs de Montréal et Toronto et du Québec et de l'Ontario auraient également été pertinents pour l'étude McCallum-Green. La distinction entre les effets directs causés par une variété d'influences d'un scénario de souveraineté et les effets indirects qui traduisent les caractéristiques provinciales et régionales particulières du Québec et du RDC aurait également été utile.[4]

Quoique je n'exposerai pas en détail mon argument ici,[5] je soutiens que la mobilité croissante des biens, des services, et des facteurs de production — y compris le capital, l'information, et la main-d'oeuvre — rend l'unité politique provinciale et même nationale de moins en moins pertinente en ce qui concerne l'examen des causes du développement économique au sein de ces unités. Toutes les économies provinciales deviennent des économies nord-sud et internationales. Les biens et les services voyagent de plus en plus loin et la

3 Voir, par exemple, P.-P. Proulx et J.F. Proulx, *Montréal, Ville mondiale, nord-américaine et québécoise: croissance, déclin et comparaison avec Toronto* (Montréal: Institut d'Étude des Villes Internationales, janvier 1990); et idem, *Montréal dans l'économie nord-américaine et mondiale* (Montréal: Institut d'Étude des Villes Internationales, février 1990).

4 Voir A. Lesage et C.P. de La Rochefordière, "Sensibilités régionales à l'achèvement du grand marché européen: méthodologie et étude de cas", *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 1 (1990).

5 Il est analysé à fond dans des rapports que je prépare pour le Ministère des Finances du Québec et dans quatre articles récents: P.-P. Proulx, "L'évolution de l'espace économique du Québec, la politique économique dans un monde de nationalisme et d'interdépendance, et les relations Québec-Ottawa", dans la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec [Commission Bélanger-Campeau], *Les avis des spécialistes invités à répondre aux huit questions posées par la Commission* [documents de travail], numéro 4 (Québec, 1991); idem, "Quebec: From a Borderland to a Borderless Economy? Whither Quebec in Canada, North America, and the World", cahier 9109 (Montréal: Université de Montréal, Département des Sciences Économiques, 1990); idem, "Primary and Secondary Trade between Canada and the U.S.: A National, Regional and Provincial Overview with Particular Reference to International Trade in the Borderlands", cahier 9038 (Montréal: Université de Montréal, Département des Sciences Économiques, 1990); et idem, "What Happened to Globalization, the GATT, and the Canada-U.S. Free Trade Agreement, and Their Effects on Canadian Trade Policies?" (Étude présentée à la conférence "Economic Dimensions of Constitutional Change", parrainée par le John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Kingston, Ontario, du 4 au 6 juin 1991, polycopié).

géographie est de moins en moins un facteur déterminant du développement économique, même si elle joue encore un rôle important.

Que la méthode choisie par McCallum et Green soit jusqu'à un certain point pertinente pour l'analyse des coûts de transition de court terme n'est pas en cause. Ce que je trouve plus surprenant et restrictif est le fait que les auteurs n'aient pas choisi de modéliser ces coûts avec un modèle macro-économique pleinement développé, comme l'a fait, par exemple, DRI Canada.[6] De plus, ils n'incorporent pas dans leur analyse des éléments proposés par les études théoriques et empiriques plus récentes portant sur l'intégration économique, les facteurs déterminants de l'innovation, la planification stratégique des entreprises, l'analyse des réseaux, et les facteurs qui influencent la localisation de l'activité économique dans une économie dont deux des caractéristiques sont de plus en plus la continentalité et la mondialisation.

Le chevauchement entre l'espace économique et l'espace politique pertinents pour la planification stratégique des entreprises diminue, tandis que l'importance des réseaux ainsi que de la compétition et des éléments complémentaires internationaux-interrégionaux est en pleine croissance. Ces tendances restreignent la pertinence de l'analyse McCallum-Green, surtout en ce qui concerne toute tentative de clarifier les conséquences possibles de la souveraineté à moyen et à long terme — les limites de temps les plus pertinentes, étant donnée la nature des décisions concernées. Permettez-moi maintenant de critiquer brièvement des extraits particuliers de l'étude McCallum-Green.

Les auteurs mettent l'accent sur les influences continentales naturelles qui attirent les ressources et la population vers l'ouest et le sud, par opposition aux influences de réaction positive qui favorisent les centres établis. Dans le contexte des plus récentes propositions constitutionnelles fédérales, ces influences de réaction positive favoriseraient encore l'Ontario (particulièrement Toronto), puisque Ottawa serait le seul palier de gouvernement autorisé par la constitution pour entreprendre le développement régional (article 121, 3a). De quelle manière? Par des moyens qui tournent en dérision toutes

6 Voir R.B. Fairholm, "Paradise Lost", *Canadian Market Outlook: Regional Focus* (Été 1991).

les tentatives pour en arriver à un partage des pouvoirs qui soit identifiable! McCallum et Green font référence au rôle du gouvernement fédéral dans le transfert des ressources et de l'activité économique de l'ouest vers l'est. Toutefois, mon livre d'histoire et mon examen des modèles de participation plus récents semblent indiquer que le gouvernement fédéral a aussi grandement contribué à attirer les ressources vers l'ouest. Ai-je mal compris certains des objectifs visés par la "Politique nationale", maintenant révolue? En fait, les influences continentales naturelles ont attiré davantage les ressources vers le nord-sud que vers l'ouest. De plus, l'ampleur de cette force d'attraction vers l'ouest n'est pas aussi prononcée au Canada qu'aux États-Unis, comme le souligne Mario Polèse.[7] Mon interprétation des échanges commerciaux des provinces-États au cours du plus long terme — particulièrement au cours de la période plus récente de 1976–87 — indique très peu de dynamisme au niveau du commerce interprovincial, dont la majeure partie consiste en des échanges entre l'Ontario et le Québec, et un dynamisme considérable au niveau du commerce nord-sud et avec l'étranger pour toutes les provinces.[8] Et selon plusieurs économistes, le manque de dynamisme au niveau du commerce est-ouest au sein du marché commun canadien n'est que très peu influencé par les barrières interprovinciales.

Le taux de rendement des efforts consacrés à la réduction des barrières commerciales interprovinciales est beaucoup moins élevé que celui de l'assaut du marché américain et des barrières internationales. Par conséquent, je soutiens que le fait de maximiser le PIB canadien dans son ensemble ne découle pas des politiques nationales qui font la promotion de la mobilité et de l'ajustement est-ouest. Il découle plutôt d'une approche qui se fonde sur les points forts de chacune des régions et provinces dans leur propre espace économique, qui est très différent, au niveau continental et international. Après tout, une politique commerciale qui convient à la

7 Mario Polèse, "La thèse du déclin économique de Montréal, revue et corrigée", *Actualité économique*, 66 (juin 1990): 133–146.

8 Proulx, ""Primary and Secondary Trade between Canada and the U.S."

Colombie-Britannique est-elle tout à fait appropriée pour les provinces de l'Atlantique? J'encourage tous les efforts consacrés à la réduction des barrières qui entravent la libre circulation des ressources entre les pro- vinces, mais je crois que d'autres politiques sont plus pertinentes et utiles pour ceux qui sont intéressés à maintenir l'unité du pays et à maximiser son PIB. Je soutiens également que les effets de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord de libre-échange canado-américain, une zone de libre-échange nord-américaine potentielle, des modifications à l'Entente multifibre, les changements technologiques, et les changements au niveau de la planification stratégique des entreprises face à ces facteurs sont beaucoup plus importants que les barrières interprovinciales dans leurs effets sur le fonctionnement du marché commun canadien.

La portée de l'analyse de McCallum-Green est limitée parce qu'elle n'évalue pas les facteurs passés, présents et anticipés qui nous aident à comprendre le développement de l'économie québécoise, et ainsi donc, les effets de la souveraineté sur ce développement. McCallum et Green affirment au début du chapitre 2 que "nous sommes d'accord avec Pierre Fortin et d'autres Québécois francophones que si nous voulons éviter la séparation, le RDC devra probablement 'avaler Meech'". Toutefois, je suis un Québécois francophone qui soutient que la combinaison de Meech et de certains articles du rapatriement de 1982 consiste en une plus grande centralisation qu'il n'est souhaitable, étant donnée l'approche au développement économique qui me semble tout indiquée.

Je ne partage pas non plus l'opinion de McCallum et Green lorsqu'ils affirment que "les économistes francophones ont envoyé des messages optimistes en ce qui concerne les conséquences économiques de la séparation. Des messages pessimistes envoyés par des anglophones ou par des francophones qui sont reconnus comme étant fédéralistes sont souvent rejetés, car ils sont interprétes comme des menaces ou comme de la propagande fédérale" [chapitre 2].

J'appartiens alors à quelle catégorie, avec mon scénario de juin 1991 dans lequel je suggère que la souveraineté, quoique ayant

potentiellement des effets positifs à moyen et à long terme, pourrait avoir comme conséquence d'infliger des coûts de transition nets se situant entre $1 000 et $2 000 par Québécois, pendant plusieurs années?[9] Je tiens à souligner que tous les calculs annoncés depuis lors se situent à l'intérieur de la grande fourchette que j'ai suggérée, soit de 3 à 10 pour cent du PIB. Et je suis certain que je ne suis pas le seul économiste francophone à penser que les calculs de DRI Canada constituent une tentative respectable d'utiliser les méthodes conventionnelles pour atténuer petit à petit notre ignorance des coûts et des bénéfices de la souveraineté. D'aucune manière peut-on interpréter ceci comme une menace ou comme de la propagande fédérale. Est-il vraiment possible, comme le suggèrent McCallum et Green, que "ainsi donc, la stratégie consiste à utiliser la menace de la souveraineté et de renforcer la crédibilité de cette menace en brossant un tableau optimiste des conséquences économiques de la séparation du Québec" [chapitre 2]? N'est-il pas possible que l'éthique de certains économistes québécois francophones — et de certains anglophones aussi — soit un peu plus professionnelle que semble le suggérer la remarque de McCallum et Green?

Je trouve très encourageante la remarque des auteurs à l'effet qu'on devrait prêter plus d'attention à l'étude des déterminants de l'essor et du déclin des nations, régions, et villes — un sujet particulièrement pertinent pour l'étude des effets potentiels de la souveraineté du Québec. J'ai consacré plusieurs d'études à ce sujet, et je n'ai pas l'intention d'essayer de résumer ici mes conclusions.[10] Qu'il me suffise de dire qu'une explication d'une telle croissance et du déclin des villes, régions et par surcroît des pays nécessite un cadre d'analyse conceptuel renouvelé qui, dans sa forme actuelle, concerne des éléments de:

---

9 Proulx, "What Happened to Globalization?"

10 Le lecteur intéressé peut examiner mon modèle conceptuel concernant la localisation des activités économiques dans l'espace économique intégré dans P.-P. Proulx, "Cadre conceptuel et éléments théoriques pour l'analyse de la localisation et du développement économique: le cas des villes internationales", *Revue Canadienne de Sciences Régionales* (à paraître).

- la théorie du commerce international (coûts comparatifs);
- les théories de l'organisation industrielle et la littérature de la planification stratégique, dans lesquelles entrent en jeu les écarts de coûts absolus et les réseaux, la détermination de la position, la position relative, et les masses critiques;
- la théorie du développement régional, qui peut nous permettre de comprendre le commerce des provinces-États et le développement économique dans l'espace du libre-échange en l'absence de tarifs; et
- la sociologie, la psychologie, et les sciences politiques, parmi d'autres disciplines, afin de comprendre les synergies, la "paradiplomatie", et ainsi de suite.

Tout particulièrement, mon cadre d'analyse conceptuel est composé des éléments suivants:

- un examen des causes et des effets de la mondialisation et de la localisation, dont l'une des manifestations est le fait de mettre l'accent sur l'espace économique par opposition à l'espace politique;
- le fait de mettre l'accent sur les mécanismes de ce que les chercheurs européens appellent le "milieu", un terme qui signifie les synergies horizontales et verticales au sein des régions parmi les entreprises, les syndicats ouvriers, les universités, et les paliers de gouvernements locaux, régionaux, et autres — par exemple, "Québec Inc.";
- une détermination de la nature des liens qui existent entre les entreprises et les gouvernements de la région et les entreprises et les gouvernements ailleurs dans le monde — d'où le fait de mettre l'accent sur les réseaux, l'investissement étranger direct, les tentatives commerciales conjointes, et les alliances stratégiques parmi les entreprises et les gouvernements, autant au niveau local qu'international; et
- une réévaluation du rôle des gouvernements au niveau local et régional, et de plus en plus au niveau supranational — par

exemple, la Communauté européenne, le Groupe des Sept, le GATT, et d'autres ententes bilatérales et multilatérales.

Une interprétation des effets de la mondialisation a amené les économistes à penser que les pays peuvent faire concurrence avec succès dans les économies de groupes ou de créneaux de plus en plus intégrées, dont certaines — par exemple, l'intermédiation financière — existent maintenant à l'échelle mondiale, grâce à la cohésion et à un milieu dynamique, ainsi qu'à la participation considérable et croissante des villes et des régions.

Un système fédéral renouvelé et décentralisé pourrait permettre de telles synergies locales dans les différentes villes et régions du Canada. Toutefois, plusieurs propositions portant sur une approche renouvelée au développement économique nécessitent la centralisation, non seulement celle des politiques qui ont besoin d'être harmonisées avec les normes internationales, mais aussi celle des politiques qui concernent les normes en télécommunications, l'innovation, et ainsi de suite. Mon modèle nécessite un rôle provincial et local-régional important au niveau du développement de l'éducation, de la formation professionnelle, et de l'infrastructure pour la circulation efficace des biens, des services, du capital, et de l'information. Le modèle implique également une autonomie considérable au niveau du développement des produits intermédiaires ou du contenu — c'est-à-dire le logiciel ("software") — et la mise en commun des juridictions et des souverainetés, afin de déterminer les critères et les normes — c'est-à-dire le matériel ("hardware").

McCallum et Green soutiennent que "la combinaison de la menace de la séparation et de la mobilité restreinte de la main-d'oeuvre peut expliquer une grande partie de l'augmentation semi-permanente du chômage. La combinaison des considérations linguistiques et de la disponibilité de prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale généreuses peut à son tour expliquer la faible mobilité de la main-d'oeuvre" [chapitre 5, référence 8]. Le fait de faire référence à une mobilité de la main-d'oeuvre plus faible est une reconnaissance appropriée de la préférence de lieu des Québécois francophones et de certains de leurs voisins autochtones et anglophones. Cela met égale-

ment en lumière la raison pourquoi les francophones — qui représentent seulement 2.5 pour cent de la population nord-américaine — sont si conscients du groupe, pourquoi ils insistent sur l'importance de la langue et, j'ajouterais, les préoccupations culturelles et les droits collectifs, et pourquoi ils sont moins intéressés par le modèle de mobilité-ajustement que semblent favoriser McCallum et Green. Les masses critiques sont essentielles pour la viabilité socioculturelle, linguistique, et économique, dans un monde moderne qui est ouvert et interdépendant. La théorie du commerce stratégique et l'économie publique nous enseignent qu'une mobilité plus faible permet d'internaliser les économies externes et ainsi, fournit la motivation pour un rôle plus important du secteur public au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord — d'où Québec Inc.

Je crois que la planification stratégique des entreprises — dont plusieurs se tournent vers des stratégies globales et transnationales plutôt que multinationales suite aux pressions de la mondialisation et de la localisation — nécessite une approche différente à la discussion des relations entre les économies d'échelle et la taille du marché que celle utilisée par McCallum et Green. Les entreprises ne sont plus obligées de restreindre leurs activités commerciales à leur marché local ou régional. Lorsqu'on les ajoute aux effets des technologies nouvelles et plus flexibles, ces réalités rendent l'importance des économies de production-d'échelle moins considérable — quoiqu'elles soient certainement fondamentales pour certains produits et on les obtient via des stratégies globales. Que le Québec soit maintenant une économie relativement fermée par rapport à d'autres provinces n'est pas en cause. Que cette économie s'évertue à devenir internationale et que, si elle devenait souveraine, elle serait inévitablement impliquée dans plus d'activités internationales que maintenant — ce qui profiterait à Montréal et à son espace économique — est également pertinent pour l'évaluation des problèmes qui font l'objet de notre analyse.

Je suis entièrement d'accord avec la remarque de McCallum et Green à l'effet que "le Québec est de plus en plus branché sur la communauté internationale, et que les Québécois qui sont des som-

mités de leur domaine font partie de la tendance à l'échelle mondiale vers une interaction et une indépendance internationale plus poussée" [chapitre 7]. Voilà l'effet de la troisième composante de mon modèle. La formation de réseaux et les alliances stratégiques représentent des activités nécessaires pour avoir accès aux marchés et aux technologies et à la connaissance, et pour la mise en commun des risques et des coûts de la recherche et du développement. Le Québec a du chemin à faire en terme de développement des politiques et des programmes destinés à promouvoir de telles activités. Toutefois, en me basant sur mon étude de la formation des réseaux en Europe, je pense qu'il y a une relation positive entre leur rendement et l'existence d'un milieu dynamique, qui représente le deuxième élément de mon modèle. À cet égard, le Québec a franchi une étape de plus que le RDC, et possède beaucoup de potentiel quant à une croissance future.

John McCallum et Chris Green ont apporté une contribution intéressante à un débat fondé sur la connaissance des faits qui porte sur une question fondamentale. La nécessité d'entreprendre des recherches portant sur les facteurs déterminants de la croissance et du déclin des villes et des régions représente une de leurs suggestions les plus importantes. J'espère que nous aurons l'occasion de travailler ensemble sur certains des nombreux aspects de cette question, qui est très pertinente au niveau de la réalisation des objectifs sociologiques, économiques, linguistiques, et culturels des gens et de leurs gouvernements.

Une réflexion critique

René Simard

À la demande des auteurs, mes commentaires porteront sur la chapitre 7 du document "une rupture à l'amiable: conséquences économiques pour le Québec" par John McCallum et Chris Green. Les postulats sont justes en ce sens qu'au niveau de ce que l'on convient d'appeler "les centres d'excellence", les barrières linguistiques tombent et les notions de masse critique et d'environnement intellectuel deviennent des pôles d'attraction majeurs. Mais il y a d'autres facteurs qui ne sont pas à négliger. Ainsi, selon toute vraisemblance un Québec souverain resterait une société libre et démocratique où Montréal conserverait la tête du palmares des villes du monde pour la qualité de la vie, place qu'elle détient maintenant selon une étude récente faite sous l'égide de l'ONU.

Parmi d'autres, les hypothèses que les auteurs en tirent sont vraisemblables mais ne visent qu'un revers de la médaille, soit les conséquences pour le Québec d'une séparation à l'amiable du Canada. Pourtant les mêmes postulats et les mêmes hypothèses pourraient être formulés pour le Canada advenant une séparation à l'amiable du Québec. Un pays ne s'ampute pas d'un tiers de ses ressources[1] (culturelles, intellectuelles, géographiques et autres.) sans que cela entraîne des soubresauts parmi les élites intellectuelles et scientifiques que l'on doit retrouver dans les centres d'excellence. J'estime qu'en général les Québécois sont conscients de ces enjeux mais que les Canadiens (hors Québec s'entend) n'ont aucune idée des répercussions d'une séparation, dût-elle se produire à l'amiable.

1 On me pardonnera cette simplification des proportions.

L'histoire de cas faite au Département de sciences économiques est intéressante à plusieurs points de vue. La grande majorité des professeurs qui y oeuvrent ont obtenu leur doctorat d'universités prestigieuses situées aux États-Unis ou en Europe. Selon les experts de l'extérieur qui ont évalué le Département récemment, "the department ranks as one of the top five in the country" et "provides national leadership in both econometrics and transportation". Le Centre de recherches en développement économique qui s'y rattache vient d'ailleurs d'être désigné "centre d'excellence" de l'Agence canadienne de développement international.

Peut-on prévoir ce qui en adviendrait lors d'une séparation à l'amiable du Québec? Toute conclusion me semble hasardeuse et d'ailleurs les auteurs se gardent bien d'en tirer. Qu'il suffise de souligner, par exemple, les deux cas de Québécois francophones qui ont quitté le Département pour des universités prestigieuses et cela dans le contexte d'un Canada uni. Ce fait, à lui seul, semblerait vouloir démontrer que le contexte politique n'est pas un facteur significatif, ou en tout cas n'est pas le seul facteur pour expliquer la mobilité des élites internationales.

Ont collaboré

John McCallum est directeur de département et professeur d'économie à l'Université McGill de Montréal et sera, à partir de juin 1992, doyen de la faculté des lettres. Ses recherches ont porté principalement sur les domaines de la macro-économie appliquée, les comparaisons entre pays ainsi que les politiques économiques et l'histoire canadiennes. Il est présentement éditeur du recueil de l'Institut C.D. Howe sur la dimension économique du renouveau constitutionnel intitulé *Au tour du Canada*.

Chris Green est professeur d'économie à l'Université McGill. Il enseigne et poursuit ses recherches dans les domaines de l'économie industrielle et des changements de climat. Il est l'auteur de *Canadian Industrial Organization and Policy*.

Pierre Fortin est professeur d'économie à l'Université du Québec à Montréal, et éditeur de l'*Actualité économique*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'érudition et ancien président de la Société canadienne de science économique. Il a été appelé plusieurs fois à conseiller le gouvernement fédéral et celui du Québec.

Mario Polèse est professeur de recherche à l'INRS (Institut national de la recherche scientifique), urbanisation, à l'Université du Québec. Ses recherches portent sur les domaines de l'économie urbaine et régionale. Il est l'auteur de plusieurs écrits sur l'évolution de l'économie montréalaise et il a été appelé à conseiller plusieurs niveaux de gouvernement sur les questions de politiques de développement régional.

Pierre-Paul Proulx, ancien sous-ministre adjoint au ministère de l'Expansion industrielle régionale et fondateur du Forum pour le déve-

loppement économique du Montréal métropolitain, est professeur d'économie à l'Université de Montréal. Il se spécialise dans les domaines des relations économiques internationales, l'organisation industrielle et les politiques économiques canadiennes et québécoises.

René Simard est vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Montréal et docteur *honoris causa* de l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Il a auparavant été directeur de l'Institut du cancer de Montréal, président du Conseil de la recherche en santé du Québec, et président du Conseil de recherches médicale du Canada. Le docteur Simard est membre de la Société Royale du Canada, Officier de l'Ordre du Canada et Officier des Palmes académiques du Gouvernement francais.

François Vaillancourt est professeur d'économie à l'Université de Montréal. Il enseigne et poursuit des recherches dans les domaines des finances publiques, de l'économie de la langue et des ressources humaines. Entre autres postes, il a occuppé celui de coordonnateur de la recherche, domaine de la distribution et securite du revenu, recherches économiques pour la Commission royale sur l'union économique et perspectives de développement du Canada.

Membres de l'Institut C.D. Howe*

Abitibi-Price Inc.
Air Canada
Alberta Energy Company Ltd.
Alberta Government Telephones
Alberta Natural Gas Company Ltd.
The Alberta Stock Exchange
Alcan Aluminium Limitée
Les Aliments Maple Leaf Inc.
Amoco Canada Petroleum Company Ltd.
Association des banquiers canadiens
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
Association charbonnière canadienne
Association des Fabricants de Pièces d'Automobile
Association des manufacturiers canadiens
Association pétrolière du Canada
ATCO Ltd.
Atomic Energy of Canada Limited
BC Sugar Refinery, Limited
BCE Inc.
Banque Barclays du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Hongkong du Canada
Banque de Montréal
Banque de Nouvelle-Écosse
Banque Laurentienne du Canada
Banque Manufacturers Hanover du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Nationale Westminster du Canada
La Banque Royale du Canada
La Banque Toronto-Dominion
Bell Canada
Roy Bennett
Alberto Berti
Beutel, Goodman Company Ltd.
R.W. Billingsley
The Birks Family Foundation
The Bolt Supply House Ltd.
Bombardier Inc.
R.A.N. Bonnycastle
Gerald K. Bouey
Bramalea Limited
Brascan Limited
Michael Brown
Bureau d'assurance du Canada
Burns Fry Limitée
Business Council of British Columbia
CAE Industries Ltd.
The CSL Group Inc.
Campbell Soup Company Ltd.
Campeau Corporation
Canada Colors and Chemicals Limited
Canada Overseas Investments Limited
Canada Trust
Canadian Corporate Funding Ltd.
Canadian Hunter Exploration Ltd.
Canadien National
Canadien Pacifique Limitée
Canadian Utilities Limited
Cargill Limited
Central Capital Corporation
Centre canadien du marché du travail et de la productivité
Chambre de commerce du Canada
Chevron Canada Resources
Ciba-Geigy Canada Ltd.
Ciment St. Laurent, inc.
Kenneth H.J. Clarke

* Les vues exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions des membres de l'Institut.

Compagnie Canadienne de Reassurance
La Compagnie d'assurance du Canada sur la vie
Compagnie d'assurance Standard Life
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
Les Compagnies Molson Limitée
Compagnie Montréal Trust du Canada
Compagnie pétrolière Impériale Ltée
La Compagnie de Réassurance Mercantile et Générale Limitée
La Confédération, Compagnie d'Assurance-vie
Conseil canadien du commerce de détail
Consumers Gas
Coopers & Lybrand
Glen H. Copplestone
E. Kendall Cork
Corporation du Groupe La Laurentienne
La Corporation Trizec Ltée
Cosean Development Corporation
William J. Cosgrove
Co-Steel Inc.
Pierre Côté
The Counsel Corporation
J.G. Crean
Crédit Lyonnais Canada
Crestbrook Forest Industries Ltd.
John Crispo
Crown, compagnie d'assurance-vie
Hugh A. Curtis
Cyanamid Canada Inc.
John G. Davis
Shirley Dawe
Deloitte & Touche
Desjardins, Ducharme
Desmarais Family Foundation
Robert Després
John H. Dickey
Digital Equipment of Canada Limited
William A. Dimma
Iain St. C. Dobson
Dofasco Inc.
Dominion of Canada, Compagnie d'Assurance Générale
Domtar Inc.
Donohue Inc.
Dow Chemical Canada Inc.
Du Pont Canada Inc.
Edper Investments Ltd.
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
Encor Inc.
Energy & Chemical Workers Union
H.E. English
Ernst & Young
Falconbridge Limited
Ronald J. Farano, c.r.
John Farrow
Federal Industries Ltd.
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Field & Field Perraton Masuch
Finning Ltd.
First Boston Canada
First Marathon Securities Limited
Fishery Products International Limited
Ford du Canada Limitée
Foresterie Noranda Inc.
Formula Growth Limited
Four Seasons Hotels Limited
Donald T. Fudge
GSW Inc.
Gaz Métropolitain, Inc.
Générale électrique du Canada Inc.
General Motors du Canada Limitée
Gluskin Sheff & Associates Inc.
La Great-West, compagnie d'assurance-vie
Morton Gross
Le Groupe Commerce, compagnie d'assurances
Groupe Investors Inc.
Le Groupe Secor Inc.
Groupe Sobeco Inc.
H. Anthony Hampson
C. Malim Harding Foundation
Hawker Siddeley Canada Inc.
J.-P. Hétu
Hewlett-Packard (Canada) Ltd.
Home Oil Company Limited
Gordon Homer
Honeywell Limited
Hydro-Québec
IBM Canada Ltée
Imasco Limitée
Inco Limited

The Independent Petroleum Association of Canada
Inland Cement Limited
IPSCO Inc.
Tsutomu Iwasaki
John A. Jacobson
Jarislowsky, Fraser & Company
Robert Johnstone
John Labatt Limitée
LAC Minerals Ltd.
R. William Lawson
Jacques Lefebvre
David Lewis
Les Lignes aériennes Canadien International Ltée
Gérald Limoges
Daniel Lobb
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie
Pierre Lortie
J.W. (Wes) MacAleer
James McAlpine
McCallum Hill Companies
MacDonald, Dettwiler Associates Ltd.
Robert M. MacIntosh
Bruce M. McKay
McKinsey & Company
Maclab Enterprises
James Maclaren Industries Inc.
Maclean-Hunter Limited
Charles McMillan
McMillan, Binch
MacMillan Bloedel Limited
Georg Marais
Maritime Telegraph & Telephone Company, Limited
Marsh & McLennan Limited
William M. Mercer Limited
Merck Frosst Canada Inc.
Ronald H. Meredith-Jones
Miles Canada Inc.
Les Minoteries Ogilvie Ltée
Robert Mitchell Inc.
Mitsui & Co. (Canada) Ltd.
Monsanto Canada Inc.
Moore Corporation Limited
W.D. Mulholland
La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie
NCR Canada Ltd.
Nesbitt Thomson Deacon
Peter C. Newman
Noranda Inc.
La Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie
North Canadian Oils Limited
Northern Telecom Limitée
Northwood Pulp and Timber Limited
NOVA Corporation of Alberta
Ontario Hydro
The Oshawa Group Limited
PanCanadian Petroleum Limited
Peat Marwick Thorne
Lucie Pépin
Petro-Canada Inc.
Claude Pichette
Pipeline Interprovincial Inc.
Les Placements T.A.L. Ltée
Placer Dome Inc.
Portfolio Management Corporation
David A. Potts
Power Corporation du Canada
Pratt & Whitney Canada Inc.
Price Waterhouse & Cie
J. Robert S. Prichard
Procor Limited
ProGas Limited
Provigo Inc.
Quebec and Ontario Paper Company Limited
RBC Dominion Securities Inc.
Redpath Industries Limited
Simon S. Reisman
Henri Remmer
Ressources énergétiques Norcen Limitée
Ressources Gulf Canada Limitée
Grant L. Reuber
R.T. Riley
Robin Hood Multifoods Inc.
Rogers Communications Inc.
Rothschild Canada Inc.
Royal Insurance Company of Canada
Trust Royal
Sandwell Inc.
Saskoil
Guylaine Saucier

André Saumier
L'hon. Maurice Sauvé
Sceptre Investment Counsel
Sceptre Resources Limited
ScotiaMcLeod Inc.
Sears Canada Inc.
Hugh D. Segal
Anthony A. Shardt
Sharwood & Company
Shell Canada Limitée
Sherritt Gordon Limited
Sidbec-Dosco Inc.
Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer
Société Canadian Tire Limitée
Société Canadienne des Postes
Le Soleil
Southam Inc.
Derek J. Speirs
Philip Spencer, c.r.
Stikeman, Elliott, Avocats
Strategico Inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Suncor Inc.
Teck Corporation
Laurent Thibault
Thomson Newspapers Corporation
3M Canada Inc.
Toronto Star Newspaper Limited
The Toronto Stock Exchange
TransAlta Utilities Corporation
TransCanada Pipelines Limited
Trimac
Robert J. Turner
Unilever Canada Inc.
Union de Banques Suisses (Canada)
Urgel Bourgie Limitée
Manon Vennat
Ventures West Management
VIA Rail Canada Inc.
J.H. Warren
Tom M. Waterland
West Fraser Timber Co. Ltd.
Westcoast Energy Inc.
George Weston Limited
Alfred G. Wirth
M.K. Wong & Associates Ltd.
Wood Gundy Limitée
Xerox Canada Inc.
Zurich du Canada Compagnie d'Assurance-vie

Membres honoraires

G. Arnold Hart
David Kirk
Paul H. Leman
A.M. Runciman
J. Ross Tolmie, c.r.

Publications du recueil "Au tour du Canada"*

La dimension économique du renouveau constitutionnel

How Shall We Govern the Governor? A Critique of the Governance of the Bank of Canada, The Canada Round 1, par David E.W. Laidler (38 pp.; mai 1991). En anglais seulement.

Éloge d'un fédéralisme renouvelé, Au tour du Canada 2, par Thomas J. Courchene (112 pp.; août 1991). Aussi disponible en anglais.

À paraître

From East and West : Regional Views on Reconfederation, The Canada Round 6, par Douglas May, Dane Rowlands, Edward Chambers, Michael Percy, Norman Cameron, Derek Hum, Wayne Simpson et John McCallum (à paraitre décembre 1991). En anglais seulement.

La répartition des pouvoirs de taxation et de dépense, par Irene Ip et Jack Mintz, en collaboration avec John Richards, Jean-Michel Cousineau, Robin Boadway, André Raynauld et Claude Forget.

La charte sociale, par Lars Osberg et Shelley Phipps, en collaboration avec John Myles, John Richards et François Vaillancourt.

Politique fiscale: déficits et coordination régionale, par Herbert Grubel, en collaboration avec William Scarth, Douglas Purvis et Jan Winter.

La mobilité des ressources et l'union économique, par Fred Lazar, en collaboration avec David Brown et Daniel Schwanen.

Sommaire et synthèse, par Richard Lipsey et John McCallum.

* *Certaines de ces monographies ne seront disponibles qu'en anglais seulement.*

Publications du recueil "Au tour du Canada"*

La dimension économique d'une rupture de la Confédération

Two Nations, One Money? Canada's Monetary System following a Quebec Secession, The Canada Round 3, par David E.W. Laidler et William B.P. Robson, avec commentaires de Lloyd C. Atkinson, John Grant, William M. Scarth et Bernard Fortin (88 pp.; octobre 1991). En anglais seulement.

Broken Links: Trade Relations after a Quebec Secession, The Canada Round 4, par Gordon Ritchie, Ronald J. Wonnacott, W.H. Furtan, R.S. Gray, Richard G. Lipsey et Rodrigue Tremblay (88 pp.; novembre 1991). En anglais seulement.

Une rupture à l'amiable: conséquences économiques pour le Québec, Au tour du Canada 5, par John McCallum et Chris Green, avec commentaires de Mario Polèse, Pierre Fortin, François Vaillancourt, Pierre-Paul Proulx et René Simard (124 pp.; novembre 1991). Aussi disponible en anglais.

À paraître

La continuité juridique, par Stanley Hartt, en collaboration avec Desmond Morton et Richard Harris.

La répartition des actifs et de la dette du fédéral, par Daniel Desjardins, Claude Gendron, Paul Boothe, Barbara Johnston, Karrin Powys-Lybbe, John Chant et Yvan Stringer.

Minorités linguistiques, par William Watson et François Vaillancourt.

Sommaire et synthèse, par John McCallum et François Vaillancourt.

* *Certaines de ces monographies ne seront disponibles qu'en anglais seulement.*

Une rupture à l'amiable : conséquences économiques pour le Québec

John McCallum et Chris Green

avec commentaires de Mario Polèse, Pierre Fortin, François Vaillancourt, Pierre-Paul Proulx et René Simard

Supposons que le Québec décide de faire sécession, et que la rupture se fasse à l'amiable. Quelles en seraient les conséquences économiques pour le nouvel état souverain? John McCallum et Chris Green entament cette étude par un examen de l'essor et subséquemment du déclin économique de Montréal. Ils traitent ensuite des effets à court terme – tels impôts plus élevés, émigration et coupure dans les services – d'une rupture à l'amiable. Ils soutiennent que ceux-ci se feraient le plus sentir dans les secteurs vulnérables tels l'industrie des produits laitiers, les sièges sociaux, la ville de Hull et l'industrie du vêtement. Finalement, ils examinent les effets à plus long terme d'une rupture. Ceux-ci sont plus difficiles à évaluer, étant liés aux tendances plus générales qui sous-tendent l'essor ou le déclin des nations, mais les auteurs suggèrent que ces effets pourraient avoir des conséquences économiques négatives considérables pour l'économie québécoise.

McCallum et Green nous préviennent que ces coûts seraient le minimum que les Québécois auraient à payer pour une séparation, même si la rupture se faisait à l'amiable. Si les passions dominaient la rationalité et la rupture était acrimonieuse, les conséquences économiques en seraient beaucoup plus sévères.

L'étude inclut les commentaires de cinq universitaires francophones bien connus, qui remettent en question plusieurs des points soulevés par McCallum et Green.

John McCallum **est directeur de département et professeur d'économie à l'université McGill de Montréal et éditeur du recueil «Au tour du Canada».**

Chris Green **est professeur d'économie à l'université McGill et est l'auteur de** ***Canadian Industrial Organization and Policy.***

ISSN 1183-9031
ISBN 0-88806-290-7
9,95 $